

AUJOURD'HUI



Rodgers passe aux Alouettes

Les Alouettes ont réussi hier le coup de maître de l'année, côté recrutement. Ils ont mis sous contrat le sensationnel demi-arrière de l'Université du Nebraska, Johnny Rodgers, récipiendaire du trophée Heisman la saison dernière. Rodgers a paraphé une entente de trois ans pour une somme estimée à \$100,000 (par année) avec l'équipe montréalaise. Les Alouettes rivalisaient avec les Chargers de San Diego de la ligue Nationale de football depuis quelques semaines pour l'obtention de ses services. Pour les non-initiés, ajoutons que le trophée Heisman est le plus grand honneur décerné à un joueur de football collégial aux Etats-Unis.

— page B 5

Les parents adoptifs réclament des bébés mais on leur offre des enfants plus âgés

— page B 10

Skylab : début de l'opération réparation

— page D 9

AGENCE DE COLLECTION

DERNIER AVIS

Le gouvernement n'a rien fait pour éliminer les agences de "collection" malhonnêtes

— page A 5

Madeleine Robinson, un "monstre sacré"

— page A 13

L'Ontario suivra le Québec en matière de cablovision

— page C 1

LOTO PERFECTA

A	B	C	D
2	3	4	7

Tous les participants qui avaient indiqué, sur leur billet, le numéro 2 sous la lettre A, 3 sous la lettre B, 4 sous la lettre C et 7 sous la lettre D gagnent dans l'ordre, ce qui leur rapporte \$823.40 pour une mise de \$1.

Ceux qui avaient choisi les quatre mêmes numéros 2-3-4-7 mais dans un ordre différent, gagnent le désordre, ce qui leur assure \$35.80 pour chaque mise de \$1.

\$283,249.60 ont été partagés entre 188 prix dans l'ordre et 3,588 prix dans le désordre.

SOMMAIRE

- Arts et spectacles : A 12 à A 15
- Bandes dessinées : B 9
- Cinéma : A 14
- Décès, naissances, etc. : D 11
- "Dites-moi, docteur" : B 10
- Economie : C 1 à C 3
- Editorial : A 4
- Etes-vous observateur ? : C 8
- Horoscope : B 10
- Informations étrangères : D 1
- Loisirs et récréation : B 9
- "Mot-mystère" : D 2
- Mots croisés : D 3
- PAX : lutte à finir : C 7
- Petites annonces : C 6 à C 11, D 2 à D 10
- Radio et télévision : A 15
- Sports : B 1 à B 8
- Tribunaux : A 10
- Vivre aujourd'hui : B 10, B 11

Le prix du boeuf augmentera encore de dix cents la livre

par Hélène SABOURIN

A peine remis de sa stupéfaction, le prix du boeuf ayant en moyenne augmenté de 10 cents au début de la semaine, le consommateur doit s'attendre à une nouvelle hausse dans les dix jours à venir. Une deuxième hausse de 10 cents.

Les calculs sont hélas faciles à faire. On paiera au début de juin 20 cents de plus qu'en mars pour la livre de boeuf. A moins d'un miracle comme le faisait remarquer un détaillant de la région métropolitaine.

M. Albert David, gérant pour la distribution du Québec de la chaîne d'alimentation Dominion, a déclaré à LA PRESSE hier que le coût payé par les détaillants (prix de gros) n'a cessé d'augmenter depuis deux mois.

"Ces hausses sont dues en partie à la rareté de la viande de boeuf. Nous devons cette semaine nous approvisionner sur les marchés américains; ceux de l'Ouest canadien et de l'Ontario n'étant pas en mesure de répondre à la demande".

Chez Steinberg, on fait face au

même problème et il semble que la situation ne diffère pas dans les autres chaînes. "Pour les mêmes coupes et la même qualité, les consommateurs paieront les mêmes prix, souligne un porte-parole de Dominion".

Devant cette montée indigeste des prix, peut-on prévoir un nouveau boycottage de la part des consommateurs? "Nous étudierons la question au début de la semaine prochaine, répond la vice-présidente de la Ligue des femmes du Québec (Asso-

ciation qui avait organisé le précédent boycottage). Nous avons maintenant la collaboration de différentes centrales syndicales, de plusieurs associations de consommateurs, de l'Union des producteurs agricoles du Québec. Nous réagirons, c'est sûr, mais de quelle façon?"

En attendant, quoi faire? Manger du porc, de la volaille? "Malheureusement, le prix du poulet à griller qui a déjà augmenté de quelques cents durant les derniers jours subira en-

core une hausse au début de la semaine prochaine, affirme M. Guy Massé, acheteur chez Steinberg.

"Et le prix du porc qui était demeuré stable depuis quelque temps, augmentera également la semaine prochaine".

Pour un moment, qui risque d'être court, on peut "se rabattre sur le poisson dont le prix n'a pas varié depuis quelques semaines et qui devrait se maintenir pour quelque temps encore.



"God Bless America"

En ces heures troublées par l'affaire Watergate, son autorité largement compromise, le président Nixon met tout son coeur à chanter le "God Bless America", en compagnie de l'auteur de White Christmas, Irving Berlin. Le président participait à une réception offerte hier soir à un groupe d'anciens prisonniers de guerre américains, à la Maison-Blanche.

Les premiers ministres se quittent sur un désaccord

par Marcel DESJARDINS

de notre bureau d'Ottawa

OTTAWA — La conférence des premiers ministres a pris fin aujourd'hui sans que les chefs de gouvernement soient parvenus à s'entendre sur un nouveau mode de financement pour les soins de santé et l'enseignement post-secondaire.

Ainsi donc, les premiers ministres n'auront pas réussi à éviter l'écueil qui a mis fin prématurément à la conférence conjointe des ministres des Finances et de la Santé à Ottawa.

Cette rencontre des premiers ministres se termine donc sans que l'on puisse consigner de progrès notables au dossier.

Or, pour le gouvernement minoritaire de M. Pierre Elliott Trudeau, cette conférence était pour ainsi dire l'aboutissement d'une longue série d'entretiens fédéraux-provinciaux. Ces consultations occupaient une place de choix dans le premier discours de trône du 29ème Parlement et devaient en quelque sorte redorer le blason de l'équipe ministérielle libérale, dont on a souvent dit, durant la dernière campagne électorale, qu'elle avait choisi la confrontation dans ses relations avec les provinces.

L'impage de cette semaine vient aussi jeter une douche froide sur l'en-

thousiasme généré par "le livre jaune" et les propositions du ministre Marc Lalonde sur les allocations familiales et la sécurité sociale en général.

Un consensus

Hier, il est devenu évident que l'optimisme manifesté par M. Trudeau, la veille, n'était pas fondé et que la proposition fédérale sur le financement des frais de santé ne rencontrerait pas l'assentiment général de la conférence, et cela même si M. Lalonde avait pris le soin de la modifier légèrement pour accorder un peu plus d'autonomie administrative aux provinces.

Quelques heures plus tard, on apprendrait que le jeune secrétaire d'Etat Hugh Faulkner venait d'essayer une deuxième rebuffade en autant de conférences fédérales-provinciales et que sa proposition visant à instaurer un nouveau mode de financement de l'enseignement post-secondaire était rejetée d'emblée par les premiers ministres. Elle avait été écartée de la même façon par les ministres des Finances, il y a deux semaines.

C'est donc le programme actuel qui sera prolongé pour une période de trois ans en autant que l'enseignement post-secondaire est concerné.

Quant à la proposition fédérale sur les frais de santé, elle demeure sur la table. Il s'agit d'une offre finale de la part du gouvernement Trudeau, qui considère close la discussion à onze sur cette question.

Si, de retour dans leur capitale respective, les premiers ministres provinciaux jugent à propos de l'endosser, ils pourront toujours faire signe à MM. Lalonde, Turner et Trudeau.

Toutefois, le premier ministre a tenu à préciser, hier soir, qu'il faudrait un consensus général de la part des provinces pour la rendre opérante.

"C'est aux provinces, a déclaré M. Trudeau, de dire dans les heures, les jours, les semaines ou les mois qui suivront si elles sont d'accord avec la proposition."

Hier, M. Lalonde a précisé que deux provinces lui avaient déjà fait savoir qu'elles acceptaient le nouveau mode de financement. Il n'a pas voulu les nommer.

On peut s'attendre, durant ces semaines et ces mois, que le gouvernement fédéral entreprendra des entretiens. Voir MINISTRES, page A 6

L'incendie de l'avenue du Parc

Le coroner conclut: négligence criminelle

par Jean-Paul CHARBONNEAU

Si le ministre de la Justice du Québec donne suite aux recommandations du coroner dans l'enquête sur la tragédie de l'avenue du Parc, MM. Léon Berlin et Sidney Spinner seront passibles d'une peine d'emprisonnement à perpétuité pour négligence criminelle.

De plus, le coroner ad hoc Paul-Emile l'Ecuyer recommande que l'avocat Samuel J. Smiley et le notaire Nathan Fish comparaissent devant les syndicats du Barreau et de la Chambre des notaires.

Me l'Ecuyer demande aussi que le chef-inspecteur Maurice Lessard, responsable de la prévention des incendies à la Ville de Montréal, soit démis de ses fonctions.

Le verdict de 20 pages conclut que l'incendie qui a causé la mort de huit personnes, le 8 avril, a probablement été allumé par une main criminelle, mais qu'il est impossible de donner le nom du responsable.

Négligences

Dans le cas de MM. Berlin et Spinner, Me l'Ecuyer, qui agissait également comme commissaire des incendies, dans l'enquête sur cette tragédie, recommande que des accusations de négligence criminelle et "d'avoir causé le feu par la violation de la loi" soient portées contre eux.

M. Berlin était le créancier hypothécaire de l'immeuble du 5249 avenue du Parc et M. Spinner s'était porté propriétaire de l'édifice en utilisant M. Lionel-Joseph Longtin comme prête nom.

Ces deux personnes ont négligé de faire réparer le système d'alarme de l'immeuble, d'installer un système d'éclairage de secours automatique, de réparer un trou dans la chambre à fournaise et de faire disparaître l'amoncellement de déchets dans le corridor.

Concernant la mort de cinq des victimes demeurant dans des appartements à l'extrémité sud-est de l'immeuble, soit le côté opposé où l'incendie a d'abord été aperçu le coroner écrit qu'il croit que si le système d'alarme avait fonctionné dès que l'incendie a éclaté ces personnes auraient été réveillées et auraient pu se sauver sans difficulté.

Quant à l'amoncellement de déchets là où l'incendie a probablement débuté et au système d'éclairage de secours, Me l'Ecuyer note: "Nous concluons donc que si les règlements municipaux avaient été respectés par les deux personnes ci-haut mentionnées (MM. Berlin et Spinner), l'incendie n'aurait peut-être pas pu être évité, mais que les conséquences extrêmement graves pour les vies humaines auraient pu être évitées".

Il contourne la loi

Quant à M. Spinner, Me l'Ecuyer recommande que son cas soit soumis au Surintendant des faillites pour avoir enfreint l'article 169 a et g de la loi des faillites. Cet article dit qu'un failli non libéré n'a pas le droit d'acheter des immeubles par l'entremise de prête-noms.

En ce qui regarde le notaire Fish et l'avocat Smiley ils ont agi pour M. Spinner même s'ils savaient qu'il était sur le coup d'une faillite. Me Smiley trouvait des prête-noms et le notaire Fish rédigeait les contrats de vente.

Voir NEGLIGENCE, page A 6



Sidney Spinner



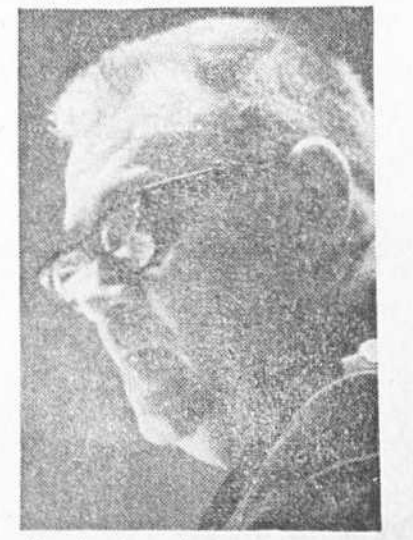
Léon Berlin



Me Samuel J. Smiley



Me Nathan Fish



Maurice Lessard

• Autres informations en page D 11

mini-presse

le monde

Un des principaux organisateurs de l'affaire du Watergate aurait accepté de reconnaître sa culpabilité et de témoigner pour la poursuite, au procès. Il s'agit, selon certaines sources, de **John Stuart Magruder**, un ancien collaborateur de Nixon. D'autre part, **John Caulfield**, un témoin-clé, a démissionné de ses fonctions au département du Trésor. Il avait, selon son témoignage, servi d'intermédiaire pour

offrir la grâce présidentielle à James McCord. A la commission sénatoriale d'enquête, un témoin a dit que les cambrioleurs du Watergate recherchaient la preuve que le parti démocrate recevait de l'argent de Cuba.
En Argentine, c'est aujourd'hui que le parti **justicialista** de Juan Peron revient au pouvoir, sous la direction du président Hector Campora.

le Canada

Les chefs de gouvernement ne sont pas parvenus à s'entendre sur un nouveau mode de financement des services de santé et de l'enseignement post-secondaire.
M. Keith Spicer, commissaire aux langues officielles, a conseillé au monde des affaires de s'inspirer

des principes contenus dans la loi sur les langues officielles.
Plusieurs députés ont été à la fois scandalisés et choqués par un reportage de **Radio-Canada** l'Agence canadienne de développement international. Ils y ont vu une autre manifestation de **séparatisme**.

le Québec

Le gouvernement Bourassa a abandonné sa politique de réduction massive du nombre des municipalités. Le ministre **Victor Goldbloom** a dit que le gouvernement ne se propose plus de réduire de 50 pour cent le nombre des municipalités, que l'intérêt de la population doit être la seule raison valable pour effectuer une fusion.
M. **Camille Laurin**, chef parlementaire du Parti québécois a

accusé hier le ministre du Travail **Jean Cournoyer** de ne pas se préoccuper de l'élaboration de lois qui permettent de faire progresser le monde du travail, la paix sociale et d'organiser la société selon des principes démocratiques.
La Ligue des droits de l'homme a divulgué hier un projet de charte des droits de l'homme qu'elle propose au gouvernement d'adopter.

métro

Le coroner ad hoc **Paul-Emile L'Ecuyer** a recommandé hier que des accusations soient portées contre **MM. Léon Berlin** et **Sydney Spinner**, dans l'affaire de l'incendie qui a causé la mort de huit personnes, dans l'avenue du Parc, le 3 avril dernier. Il a aussi recommandé que l'avocat **Samuel Smiley** et le notaire **Nathan Fish** comparaissent devant les syndicats du Barreau et de la Chambre des notaires et que

l'inspecteur chef **Maurice Lessard**, de la prévention des incendies, soit démis de ses fonctions.
Les consommateurs de la région de Montréal qui ont vu au début de la semaine une augmentation du prix du boeuf de 10 cents, doivent s'attendre à une autre hausse semblable dans un proche avenir. De plus, le prix du gaz naturel augmentera aussi.

le sport

Les Expos étaient inactifs hier. Ils affronteront ce soir les **Giants** de San Francisco dans la ville de la côte du Pacifique. Evidemment, ils voyagent maintenant que les beaux jours sont revenus à Montréal.
Ça y est. C'est fait. Les Alouettes ont réussi à mettre la main sur le formidable demi-arrière de l'Université du Nebraska, **Johnny Rodgers**. Ce dernier a signé son contrat hier le liant à l'équipe montrealaise pour une période de trois ans. On parle d'une somme \$100,000 (une rumeur) et d'une clause de non-renvoi dans le pacte (rumeur aussi, mais fort possible).

Si **Rodgers** fournit la moitié du rendement qu'indique sa fiche avec l'Université du Nebraska, les amateurs de football de la métropole en auront... enfin pour leur argent.
A Chicago, le sensationnel artiller des **White Sox Wilbur Wood**, a remporté hier sa 11e victoire de la saison et ce contre un des meilleurs lanceurs de ligue américaine, **Nolan Ryan**. Les **White Sox** l'ont emporté 4-1 contre les **Angels**. D'autre part, l'ex-Expo, **Carl Morton**, a remporté pour sa part une victoire de 2-1 pour les **Braves** d'Atlanta. Si vous vous souvenez, Morton a été échangé pour le "fabuleux" **Pat Jarvis**.

LA METEO

Ensoleillé, et 70 beaux degrés!

Malgré un vaste anticyclone qui s'étend sur le nord du Québec et au-dessus de la Baie d'Hudson, les nuages persistent dans le bas du fleuve. Ailleurs, le ciel est généralement clair et le sera à nouveau demain, car aucune perturbation n'est encore à la porte de la province.
Le thermomètre grimpera plus haut que les maximums de 50 degrés atteints hier, dans l'est du Québec. Dans l'ouest de la Belle province, les

températures d'après-midi se situent entre 65 et 70 degrés.
Depuis l'ouverture de la saison de la pêche, dans les Laurentides, il y eut des périodes où la neige tombait comme en hiver, de la pluie et du temps frais.
Mais, réjouissez-vous, car nous aurons un beau week-end en perspective.
Bonne pêche!

à Montréal

AUJOURD'HUI	DEMAIN
Maximum 70 • Minimum 45 Généralement ensoleillé	Beau

au Québec

REGIONS	Min.	Max.	AUJOURD'HUI	DEMAIN
Saint-Maurice	40	65	Ciel variable	Généralement ensoleillé
Ouataouais	45	70	Ensoleillé	Ensoleillé
Laurentides	45	70	Gén. ensoleillé	Beau
Cantons de l'Est	45	70	Gén. ensoleillé	Beau
Québec	40	65	Ciel variable	Généralement ensoleillé
Rimouski	40	60	Généralement nuageux	Beau
Lac-Saint-Jean	40	65	Ciel variable	Généralement ensoleillé
Baie-Comeau	40	60	Généralement nuageux	Beau
Sept-Îles	40	60	Généralement nuageux	Beau
Gaspé	40	60	Généralement nuageux	Beau

au Canada

	AUJOURD'HUI	Min.	Max.
Colombie-Britannique	Averses		
Alberta	Nuageux	Vancouver	45 62
Saskatchewan	Ensoleillé	Edmonton	50 70
Manitoba	Ensoleillé	Régina	45 75
Ontario	Nuageux	Winnipeg	45 70
Nouveau-Brunswick	Nuageux	Toronto	50 68
Nouvelle-Écosse	Nuageux	Fredericton	40 52
Île-du-Prince-Édouard	Nuageux	Halifax	42 68
Terre-Neuve	Averses	Charlottetown	42 57
		Saint-Jean	35 40

si vous partez

Aux Etats-Unis	Min.	Max.	Min.	Max.
New York	53	61	Chicago	45 76
Washington	58	63	San Francisco	55 71
Boston	52	54	Los Angeles	57 69
			New Orleans	73 83
			Miami	75 87

Vers les capitales

Paris	52	—	Moscou	—	59	Hong Kong	77	—
Londres	52	—	Stockholm	45	—	Lisbonne	68	—
Rome	—	66	Tokyo	63	—	Sydney	52	—
Berlin	—	54	Athènes	—	73	Tunis	—	63
Amsterdam	—	50	Casablanca	64	—	Vienne	55	—
Bruxelles	52	—	Genève	50	—	Varsovie	—	—
Madrid	—	63	Le Caire	—	—			

Vers les plages

Acapulco	75	86	Bermudes	71	77	Nassau	73	88
Mexico	59	90	Barbade	75	81	Rio de Janeiro	—	—

(Ces chiffres indiquent le maximum enregistré hier et le minimum la nuit dernière)

Camille Laurin fait le procès de Jean Cournoyer

par **Rhéal BERCIER**
de notre bureau de Québec

QUEBEC — Le ministre du Travail du Québec, M. Jean Cournoyer, a fait hier l'objet de sévères critiques de la part du chef parlementaire du Parti québécois, M. Camille Laurin, qui contestait sa compétence à remplir efficacement le poste qu'il occupe au sein du cabinet libéral mené par M. Robert Bourassa.

Dans un exposé de plus d'une demi-heure, le député de Bourget, dans un style qui a semblé piquer au vif M. Cournoyer, a fait le procès du ministre du Travail, l'accusant notamment de demeurer silencieux sur la raison d'être de son ministère, c'est-à-dire non seulement la surveillance ou la médiation des conflits, mais l'élaboration de lois qui permettent de faire progresser le monde du travail, la paix sociale et d'organiser la so-

ciété selon des principes démocratiques.

Evoquant la crise qui perdure dans l'industrie de la construction, M. Laurin a stigmatisé le ministre du Travail en soutenant que M. Cournoyer avait lui-même contribué au "pourissement de la situation" en ne jouant pas son rôle efficacement.

"J'ai l'impression que ce conflit, qui a dégénéré en affrontement de plus en plus aigu, on l'a laissé se développer, on l'a laissé pourrir, on a laissé chacun mener sa guérilla particulière, ses luttes particulières et que le ministère n'a pas joué son rôle". a-t-il déclaré en substance.

Des comptes

Le chef parlementaire péquiste, qui parlait à l'occasion de l'étude des crédits du ministère du Travail, a demandé des comptes sur presque tous les projets de lois dont M. Cournoyer

a fait état publiquement et qui n'ont pas encore été déposés.

L'intervention de M. Laurin a surpris les observateurs. Habituellement, le PQ était représenté à cette commission par le député de Maison-Neuve, M. Robert Burns. En l'absence de celui-ci, M. Laurin avait prévenu les membres de la commission qu'il ne possédait pas "une profonde expérience" du monde du travail. Il s'est signalé dans ses observations bien à propos sur tous les sujets qu'il a traités.

Une chance au coureur

L'opinion publique et l'opposition ont eu tendance, comme cela se fait toujours, à donner la chance au coureur dans les premiers temps, mais là, nous nous posons de plus en plus de questions sur les ressorts profonds de l'action du ministère."

Nommé en février 1971, alors qu'il était député de l'Union nationale, M. Cournoyer avait également été ministre du Travail au sein du gouvernement mené par Jean-Jacques Bertrand.

Le député de Bourget l'a signalé à plusieurs occasions au ministre et a résumé son long exposé en notant que le bilan de l'année pour le ministère du Travail est assez maigre et souhaitait "que le ministre dise qu'il a été plus actif que les apparences le laissent soupçonner."

Préalablement, M. Laurin s'était interrogé du silence du ministre sur les bureaux de placement au Québec, qui faisaient l'objet de litiges auparavant entre Ottawa et Québec et sur les relations fédérales provinciales dans le secteur du travail, où M. Cournoyer dénonçait plus qu'à son tour les interventions du fédéral.

M. Cournoyer a accepté le blâme et s'est retranché dans les événements de mai 1972, l'emprisonnement des trois chefs, la grève à l'Hydro-Québec, les négociations dans le secteur public et para-public et les multiples interventions qu'il a dû faire pour éviter que ne dégénère le conflit au cours de son mandat. Il a parlé de sa très grande accessibilité en Chambre et en commission et a fait état des réalisations de son ministère depuis qu'il en est le titulaire.

Exerçant son droit de réplique, M. Cournoyer a eu ce mot: "Désespéré que j'en ai fait des promesses l'année passée. Je prends le blâme au sérieux."

Il a déclaré que ces promesses "sont toujours susceptibles d'être tenues". Le ministre a précisé que les projets de loi dont il est question pourraient être déposés avant la fin de cette session. Il a aussi parlé de la lenteur que met le Conseil consultatif du travail et de la main-d'oeuvre à étudier les projets.

M. Cournoyer s'est assez bien sorti du "procès" que lui faisait M. Laurin en instruisant sa propre cause. Il a fait état des problèmes importants survenus durant son mandat. "J'ai passé l'année dernière à travailler en public", a-t-il expliqué."

La Ligue des Droits divulgue un ambitieux projet de loi

Dans l'espoir qu'il sera adopté par l'Assemblée nationale en 1974, après modifications opérées selon le "consensus de la population", la Ligue des droits de l'Homme a divulgué hier, à Montréal, un projet de loi visant à doter le Québec d'une Charte des droits de l'Homme et d'une commission qui serait notamment chargée de sa mise en application.

Selon M. Jean-Léo Roy, qui s'adressait à une soixantaine de représentants d'organisations patronales, syndicales, ethniques, etc., le projet "va plus loin que toutes les législations que nous connaissons au Canada ou ailleurs" et est une adaptation au Québec de la Déclaration universelle des droits de l'Homme."

Ce document de travail, qui n'avait pas été préalablement soumis aux parlementaires québécois, comporte 74 articles — pour ce qui est de la charte seulement — énonçant les droits individuels et collectifs dont l'exercice serait assuré aux citoyens.

Droits politiques et linguistiques

Non seulement il y est question des droits à l'égalité, à la sécurité, à la liberté de pensée, de conscience, d'opinion, d'expression, d'association. Le projet de la Ligue fait en outre état des droits politiques, linguistiques et culturels, ainsi que du droit au pluralisme de l'information.

Pour ce qui est des domaines politiques, linguistique et culturel, le projet se prononce pour:

- Le droit du Québec à disposer de lui-même comme peuple, c'est-à-dire le droit à l'autodétermination "garanti par les normes des Nations unies".
- La reconnaissance du français comme langue du Québec et l'obligation d'adopter les mesures qui s'imposent pour rendre plénier, dans tous les secteurs de la vie, l'exercice de cette reconnaissance.
- La reconnaissance par l'Etat de droits spéciaux aux citoyens et aux immigrants dont la langue ne sera pas le français au moment de l'adoption éventuelle de la charte. Aucune de ces personnes ne devra être victime de discrimination ou de coercition dans l'application de politiques de transition ou autres, propres à assurer les droits de la majorité et des minorités.
- L'obligation pour l'Etat de permettre aux Indiens et aux Esquimaux de développer leur langue propre comme langue première et de veiller

ici et là

SAMEDI

8:30 Voyage historique par train,

sur la ligne de chemin de fer du Canadien national (Montréal, Sorel, Pierreville, Nicolet, Aston Junction) organisé par la Société ferroviaire de la vallée du Saint-Laurent. Départ de la Gare Centrale à Montréal.

9:00 Vaste rallye-sécurité organisé par le Mouvement d'animation et d'information culturelle (Québec) en collaboration avec le Service des sports et loisirs de la ville de Montréal; départ à l'angle de Masson et Ière Avenue. Arrivée au Parc Louisiane où sera présentée l'opération sécurité-vacances par le Service de la sécurité de la CUM et le Service des incendies de la ville.

10:00 Manifestation pour la Journée de la libération de l'Afrique; début à la Place Ville-Marie.

10:00 Colloque intersyndical (CSN, FTQ, CEQ et non syndiqués) pour les quartiers de Rosemont, Saint-Eugène et Ville-Marie; à la salle Charbonneau de l'église Saint-Edouard, 6517, rue Saint-Denis.

15:00 Ouverture officielle du Foyer Saint-Laurent, résidence pour personnes âgées; au 1055 Côte Vertu, à Saint-Laurent.

à ce que la langue française leur permette autant de diffuser leur culture au sein de la majorité francophone que de s'y développer.

Selon le document, tout immigrant admis au Québec après la promulgation éventuelle de la charte aura choisi de venir et vivre en français en s'intégrant à la société qui l'accueille et en respectant les normes établies pour la majorité.

Par ailleurs, l'Etat devra faire en sorte que toute minorité puisse développer sa propre vie culturelle et la diffuser adéquatement en employant à ces fins sa langue, souligne le projet.

De nombreux autres droits sont garantis dans le projet de la Ligue, notamment:

Le droit de grève, inaliénable, ne peut être restreint que s'il est compensé par un mécanisme équivalent.
Le droit à la protection privée contre l'écoute radiophonique, l'abus des dossiers, etc.

Quiconque a été arrêté ou entravé dans sa liberté et le droit de communiquer avec sa famille et avec un conseiller ou avocat.

Toute personne qui attend de passer en jugement est en liberté à moins que la Couronne ne fasse la preuve de la nécessité du contraire.

Bref, le document n'oublie à peu près aucun des aspects de la vie en société, depuis le bannissement de toute forme de discrimination jusqu'à l'obligation d'assurer aux femmes enceintes, aux handicapés et aux mutilés la priorité dans les transports publics, la circulation, ainsi que dans les lieux ouverts au public.

Bilinguisme: Spicer fait appel au réalisme des sociétés privées

par **Gilles GARIÉPY**

En matière de bilinguisme, le monde des affaires au Canada pourrait s'inspirer avantageusement des principes contenus dans la Loi sur les langues officielles.

Tel est le sens du message qu'a livré hier à Montréal M. Keith Spicer, Commissaire aux langues officielles, lors du déjeuner-causerie de la Chambre de commerce française au Canada.

Après avoir rappelé que la loi n'a consacré le bilinguisme que dans les institutions et sociétés de l'Etat fédéral, et qu'elle n'affecte donc en rien ni les juridictions provinciales, ni le secteur de l'entreprise privée, M. Spicer a cependant fait appel au sens des responsabilités et au réalisme des entreprises privées.

Une obligation morale

"Le secteur privé, qu'on le veuille ou non, fait partie d'un contexte politique, social et culturel", a dit M. Spicer.

"Même s'il n'y est pas contraint par la loi, le secteur privé a l'obligation morale — voire réaliste — de s'adapter aux divers facteurs ambiants. Au Canada, le bilinguisme est l'un de ces facteurs ambiants et il ne doit pas appartenir aux seules sociétés d'Etat de le reconnaître et de le transposer dans la réalité."

Le Commissaire aux langues a reconnu que l'implantation de services bilingues avait sans doute accru les coûts d'opération des sociétés de la Couronne, ce qui se justifie aisément par le rôle social qu'elles remplissent.

Mais M. Spicer affirme avoir retenu de ses entretiens avec les dirigeants des grandes entreprises d'Etat que le bilinguisme, loin de constituer un désavantage pour elles, leur donnait plutôt "un atout concurrentiel de taille".

Un modèle souple

M. Spicer a d'autre part souligné les caractéristiques de la Loi sur les langues officielles et soutenu qu'en raison de sa "souplesse", cette loi "pourrait utilement servir de modèle au secteur privé". En particulier aux sociétés dont les opérations ont une envergure pancanadienne.

La plupart des grandes sociétés, de noter le commissaire, reconnaissent, à

des degrés divers, le principe fondamental de l'égalité de l'anglais et du français comme langues officielles au Canada. Dans leurs opérations québécoises, ces sociétés semblent offrir, règle générale, un service adéquat à la population francophone.

"Mais, sitôt qu'on s'éloigne du Québec, le service en français régresse, comme si, dans leur esprit, le Canada, Etat bilingue, commençait et s'arrêtait aux frontières du Québec", a fait remarquer M. Spicer.

En revanche, comme il est vain d'offrir des services bilingues à Victoria, C.-B. ou Corner Brook, à Terre-Neuve, il importe de trouver un juste milieu: c'est là, selon M. Spicer, que la Loi sur les langues officielles "peut être d'une grande utilité".

Le Commissaire aux langues a insisté sur trois notions découlant de la loi: les services au public voyageur, l'importance de la "demande" et les districts bilingues.

Pour ce qui est du public voyageur, la loi sur les langues fait obligation aux institutions fédérales de le servir dans les deux langues partout au Canada, pratiquement sans restriction. Les sociétés privées oeuvrant dans ce secteur devraient suivre cet exemple,

Un cheval contre un lapin?

par **Rhéal BERCIER**
de notre bureau de Québec

QUEBEC — Un autre coup vout d'être donné à la thèse de souveraineté culturelle prônée par le premier ministre Robert Bourassa.

En effet, le député péquiste de Saint-Jacques, M. Claude Charron, a sérieusement mis en doute l'application de cette politique lorsque le député de Terrebonne, M. Denis Hardy, qui est également adjoint parlementaire au ministre de l'Éducation, a annoncé hier que l'immeuble appelé Les Vieilles Forges, propriété du gouvernement québécois, a été cédé à Ottawa en échange du moulin de l'île Perrot, près de Montréal.

M. Hardy, qui répondait en l'absence de M. François Cloutier à une question du député unioniste de Saint-Maurice, M. Philippe Demers, a révélé que Québec a signé une entente avec Ottawa lundi dernier qui transfère l'administration et le contrôle de l'immeuble, situé en Mauricie, au gouvernement du Canada et que ce dernier s'engageait à y dépenser \$1 million pour aménager Les Vieilles Forges.

Cette réponse, faite au cours de la période de questions à l'Assemblée nationale, devait entraîner l'intervention de plusieurs députés qui s'interrogeaient sur la question de savoir s'il y avait eu réellement cession de la part du Québec.

M. Hardy a insisté sur le mot "administration" et "contrôle" de l'immeuble à une question posée par le député unioniste de Chicoutimi, M. Jean-Noël Tremblay. Le leader parlementaire des libéraux, M. Gérard Lévesque, est intervenu alors dans le débat et demandé à M. Tremblay de consulter le député de Maskinongé, M. Rémi Paul, pour s'informer des termes juridiques employés.

M. Paul devait remercier M. Lévesque "pour la publicité qu'il me donne et pour la rude faiblesse de sa part". Le leader parlementaire n'ayant pas bien saisi la répartition, le député de Maskinongé devait enchaîner "me cherchez pas à comprendre".

La "tractation"

Intervenant à son tour, le député de Saint-Jacques s'est interrogé sérieusement sur cette "tractation de biens culturels", demandant à M. Hardy "où se situe la politique de souveraineté culturelle qu'il est allée défendre à Chicoutimi".

Le député de Ottawawa a qualifié la transaction d'échange "un cheval, un lapin".
M. Hardy a conclu son exposé en précisant que le ministère des Affaires culturelles ne dérogeait pas dans cette transaction à sa politique culturelle. Il n'a pas parlé de la souveraineté culturelle. C'est le député péquiste de Lafontaine, M. Marcel Léger, qui devait résumer la transaction ainsi "Pour une poignée de dollars".

qu'il s'agisse de l'autobus interurbain, du train, de l'avion, du bateau, des hôtels ou des télécommunications.
M. Spicer a noté là-dessus l'étonnement que le saisit quand il visite le Vermont ou le Maine et qu'il aperçoit les nombreux panneaux bilingues qui accueillent les touristes francophones du Canada; alors qu'au Canada, "mes compatriotes anglophones, qui pourtant si piquent de leur sens des affaires, ne comprennent pas que, question de politesse à part, bilinguisme et "business" peuvent aller de pair"... de déplorer le commissaire.

D'autre part, pour décider des régions du pays où elles devraient offrir leurs services dans les deux langues, les entreprises privées pourraient s'inspirer à la fois de la carte des "districts bilingues" proposée en 1971 et de la notion de "demande importante".
Cette notion est imprécise, a reconnu M. Spicer: pour la jauger, il faut faire appel au bon sens, à la générosité et à l'imagination.
M. Spicer a livré son allocution avec un humour bon-enfant qui trahissait parfois l'impatience maintenant notoire du commissaire-voyager officiel du bilinguisme au Canada.

la presse

LA PRESSE est publiée par LA PRESSE LEE, 7, rue Saint-Jacques, Montréal. Téléphone: 874-1272. Seul La Presse Canadienne est autorisée à diffuser les informations de "LA PRESSE" et celles des services de la Presse Associée et de Reuter. Tous droits de reproduction des informations particulières à LA PRESSE sont également réservés. "Courrier de la douzième classe — Enregistrement numéro 1400". Port de retour garanti.

INFORMATION GÉNÉRALE 874-7272

VENTES DU JOURNAL

Livraison à domicile 874-6911
du lundi au vendredi: 8 h. a. m. à 8 h. p. m.
le samedi: 9 h. a. m. à midi

REDACTION

Le jour du lundi au vendredi	874-7061
Pupitre	874-7030
Editorial	874-7018
Sports	874-7029
Spec. Télé-Press	874-7016
Finance	874-7014
Arts et lettres	874-7023
Vivre aujourd'hui	874-7061
Nuit (en tout temps)	874-7061

PUBLICITÉ

Petites annonces

Commandes 874-7111
du lundi au vendredi: 9 h. a. m. à 5 h. p. m.
le samedi: 9 h. a. m. à midi
Pour changer ou annuler 874-7205
du lundi au vendredi: 9 h. a. m. à 4 h. 30 p. m.
le samedi: 9 h. a. m. à 11 h. 30 a. m.

Grandes annonces

</



Avant et... après. L'employé de l'aqueduc de l'Assomption a reçu l'ordre de couper l'eau aux citoyens de la paroisse. Au début de l'opération, l'eau gicle à grande pression. Après le geste fatidique, il n'y a plus qu'un mince filet d'eau qui finira par s'amenuiser tout-à-fait.

photos Pierre McCann, LA PRESSE

MON OEIL SUR MONTREAL



PAR GERMAIN TARDIF

Quincailliers mécontents

A la suite d'un récent article sur deux catalogues bilingues de grossistes en quincaillerie, plusieurs remarques nous ont été faites par d'autres entreprises du même genre en désaccord avec nos propos.

Revenons sur les termes utilisés dans cet article.

Par "catalogue", il faut entendre l'énumération de tous les produits que vend une entreprise, avec description, données techniques, coûts et illustrations.

"Bilingue" veut dire, chez nous, en anglais et en français, non pas partiellement l'un et l'autre ou exclusivement dans l'une des deux langues, qu'il s'agisse de l'anglais ou du français.

"Grossiste en quincaillerie" signifie distributeur d'articles de quincaillerie à des quincailliers détaillants. Ainsi, "Canadian Tire" n'entre pas dans cette définition. D'ailleurs, cette entreprise n'a pas un catalogue bilingue mais deux catalogues unilingues.

La compagnie Lewis Bros., de Montréal, a été la première à publier un catalogue bilingue de quincaillerie en gros, mais cette maison n'existe plus depuis plusieurs années. Certains quincailliers conservent toutefois ce catalogue à titre de référence.

Coups d'oeil

— Le lancement du livre "Crédit social", traduction en français d'un livre de l'ex-leader créditiste T. C. Douglas aura lieu mercredi, à Québec.

— Une édition en braille des quatre premiers chapitres du livre "Marc Cayer prisonnier au Vietnam", dont le lancement avait lieu cette semaine, a été publiée en même temps que le livre lui-même. C'est l'Institut Nazareth, où enseigne une soeur de Marc, Veronique Cayer, qui s'est chargée de la tâche.

— La Fraternité des policiers de Laval a organisé une Soirée bavaroise au profit de ses activités sportives. Cet événement aura lieu demain soir à l'école secondaire située au 2323, boulevard Marois.

Une dette de \$39,000

La paroisse de l'Assomption privée d'eau par une décision de la ville

par Florian BERNARD

La paroisse de l'Assomption n'a plus d'eau depuis cinq heures, hier soir.

Les robinets sont soudainement devenus à sec, les arroisiers de jardin ont laissé échapper une dernière goutte d'eau, les réservoirs d'eau chaude se sont vidés, bref tout le village a été plongé dans une disette générale, suite à la décision de la ville de l'Assomption de couper l'eau à la paroisse.

Cette décision draconienne est le résultat d'un conflit qui dure depuis deux ans entre la ville et la paroisse. Cette dernière a négligé ou refusé d'acquiescer une dette de \$39,740.18 représentant sa quote-part de la construction du réseau de distribution, tel qu'établi par une ordonnance de la Régie des eaux du Québec.

Le conseil municipal de la ville et le maire Léo Jacques ont vainement

tenté, depuis des mois, de percevoir ce montant. Devant l'absence de résultats, les conseillers réunis en assemblée spéciale ont décidé de couper l'eau à la paroisse tant et aussi longtemps que l'argent ne sera pas versé dans les coffres. C'est la première fois, de mémoire "municipale", qu'une telle mesure est adoptée au Québec...

Requête de tutelle

Joint par LA PRESSE, le maire de la ville de l'Assomption, M. Léo Jacques a déclaré qu'en plus de couper l'eau à la paroisse, il a demandé à la Commission municipale du Québec d'imposer la tutelle à la corporation de paroisse, suite à son refus d'acquiescer sa quote-part de la construction du réseau de distribution, et ceci malgré une ordonnance provinciale. Le maire Jacques a également déclaré qu'une poursuite a été inscrite en cour Supérieure contre la paroisse.

Effectivement, cette poursuite a été signifiée mercredi, au secrétaire-trésorier de la paroisse, M. Léo Haineault. Ce dernier a immédiatement averti les procureurs de la paroisse, l'étude Poupard, Thomas et Racicot.

LA PRESSE a communiqué avec le maire de la paroisse, M. Léopold Kay hier soir, afin de connaître ses impressions: "Monsieur, un geste comme celui-là, c'est pas humain. Je vous l'dis, c'est pas humain..."

Le maire Kay a toutefois reconnu que la facture de \$39,000 traîne depuis des mois. Il a dit que la paroisse ne refuse pas de payer, mais qu'elle voudrait tout d'abord discuter avec la Ville afin d'étudier le détail de certaines facturations, notamment en ce qui a trait à des tuyaux qui seront payés par la paroisse et qui appartiennent à la ville.

A cette objection la Ville rétorque que les installations ont été faites à la demande de la paroisse qui avait de-

mandé, par résolution, d'être raccordé au réseau de distribution de l'Assomption. De plus, les plans de raccordement de la paroisse ont été approuvés par la Régie des eaux et ont été soumis au conseil municipal de la paroisse qui les a approuvés.

Cette demande a été formulée le 6 juin 1966, par résolution, lors d'une assemblée du conseil. Les travaux requis ont été complétés et le partage des coûts a été déterminé par une ordonnance de la Régie. Depuis cette date, la Ville tente vainement de récupérer ce qui lui est dû par la paroisse, d'où la décision sans précédent de couper l'eau au village.

Intervention de Québec

Tard, hier soir, le conseil municipal de la paroisse tentait d'obtenir que le premier ministre Bourassa ou le ministre des Affaires municipales, M. Goldbloom, ordonne à la Ville de remettre l'eau.

De son côté, le directeur de la qua-

lité de l'Environnement, organisme qui a remplacé la défunte Régie des eaux, le juge Jolicoeur, a tenté de persuader le maire de l'Assomption de redonner l'eau aux paroissiens. Ce dernier est demeuré inflexible, soulignant que l'eau coulera de nouveau dans les robinets lorsque la facture de \$39,000 aura été entièrement payée, ou lorsque des garanties bancaires seront remises à la Ville à cet effet.

Quant à la possibilité d'un télégramme de Québec, le maire de l'Assomption a déclaré à LA PRESSE: "Il n'est pas question d'y donner suite. Notre attitude est ferme."

La Ville respecterait toutefois l'émission d'une injonction, si un tel geste devait être posé, mais logerait immédiatement une contestation devant les tribunaux.

Des centres économiques et sociaux plutôt que des fusions massives

— le ministre des Affaires municipales

par Lionel DESJARDINS

QUEBEC — Le gouvernement Bourassa a abandonné sa politique de réduction massive du nombre des municipalités au Québec.

Le ministre des Affaires municipales, M. Victor Goldbloom, a reconnu hier, devant les membres de la Commission parlementaire étudiant les

Le chantier du stade olympique est de nouveau paralysé

Le chantier du stade olympique a été la scène, hier, pour la troisième fois depuis le début des travaux, d'un arrêt de travail spontané des camionneurs qui travaillent pour le compte de la compagnie Simard et Beaudry.

L'arrêt de travail, cette fois, a été provoqué par le zèle des policiers de la CUM qui ont dressé des contraventions aux camionneurs parce qu'une partie de leur chargement de terre tombait dans la rue.

La compagnie payant actuellement 48 cents la tonne et les contraventions étant de \$9, les camionneurs ont renoncé à travailler dans de telles conditions.

Ils exigent que la compagnie accepte de leur payer davantage la tonne.

Les négociations sont en cours de ce sujet.

crédits de ce ministère, que le gouvernement n'avait plus pour objectif de réduire de 50 p. cent les 1,600 municipalités du Québec, tel que formulé par le prédécesseur de M. Goldbloom, M. Maurice Tessier.

"Il est clair que la très forte majorité des municipalités ne sera pas touchée par quelque projet de fusion que ce soit", a affirmé M. Goldbloom.

Selon le ministre, la fusion n'est pas un jeu de chiffres où il s'agirait de réduire le nombre d'interlocuteurs pour le gouvernement, même si ça devait faciliter l'administration.

M. Goldbloom a soutenu que l'intérêt de la population doit être la seule raison valable pour effectuer une fusion.

"Ce n'est pas dans l'intérêt économique et social de la région qu'on embête de nombreuses municipalités avec des projets de fusion. C'est là où il y a un problème de relations, c'est là où il y a un problème de vitalité économique et sociale qu'il faudra se pencher sur la question", a expliqué le ministre.

Si la priorité n'est plus à la fusion, elle est par contre à la création de véritables centres économiques et sociaux.

Le ministre a précisé que l'intérêt du Québec nécessitait le développement de centres où il est possible de créer une "puissance économique et sociale" assurant la prospérité dans une région.

Les fusions ne sont pas pour autant abandonnées. Les incitations financières aux municipalités demeurent, mais le ministre considère désormais que chaque cas doit être considéré comme un cas particulier.

Depuis l'adoption de la Loi 276, l'an dernier, 29 décrets d'unité de regrou-

pement ont été émis touchant une population totale de 893,000 personnes, alors que 32 études ont été négatives.

Le ministre a par ailleurs fait la distinction entre les différentes situations dans le domaine du regroupement.

Communautés urbaines

Dans le cas des trois communautés urbaines, M. Goldbloom a souligné que son rôle était maintenant celui d'agent de communications entre les municipalités concernées.

Par contre, dans le cas des municipalités moins importantes, M. Goldbloom a précisé qu'il n'a pas l'intention d'imposer d'études sur les possibilités de fusion.

Abordant le rôle de l'Union des conseils de comté, dont le prédécesseur de M. Goldbloom avait demandé l'abolition, ce qui avait provoqué sa perte, le nouveau ministre, plus prudent que M. Tessier, a déclaré que c'était un organisme important et qu'il était d'accord pour lui reconnaître des responsabilités, si c'était le désir des municipalités.

Il a toutefois précisé qu'il ne voulait se prononcer sur une éventuelle loi qui donnerait à l'union des pouvoirs à l'échelle du Québec, avant d'avoir reçu un rapport de la Commission de refonte des lois municipales.

M. Goldbloom a souligné que l'Union des conseils de comté pourrait se constituer en organisme régional pour l'accomplissement de certaines fonctions d'un gouvernement régional.

Répondant à une suggestion du député péquiste, M. Marcel Léger, sur la valeur des gouvernements régionaux, M. Goldbloom a conclu que son ministère avait été saisi de plusieurs

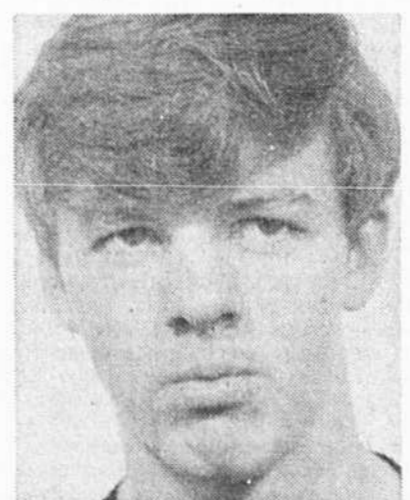
demandes de constitutions de gouvernement régional mais que Québec étudiait actuellement la question.

Evadé capturé

Albert Campeau, âgé de 19 ans, qui s'était évadé le 13 avril dernier de l'Institut Leclerc, a été repris vers 2h30 cette nuit, dans le terrain de stationnement, à l'arrière du club de nuit Clover, près du Forum.

C'est à la suite d'un appel concernant du trouble que les policiers du poste 10 se sont rendus sur les lieux.

Aussitôt après avoir pénétré à l'intérieur, les agents ont vite fait de reconnaître le jeune évadé qui tentait de fuir à nouveau. Il a voulu résister à son arrestation, mais les policiers ont réussi à le maîtriser pour le conduire au poste.



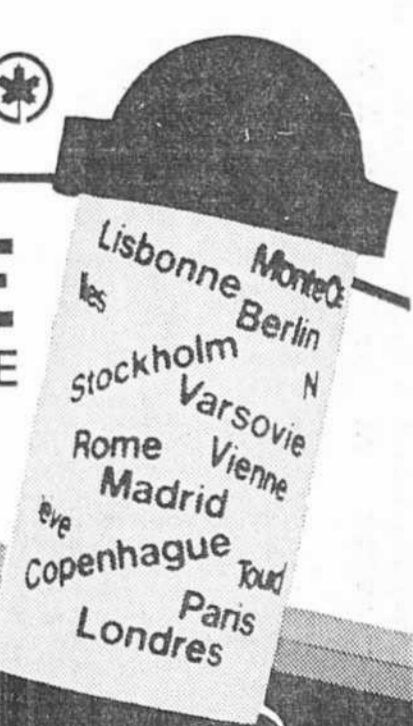
Albert Campeau

Vous allez en Europe ?

Suivez le GUIDE

AIR CANADA

EUROPE AIRCANEUROPE



En vente partout

les éditions la presse dirigées par Alain Stanke

Recevez Les guides Air Canada, Europe, Aircaneurope en postant ce bon de commande à votre fournisseur habituel ou, si vous préférez, en le retournant à: Les Editions La Presse 7, rue Saint-Jacques Montréal 126

Veillez m'expédier Les guides Air Canada, Europe, Aircaneurope

Nom

Adresse

Ville

Ci-joint la somme de \$3.95 plus frais de poste 15¢

par chèque par mandat postal

la presse

PAUL DESMARAIS
président du conseil d'administration

ROGER LEMELIN
président et éditeur

ROCH DESJARDINS
vice-président

JEAN SISTO
directeur de l'information

VINCENT PRINCE
éditorialiste en chef

Gangstérisme syndical

On s'en doutait bien un peu, mais, maintenant, on peut l'affirmer avec beaucoup plus de certitude: le milieu de la construction connaît un type de gangstérisme syndical qui s'apparente, par certains côtés, à celui de la grosse ou de la petite pègre. Les menaces, l'intimidation, les voies de fait servent souvent d'arguments pour réduire au silence ou à l'impuissance des sympathisants d'un syndicat adverse.

C'est ce qui ressort du bilan provisoire de l'équipe spéciale d'enquête que le ministre de la Justice, Me Jérôme Choquette, chargeait, au printemps de 1972, de faire la lumière dans ce secteur. Ce bilan provisoire, que M. Choquette lui-même rendait public, avant-hier, fait état de 169 dossiers examinés jusqu'ici et d'accusations portées contre 107 prévenus, dont 37 avaient des antécédents judiciaires. Pour le moment, cinq des 107 accusés ont été acquittés, huit ont été reconnus coupables et les 94 autres sont encore devant les tribunaux.

Ces chiffres sont certes éloquentes, mais quelques-unes des observations formulées par les policiers méritent peut-être davantage encore de retenir notre attention. Ceux-ci signalent, en effet, que plusieurs personnes interrogées dans le cadre de cette enquête ont refusé de parler, manifestement par crainte de représailles. La loi du milieu serait assez implacable.

D'après ce qu'a dit le ministre, ces actes d'intimidation ou de brutalité qu'on a découverts ne semblent pas être sans lien avec l'action ou les directives de certains chefs syndicaux. En d'autres termes, tout indiquerait que ces procédés s'inscrivent dans une stratégie de lutte intersyndicale. On intimiderait, on brutaliserait des travailleurs de la construction pour les éloigner de la centrale rivale.

Ce sont des méthodes barbares qu'on ne peut tolérer. Aussi est-il heureux que l'enquête spéciale se poursuive pour qu'on soit finalement en mesure d'identifier davantage les personnages louches qui profitent de ce terrorisme et pour qu'on puisse leur faire subir le sort qu'ils méritent. Pour l'instant, une des deux grandes centrales serait principalement en cause.

Le ministre a non seulement raison de vouloir poursuivre cette analyse de situation, mais de déplorer, du même souffle, que les

tribunaux ne se montrent pas plus sévères envers les individus reconnus coupables de tels actes de brutalité. Il faudrait châtier beaucoup plus qu'on le fait ceux qui terrorisent ou intimident leurs confrères de travail pour les amener à se rallier à une centrale syndicale plutôt qu'à une autre.

C'est toute la liberté d'allégeance syndicale qui est en jeu. Le code du travail qui régit les relations patronales-syndicales dans le secteur de la construction (bill 290) a proclamé très fort cette liberté. Le législateur a voulu que le travailleur des chantiers de construction se sente parfaitement libre d'adhérer au syndicat de son choix, sans que ce choix n'influence en rien ses chances d'être embauché ou d'être maintenu dans son emploi.

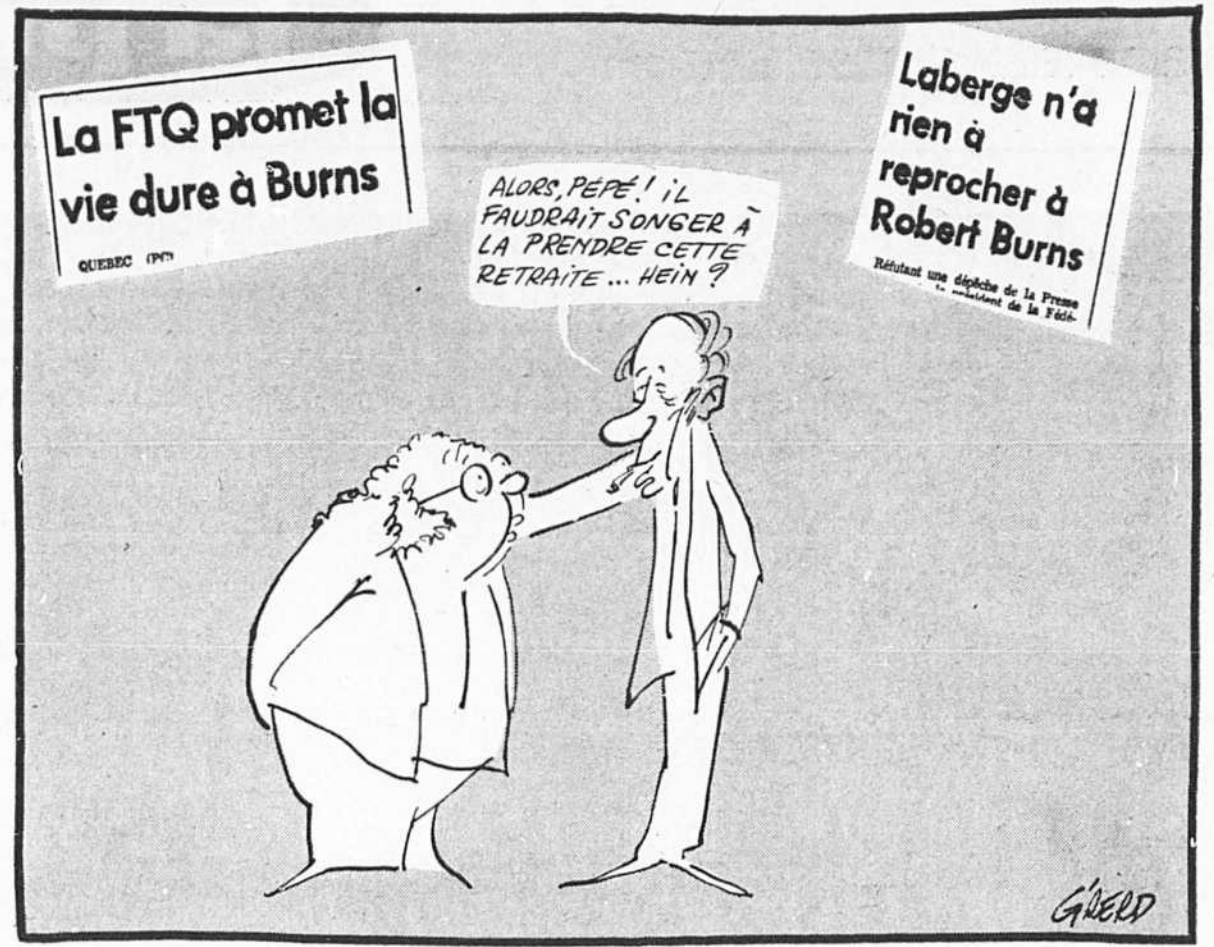
La loi 290 a aboli le monopole de représentation syndicale. Elle a enjoint aux employeurs de ne faire aucune distinction quant à l'allégeance syndicale au niveau de l'embauche. Un candidat qui se présente ne peut être refusé parce qu'il est membre d'un syndicat plutôt que de tel autre.

L'intimidation que pratiquent certains militants d'une centrale va donc à l'encontre de la philosophie de cette loi, philosophie pourtant fort valable par son inspiration démocratique et son respect de la personne humaine. Et dire qu'il y a des patrons qui, par crainte de représailles, se font complices de tels accros à la législation.

Dans tout cela, d'ailleurs, ce ne sont pas les "gros méchants de l'Establishment" qui écopent, mais "le monde ordinaire" que les syndicats, en général, se font pourtant fort de défendre. Ce sont des travailleurs "ordinaires" qui perdent leur emploi ou qui doivent adhérer à un syndicat dont ils ne veulent pas parce que des confrères, et non des patrons, ont décidé de leur dicter brutalement une ligne de conduite.

Il faut dénoncer ce gangstérisme avec d'autant plus de vigueur qu'un amendement à la loi 290 (le bill 9) accordera encore beaucoup plus de pouvoirs à la centrale syndicale qui aura réussi à embrigader le plus grand nombre de travailleurs. Un embrigadement réalisé par la terreur ne mérite pas une récompense du genre.

Vincent PRINCE



(Droits réservés)

L'illusion de la sécurité

La ville de Montréal est trop polluée. C'est un secret de polichinelle. Mais le feu y fait quand même plus de morts (officiellement) que la pollution. L'incendie du club de nuit "Blue Bird", en septembre dernier, où près d'une quarantaine de personnes perdirent la vie fut le plus spectaculaire de ces dernières années. L'incendie très récent d'un édifice à appartements, sur l'avenue du Parc, a fait huit victimes.

Tous ces incendies d'endroits publics ou semi-publics ont un trait commun: la difficulté ou l'impossibilité de fuir les lieux du sinistre. L'enquête qui a suivi l'hécatombe du "Blue Bird" a révélé que les inspecteurs des édifices non seulement n'avaient pas tout l'appui nécessaire pour faire observer les règlements municipaux mais, surtout, étaient en nombre nettement insuffisant. La raison alléguée pour cette pénurie d'inspecteurs a été la modicité du budget consacré à cette fin.

Il n'y a pas que l'inspection des édifices. Il y a aussi celle non moins importante des aliments.

Bon an, mal an, le public ab-

sorbe des tonnes de viande avariée et d'aliments de qualité inacceptable, faute d'inspection et de surveillance adéquates.

Les simples citoyens qui paient la majeure partie des \$370 millions du budget de Montréal veulent d'abord avoir un sentiment de sécurité. La vie moderne est trop complexe pour que chacun puisse se défendre contre toutes les atteintes à sa sécurité et à son bien-être. C'est d'ailleurs de plus en plus la fonction des gouvernements modernes de développer des organismes de contrôle et de surveillance sur les produits et services offerts au public. Une ville comme Montréal dont la population est plus grande que celle de nombreuses provinces canadiennes est un Etat dans l'Etat.

C'est pourquoi le conseil municipal de Montréal dont la responsabilité première est la protection et le bien-être des citoyens a une plus lourde charge que celui des petites municipalités.

Même si "le pain et les jeux" sont, depuis les Romains, le fondement du programme des politiciens, certains services sociaux sont pourtant prioritaires. Fau-

dra-t-il alors, après la "monnaie olympique" avoir la "monnaie civique" pour payer le coût du développement des services municipaux? De toute façon, il faut développer les services d'inspection et de surveillance de la ville.

Le maire de Montréal, dont le travail d'imprésario pour grands spectacles (expo, jeux olympiques) accapare la majeure partie de son temps, pourrait sûrement trouver dans son parti civique des hommes de confiance pour mener cette tâche à bien. Cela permettrait à quelques-uns des conseillers-figurants de jouer un rôle véritable.

M. Drapeau ne veut pas s'adresser à Ottawa pour faire accroître les revenus de la ville. Contrôlant par le truchement de la Communauté urbaine une région qui représente près de la moitié de la puissance économique de la province, sa force de marchandage, croit-il sans doute, est plus grande auprès de Québec que d'Ottawa.

Le maire devra alors s'en servir. Le plus tôt sera le mieux. La vie et la santé de ses concitoyens en dépendent.

Ivan GUAY

ce que pense LE LECTEUR

Maximos V Hakim
répond de Beyrouth

Nous avons lu avec grand intérêt la lettre de M. Ephrati, publiée dans LA PRESSE du 17 avril. Une fois de plus nous constatons que les diplomates israéliens usent de leur parfaite diplomatie pour "noyer le poisson". A grands renforts de littérature, M. Ephrati rappelle les 23 années que nous avons passées en Terre Sainte, dont 20 ans dans l'Etat d'Israël, et les bonnes relations que nous devions avoir avec les dirigeants israéliens, ce que nous n'avons jamais nié. Les amitiés que nous avons encore avec des Juifs d'Israël nous sont chères et serviront un jour, nous l'espérons, à la promotion d'une paix juste au Moyen-Orient.

M. Ephrati rappelle aussi toutes les lois promulguées par son gouvernement concernant les Lieux Saints et la liberté de culte. Mais la loi est une chose, les faits parfois tout autre chose.

De plus, M. Ephrati fait mention de déclarations de S. Em. le Patriarche Cardinal Méouchy, qui ne se rapportent nullement au sujet évoqué par nous, à savoir la situation actuelle des Lieux Saints. Nous avons déclaré — et nous le maintenons — que depuis 1967, c.-à-d. depuis l'occupation par Israël de la Jérusalem arabe, dix à douze millions de chrétiens arabes et près de cent millions de musulmans n'ont plus la possibilité de visiter leurs Lieux Saints.

M. Ephrati fait appel à la période que nous avons passée en Israël, de 1948 à 1967. Durant cette période, tous les Lieux Saints de Galilée et quelques Lieux Saints de Judée, étaient sous l'occupation israélienne: Nazareth, le Thabard, Capharnaüm et tous les sites du lac de Galilée, le Cénacle et Ain Karim en Judée. Or, nous regrettons de devoir contredire M. le Consul Ephrati, en affirmant péremptoirement qu'AUCUN Arabe chrétien n'a été autorisé par Israël à visiter les Lieux Saints, certains religieux ou religieux exceptés. L'excuse qu'invoquera M. Ephrati, à savoir que la Jordanie interdisait aux Juifs d'Israël la visite du "Mur des Lamentations" (Lieu Saint juif situé alors dans la Jérusalem arabe) ne change rien au fait qu'aucun chrétien des pays arabes n'a été autorisé durant 20 ans à visiter la Galilée. M. Ephrati pourra se renseigner, s'il le veut, auprès des autorités israéliennes. Nous attendrons sans doute longtemps avant de recevoir un démenti.

Mais le Consul Ephrati donne des chiffres qui, parce qu'exactes, risquent de tromper le lecteur non averti: il signale "que plus de 150,000 Arabes, durant l'été de 1972 seulement, ont traversé les ponts au-dessus du Jourdain et sont venus dans les territoires administrés par Israël". Il est exact que la politique actuelle du Gouvernement d'Israël a favorisé les relations entre la Jordanie et les territoires de la Palestine arabe occupés en 1967, et cela dans un but avant tout économique, avantageux aux habitants des deux rives du Jourdain. Nous savons donc que, durant l'année, bien plus de 150,000 Arabes "traversent les ponts au-dessus du Jourdain". Mais ce sont presque tous des habitants de la Transjordanie, dans leur grande majorité musulmans. A ceux-là s'ajoutent certains habitants des pays arabes — en nombre insignifiant — qui ont des parents en Israël. Si ceux-ci réussissent à leur obtenir des autorisations israéliennes des permis de passage, ils peuvent être parmi les 150,000 visiteurs que signale M. Ephrati.

Mais tout cela n'infirmes en rien notre déclaration: près de 8 millions de Coptes d'Égypte, de 3 à 4 millions de Chrétiens du Liban, de la Syrie et de l'Iraq ne peuvent pas visiter leurs Lieux Saints, alors qu'avant 1967 le nombre annuel des pèlerins chrétiens des pays arabes n'était pas inférieur à 500,000 fidèles. A ces chrétiens s'ajoutent évidemment, car ils sont dans le même cas, les 90 à 100 millions de musulmans des pays arabes.

Nous avons soulevé ce problème, lors de notre passage à New York, avec le Secrétaire général des Nations unies, le Dr Kurt Waldheim, qui en a saisi l'importance. Nous avons soumis une suggestion qui nous semble pratique pour sortir de l'impasse. Le Dr Waldheim nous a dit qu'il l'étudierait sérieusement, mais qu'il n'avait pas perdu l'espoir de voir Israël se soumettre aux décisions multiples des Nations unies concernant Jérusalem.

Et ceci nous amène à la conclusion de la lettre du Consul Ephrati, dans laquelle il souhaite nous voir "employer le respect dont nous jouissons afin d'établir une compréhension commune entre peuples pour atteindre la paix". A la croire, c'est Israël qui veut la paix, toujours refusée par les

Arabes. Nous regrettons de devoir constater que c'est bien M. Ephrati qui "par des déclarations simplistes" et spécieuses ne va pas au fond du problème.

Qui, des Arabes ou d'Israël, accepte les décisions des Nations unies concernant le problème du Moyen-Orient? Les Etats arabes n'ont-ils pas fini par accepter de reconnaître l'Etat d'Israël et de signer la paix avec son gouvernement, à condition que soient mises en pratique les décisions des Nations unies concernant les droits du peuple palestinien? Que M. Ephrati obtienne que son gouvernement soit plus conciliant, se souvenant que la force ne prime pas le droit, et il trouvera en nous, comme en beaucoup d'autres hommes de bonne volonté dans les pays arabes, des personnes désireuses de voir enfin "la paix s'établir à Jérusalem et dans tout le Moyen-Orient".

MAXIMOS V HAKIM,
Patriarche d'Antioche
et de tout l'Orient,
d'Alexandrie et de Jérusalem.

Des étudiants contre
le peine de mort

Faisant suite à une démarche personnelle et de groupe, nous, un groupe d'étudiants, croyons être honorés avec nous-mêmes et notre conscience en écrivant cette lettre pour dénoncer la peine de mort.

Tout homme a ce droit indéfectible à la vie, et nous trouvons aussi cruel le meurtrier enlevant ce droit à une personne, que la société qui à son tour prend le droit de réagir par la même peine. Le commandement "Tu ne tueras point" a été donné autant au peuple qu'à l'individu. Suivant cette démarche, le fait d'être d'accord avec la peine de mort fait de nous des criminels.

Un vote se prendra à la Chambre des Communes à Ottawa. Pour ce vote un compromis a été trouvé, soit la suspension de la peine de mort pour une autre durée de cinq ans. On demande un vote libre, c'est-à-dire que chaque député sera invité en son âme et conscience à se prononcer sur la question, indépendamment de toute partisanerie politique et de toute forme d'électorisme.

Malheureusement, on craint que quelques députés profitent de cette occasion pour faire de l'électorisme, alors qu'ils devraient davantage informer leurs concitoyens, ce qui est nécessaire pour se faire une opinion adéquate.

Ainsi on ne crie pas partout que depuis la suspension de la peine de mort, il y a plus de cinq ans, le pourcentage de meurtres n'a pas augmenté, et qu'après des études faites sur le comportement du meurtrier, on s'est aperçu que la présence ou non de la peine de mort n'avait aucune influence sur la décision de tuer.

En tant qu'étudiants conscients de notre responsabilité sociale face à la criminalité et de ses conséquences, nous demandons à nos députés de tenir compte que "la vie du meurtrier vaut la nôtre". Nous terminerons en citant cette phrase de Camara: "Je préfère mille fois être tué que de tuer."

Suzanne Boulanger, Guylaine Pellerin, Anne Demers, Claude Fréchette, Louis Piché, Pierre-Luc Hamel, André Paré, Lorraine Richer, Michel Gauthier, France Labbé, Royal Provencher, Claude Letarte, Julie Ruel;

CEGEP de Victoriaville.

Au sujet de Rampa

C'est avec un intérêt soutenu que j'ai lu le livre d'Alain Stanké intitulé "Rampa, imposteur ou initié?" Je veux le féliciter pour son esprit impartial, d'autant plus exemplaire qu'il est Directeur de la Maison même qui a publié plusieurs livres de Rampa.

Alain Stanké a eu la sagesse de ne point trancher la question qui fait le titre de son livre. En effet, comment un homme peut-il s'arroger le droit de dire: ceci est ou ceci n'est pas aussi longtemps qu'il n'a pas toutes les données d'un problème condition sine qua non pour pouvoir affirmer avec preuves à l'appui dans un sens positif ou négatif.

"Rampa, imposteur ou initié?" ne sera d'aucune utilité pour les fanatiques, favorables ou non à Rampa. Par contre, l'ouvrage d'Alain Stanké sera un utile outil de réflexion

pour les lecteurs rationnels. La persévérance dans la recherche, nous apportera bien un jour, une réponse claire et précise à la question: "Rampa, imposteur ou initié?"

Jean-Paul NACKE
Montréal.

Assez de complexes
comme ça!

J'aimerais faire une mise au point à propos de l'article de Mlle Saumart concernant le prétendu "cheap labor" québécois en Angleterre. Il aurait été préférable, je crois, qu'elle vérifie les salaires payés en Angleterre avant de tirer des conclusions aussi hâtives.

Je vis à Londres depuis un mois et permettez-moi de vous donner quelques exemples que j'ai moi-même constatés. (Les offres d'emplois affichées un peu partout sur les autobus, dans les métros, dans les vitrines des agences de placement, dans les journaux...). Le salaire des professeurs est de \$62 par semaine, alors que celui d'un directeur d'école est de \$100. Les chauffeurs d'autobus reçoivent \$45 par semaine. On demande des secrétaires compétentes à un salaire d'environ \$60 par semaine. Dans le "Daily Telegraph" du 16 mai il y a, entre autres, une annonce demandant un ingénieur en électronique à un salaire annuel de \$4,500 à \$6,050. Et si les salaires sont bas, le coût de la vie est élevé. Il y a évidemment, comme partout, des personnes (ex. directeurs de compagnies) qui peuvent faire 70,000 livres sterling soit \$175,000 par année, mais je n'ai pas eu l'occasion de leur parler...

Un étudiant, qu'il soit québécois, français, allemand, etc. qui reçoit \$30 par semaine en plus d'être logé et nourri est donc bien payé. S'il est traité comme "cheap labor", alors une grande partie des Anglais font partie de ce même "cheap labor". Ne vous demandez donc plus pourquoi tant d'Anglais émigrent au Canada.

Si les Québécois veulent réellement combattre l'exploitation, ils ont tellement de pain sur la planche qu'ils ne devraient pas perdre leur temps à donner des coups d'épée dans l'eau. (Je suis québécois et fière de l'être). Pourquoi chercher à augmenter de façon aussi démagogique nos complexes et nos frustrations? Nous en avons

suffisamment comme ça, ne trouvez-vous pas?

Bien à vous,
Céline TURCOTTE
Montbaco Court
45, Mapebury Rd.
England

P.S. — Pierre Foglia garde-t-il toujours "son oeil" sur les sports? Malheureusement ici, je ne peux lire que la première partie de "La Presse".

5 D: naïveté
ou ignorance?

A l'Emission 5 D de Radio-Canada, le 13 mai dernier, il fut question du Vietnam. On ne parla pas du Vietnam et de ses meurtres et tortures. On ne dit rien du Vietnam-Nord et de ses assassinats. On ne signala pas que des centaines de milliers de personnes ont fui le Vietnam-Nord, pour échapper à la persécution communiste, tandis que peu de gens, que je sache, ont quitté le Vietnam-Sud, pour aller vivre au Vietnam-Nord.

Ce n'est pas Saïgon qui attaque Hanoi. C'est Hanoi qui attaque Saïgon. Actuellement, il y a au Vietnam-Sud des centaines de milliers de soldats du Vietnam-Nord. Hanoi refuse catégoriquement de rappeler chez lui ses soldats, et l'infiltration se poursuit. A la lumière de ces faits, l'Emission 5 D du 13 mai dernier révèle une naïveté ou une ignorance qui frisent la stupidité ou la mauvaise foi.

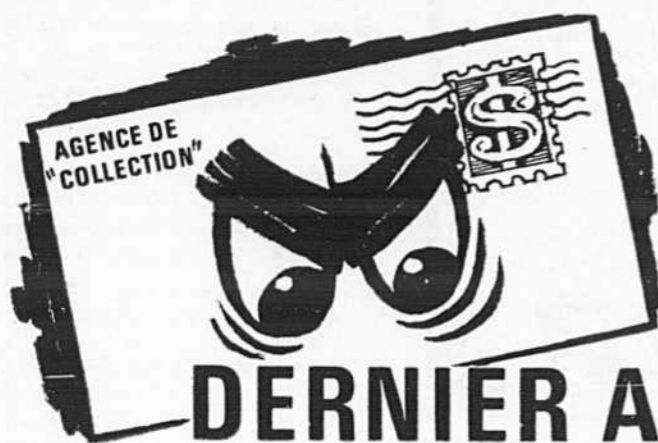
Louis C. de Léry, S.J.

la presse

LA PRESSE est publiée par LA PRESSE, L.T.E.E., 7, rue St-Jacques, Montréal. Seule La Presse Canadienne est autorisée à diffuser les informations de "LA PRESSE" et celles des services de la Presse Associée et de Reuters. Tous les droits de reproduction des informations particulières à LA PRESSE sont réservés. Courrier de la deuxième classe. Enregistrement numéro 1400. Port de retour garanti.

TÉLÉPHONISTE
(pour tous les services) 874-7272
REDACTION 874-7061
PUBLICITE 874-7306
LIVRES ANNONCES 874-7111
PÉTITION À DOMICILE 874-6911

pleins feux sur l'actualité



DERNIER AVIS

Le gouvernement n'a rien fait pour éliminer les agences malhonnêtes

par Gilles NORMAND

— 3 —

MALGRÉ les nombreuses pressions exercées depuis plusieurs années par différents mouvements, y compris la Fédération des ACEF — qui groupe 410 organismes — les centrales syndicales, le Barreau, la police et même un groupe d'agents de recouvrement sérieux, le gouvernement Bourassa n'a encore rien fait pour éliminer les agences de recouvrement malhonnêtes.

Evidemment, de hauts fonctionnaires du ministère de la Justice répètent constamment qu'un projet de loi est en préparation mais, comme c'est fréquemment le cas, personne ne sait quand ce projet sera soumis à l'Assemblée nationale.

Le chef du Contentieux du ministère de la Justice, Me Jean-Marie-Dussaut, déclare que la loi des agences de recouvrement sera "probablement" abrogée pour être remplacée par une autre, plus rigide, plus complète.

"Cependant, explique-t-il, on en est encore qu'au stade d'avant-projet, de discussions... Rien ne saurait être adopté durant la présente session qui prendra fin cet été."

Me Dussaut ajoute qu'actuellement, les discussions ont cours entre des spécialistes du ministère de la Justice, du ministère des Institutions financières et de l'Office de révision du code civil.

Me Roger Duval, un conseiller juridique du ministère de la Justice, déclare, lui, qu'il a déjà travaillé sur cette question et qu'il avait soumis un rapport au ministre vers la fin de 1971. "A ce moment, dit-il, on se demandait si une loi des agences de recouvrement serait administrée par le ministère de la Justice, ou par le ministère des Institutions financières ou encore par l'Office de protection des consommateurs."

Tels sont les propos que l'on tient entre les murs du ministère de la Justice, cependant que partout ailleurs la nécessité d'une loi contrôlant les activités des agences de "collection" ne paraît faire de doute.

Une loi nécessaire et urgente

Une loi adéquate qui régirait les agences de recouvrement est nécessaire et même urgente. Cette disposition permettrait d'éliminer de la profession les bandits qui s'y infiltrent."

C'est M. Gilles Dostaler qui parle. Il est président du Bureau de recouvrement Crémazie Inc., le plus important bureau de recouvrement francophone au monde.

M. Dostaler souligne que la fondation d'une association des agents de recouvrement serait souhaitable pour aider au respect des lois. Il a tenté lui-même d'approcher plusieurs de ses confrères pour réaliser un tel projet, mais, dit-il, ça ne bouge pas.

Avocats et huissiers

Cependant, si une loi doit régir les agences de recouvrement, il est nécessaire que l'on surveille les agissements de nombreux huissiers et de nombreux avocats qui travaillent dans le même domaine, estime-t-il.

"La plupart des bureaux de recouvrement dont on déplore l'existence, à mon avis, appartiennent à des avocats ou à des huissiers", d'affirmer M. Dostaler.

De toute façon, poursuit-il, une agence qui ne remet pas à son client l'argent recueilli ne survit jamais bien longtemps. "Depuis 25 ans que j'exerce ce métier, je peux dire qu'il y a quelque 300 bureaux malhonnêtes qui ont dû fermer leurs portes, à travers le Québec. Quand tu travailles malproprement,



photo Pierre McCann, LA PRESSE

Des menaces illégales qui trop souvent troublent la quiétude des foyers...

quand il ne s'agit pas d'une affaire sérieuse, ça ne peut durer plus que le temps des roses", a poursuivi M. Dostaler, soulignant qu'ainsi le problème se réglait pratiquement de lui-même.

Un mémoire présenté par des agences

Le 26 juillet, M. Dostaler, accompagné des représentants de sept autres agences de recouvrement sérieuses, avait soumis un mémoire à la commission parlementaire permanente des Institutions financières, compagnies et coopératives.

C'était à l'époque des discussions autour de la Loi 45 relativement à la protection du consommateur. Le mémoire soumis recommandait qu'une législation supplémentaire soit étudiée et qu'une loi soit promulguée, laquelle loi aurait pu être intitulée "Loi des agences de recouvrement".

Il y était mentionné qu'actuellement toutes les provinces canadiennes et la plupart des états des Etats-Unis d'Amérique étaient déjà dotés d'une législation réglementant les agences de recouvrement opérant dans leurs limites territoriales.

Ces lois sont présentement sous la responsabilité de divers services gouvernementaux, sous l'autorité soit d'un surintendant des assurances ou d'un secrétaire d'Etat, ou encore d'un régisseur de compagnies et même d'un directeur de la protection du consommateur.

Les signataires du projet se disaient d'avis que l'ensemble des lois déjà existantes à l'extérieur du Québec permettrait peut-être d'instaurer dans la province la meilleure des législations déjà existantes en Amérique du Nord, relativement aux agences de recouvrement.

Outre le Bureau de recouvrement Crémazie Inc., les agences qui endossaient le projet sont les suivantes: Agences de collection financières Ltée, Agence de recouvrement Allied Ltée, Agence de recouvrement Vanier Ltée, Contrôle des

collections Québec Ltée, Credit service collection Inc., J. C. Lussier collection et Polycrédit Ltée.

Cependant, la loi 45 a été adoptée sans que l'on tienne compte des agences de recouvrement. On a reçu comme réponse que la question était à l'étude.

Choquette favorable à l'idée

M. Dostaler a également rencontré le ministre de la Justice Jérôme Choquette à ce sujet, le 23 juillet 1971.

Il lui avait alors signalé que la loi régissant les agences de recouvrement en Ontario lui apparaissait comme une loi modèle. "M. Choquette s'est dit favorable à l'idée", a ajouté M. Dostaler.

Le président du Bureau de recouvrement Crémazie Inc., souligne que la loi ontarienne ressemble à la loi régissant au Québec les agents d'immeubles. Il s'agit d'une loi qui insiste notamment sur l'honnêteté et la solvabilité des membres de la profession.

Il y est notamment précisé qu'un individu possédant un dossier judiciaire ne peut s'ouvrir un bureau de perception.

En ce qui concerne les opérations de son bureau, M. Dostaler estime qu'il est inutile de "saigner une roche" et que plusieurs dossiers sont tout simplement fermés lorsque le débiteur est trop pauvre.

"Nous faisons en sorte que lorsque nous devons faire appel à un avocat, cet avocat devienne le représentant du créancier car il n'est pas intéressant de partager les commissions. Et nous ne prenons action que dans un cas sur 100, lorsqu'il s'agit, bien sûr, d'un montant intéressant.

"J'ajouterais qu'en général, 40% des comptes soumis à un bureau de recouvrement sont récupérés", de dire M. Dostaler.

— FIN —

Le désastre du Sahel: sécheresse et famine

par Claude-Armand MARBAIX (collaboration spéciale)

LES TERRES fertiles se crevasent, durcies sous le soleil ardent. Les fleuves se réduisent à un mince filet d'eau. Les récoltes ont diminué, au bas mot, de moitié. Les troupeaux décimés errent à la recherche d'hypothétiques pâtures. Et six millions d'êtres humains commencent à subir les affres de la famine.

En Afrique de l'ouest, dans la vaste zone du "Sahel" qui borde le désert du Sahara, six pays parmi les plus pauvres du monde sont frappés par une effroyable sécheresse: le Sénégal, la Mauritanie, le Mali, la Haute-Volta, le Niger et le Tchad se débattent dans une situation désespérée. Il y a soixante ans que les 22 millions d'habitants de cette vaste bande de territoire n'avaient plus connu pareil fléau.

Or, dans les trois à quatre mois qui viennent, ce fléau va tuer hommes et bêtes, par centaines de milliers, brûlant les terres, ruinant l'économie des pays touchés qui mettront des années à s'en remettre. Car malgré l'aide internationale, qui s'annonce efficace, il est déjà trop tard. Tout au plus pourra-t-on limiter quelque peu les effets du désastre.

Certes, dans d'autres régions du monde, comme en Inde ou en Amérique latine, la sécheresse étend également ses ravages. Mais le drame qui se déroule dans le "Sahel" dépasse en ampleur tout ce qu'on peut imaginer. Quelque quatre millions de têtes de bétail risquent de périr de faim, de soit ou de maladie.

En attendant les prochaines récoltes de septembre, il faudrait acheminer d'urgence dans les zones sinistrées au moins 400.000 tonnes de vivres et de médicaments pour parer à l'essentiel. De toute manière, hélas! le produit national brut des pays concernés baissera en moyenne de moitié. Sans compter les effets cumulatifs résultant de la réduction du cheptel, du rétrécissement des pâtures et des surfaces cultivées, grignotées par le désert, et de la pénurie de semences.

Une poignée de mil

Mais ces quelques chiffres, ces données abstraites ne donnent qu'une bien faible idée de la désolation, de la misère qui s'est abattue sur cette immense étendue, grande comme trois fois le Québec. Dans ces terres brûlées, privées de vie, d'innombrables carcasses décharnées jonchent déjà les abords des routes. Des tribus entières, tenaillées par la faim et la soif se réfugient plus au sud, autour des rares points d'eau.

Pour y arriver, les bergers effectuent une longue et pénible migration, essayant de sauver leurs quelques veaux, en se privant de leurs dernières réserves d'eau et de lait. Certains même ne survivent pas à l'agonie de leur troupeau, leur seule richesse. Car où qu'ils aillent, c'est la même détresse.

Au Niger, des enfants affamés attendent le long des pistes pour mendier une poignée de mil à chaque passage de caravane. En vain: les nomades n'ont même pas de quoi nourrir leur bétail. Ils fuient le nord du pays, où la moitié des pâtures a été consommée par la sécheresse. Et les autorités comptent que d'ici à deux mois, la faim décimera un demi-million de bovins.

En Mauritanie, le désastre est encore plus effrayant: quelques huit cent mille vaches et veaux seraient déjà morts, tandis que les troupeaux survivants gagnent le Sénégal et le Mali, dans l'espoir de trouver un peu d'eau et quelques touffes d'herbe.

Mais au Sénégal, la moitié du cheptel serait déjà mort ou abattu; tandis que le rendement des récoltes, faute d'une irrigation suffisante, a baissé de moitié. Aussi, les deux tiers de la population soit deux millions de paysans, sont menacés par la disette: le déficit en mil, en sorgho, en riz et en arachides est estimé à deux cent mille tonnes.

Au Mali, la situation n'est pas plus brillante. Les paysans qui ont obtenu une récolte de 40% inférieure à la normale, en sont réduits à égorger leurs bêtes pour se nourrir et en boire le sang. Car il n'y a plus d'herbe, plus d'eau, plus de paille, plus rien. Dans le massif montagneux de l'Aïr, dit-on, les nomades sont même réduits à manger les crottes de chameau grillées et pilées.

Quant aux troupeaux qui essaient de gagner la Haute-Volta, ils n'y trouvent d'abord que le désert, qui a avancé de vingt milles, et pas grand-chose d'autre: les dernières plantes, les dernières feuilles ont déjà été dévorées. Le paysage n'est plus qu'une immense étendue de

terres craquelées parsemée d'arbustes desséchés, aux branches cassées par le passage du bétail. Quoi d'étonnant si la moitié de la population est menacée de famine, à moins qu'elle ne risque de mourir de soif...

Désertification

Désolation, désespoir, misère: comment une calamité aussi dévastatrice a-t-elle pu survenir sans que les pays menacés essaient de la prévenir? Elle était pourtant prévisible. Car depuis cinq ans, les pluies étaient loin d'atteindre leur niveau normal dans ces régions, pour des raisons encore mal connues.

Et il y a deux ans déjà que les experts de la F.A.O. ont lancé un cri d'alarme.

Mais bien que la sécheresse se soit installée progressivement, pour prendre aujourd'hui une ampleur catastrophique, les gouvernements locaux se sont refusés à demander l'aide à des organismes internationaux en temps voulu. Ils se sont contentés de demi-mesures prises dans le cadre d'accords d'assistance bilatéraux, sans penser à organiser une action intégrée pour l'ensemble de la région du Sahel.

Or, ce phénomène de "désertification" s'est brusquement accéléré par suite de conditions climatiques défavorables, et il n'est plus possible à présent d'endiguer les ravages. Toutes les conditions de vie, tout le délicat équilibre des transhumances du bétail, assurant la régénération des pâturages, s'en trouvent bouleversés.

Chaque année, en effet, les troupeaux ne reprenaient la route du Sud que vers le mois de février. Le manque d'eau a hâté le départ, et les migrations ont commencé vers décembre, voire en octobre dernier: les herbages, faute d'irrigation, n'y étaient plus suffisants. Mais en descendant vers le Sud, les survivants de cet exode prématuré n'y ont trouvé que des sols déjà épuisés par le cheptel resté sur place.

Alors, descendant encore plus au sud, de longues colonnes d'animaux étiés se sont dirigées vers la zone soudanienne. Mais là aussi les récoltes, dans ces régions pourtant fertiles, ont été désastreuses, au point que les paysans ont à peine de quoi assurer leur propre subsistance. Dans bien des cas d'ailleurs, leurs réserves sont épuisées, et leur prochaine récolte, d'ores et déjà compromise, parce qu'ils en sont réduits à devoir consommer leurs semences.

Pas cent dollars

Dès lors, c'est l'avenir de toute cette zone de l'Afrique de l'ouest qui s'en trouve gravement hypothéquée. Car en stérilisant d'énormes superficies de pâturages, en affaiblissant de manière sensible le rendement des récoltes, en tuant le bétail, la sécheresse provoquera une baisse dramatique des exportations agricoles au cours de l'année qui vient et de la décennie prochaine. Pour les pays touchés, cela signifie une réduction très sensible de leurs rentrées en devises étrangères. Ce qui entraînera automatiquement une aggravation de leur endettement et un manque de moyens financiers pour se procurer les biens d'équipement nécessaires à leur développement. Cette même absence de moyens, d'autre part, rend d'autant plus difficile la reconstitution du cheptel décimé: pour pouvoir survivre, en effet, les éleveurs ont souvent dû mener à l'abattoir des veaux sous-alimentés, trop affaiblis pour commencer la migration, ou même des vaches pleines qui n'auraient, de toute façon, pas survécu à la transhumance.

Le manque d'eau en outre entraîné divers autres effets secondaires, dont les conséquences sont incalculables. Ainsi, parce que les fleuves Niger et Sénégal n'ont pas eu leur crue habituelle, l'énergie hydro-électrique fait défaut et nombre d'usines ont dû provisoirement fermer leurs portes. Les produits de la pêche, se sont avérés particulièrement décevants.

Les industries de transformation de produits agricoles et d'élevage, enfin, qui existent à l'état embryonnaire, ont elles aussi subi le contrecoup de cette crise généralisée. C'est leur croissance, sinon leur survie, qui s'en trouve menacée.

Au total, on ne peut donc que constater un appauvrissement général des pays frappés par ce fléau. Or, quatre d'entre eux — le Tchad, le Mali, le Niger et la Haute-Volta — figurent déjà sur la liste des 25 pays qui, pour les Nations Unies, sont les plus pauvres du Tiers-Monde, avec un revenu par tête d'habitant ne dépassant pas cent dollars l'an...

A prix d'or

Mais, si l'avenir paraît sombre, le présent requiert des mesures d'urgence. Pour l'immédiat, on

peut noter que les neuf pays membres du Marché Commun ont déjà fourni une aide estimée à \$10.000.000 de dollars. La F.A.O., de son côté, a participé en un premier temps pour quelque \$1.200.000. Pour le reste, les régions sinistrées reçoivent de l'aide bilatérale diverse du Canada, de la France, de l'Allemagne fédérale et des Etats-Unis, sans oublier les pays scandinaves.

Le tout, pourtant, n'est pas de fournir des secours alimentaires. Encore faut-il les acheminer jusqu'à leur destination finale. Or, la tâche est loin d'être facile, en raison des difficultés de communications. Les capacités portuaires sont, en effet, limitées. De plus, l'insuffisance des routes et des voies ferrées provoque un embouteillage qui rend très malaisée la répartition des vivres jusqu'aux points de distribution.

C'est la raison pour laquelle d'énormes stocks à l'air libre attendent trop longtemps dans les ports de Dakar, Abidjan, Lagos, etc., avant de pouvoir être emportés. Et déjà, on a constaté des détournements, tandis que des spéculateurs n'hésitent pas à s'enrichir en revendant des denrées à prix d'or aux populations affamées.

Il reste donc à organiser une série de ponts aériens et un système de transports par camions militaires.

Divers pays ont déjà adapté leur intervention dans ce but, en fournissant des avions, tandis que la Communauté européenne a décidé de prendre à charge les frais d'acheminement par camions.

La solidarité internationale, pourtant, ne peut empêcher que le désastre soit en grande partie irrémédiable. Des hommes, des femmes, des enfants mourront encore de faim, tandis que le bétail continue à être décimé. Tout laisse prévoir que la catastrophe laissera des cicatrices profondes, aussi difficiles à guérir que des brûlures.

S'il pleut en juin prochain, estiment les experts, il faudra compter, au mieux, cinq ans avant que le Sahel puisse reconstituer son économie disloquée, pour se retrouver dans la situation de 1972. En attendant, les peuples des six pays sinistrés n'ont d'autre perspective que la misère. Et d'immenses efforts pour en sortir...



FAUT QU'ETU SOIS LÀ!

Dans les estrades climatisées ou à l'élegant restaurant Le Centaure, aux bars-salons, devant les téléviseurs en circuit fermé, à la cafétéria, aux snack-bars mais surtout sur la piste: Blue Bonnets c'est tout un spectacle de courses. Consultez le calendrier des pages sportives.

Blue Bonnets
C'est plein d'allure!





(Droits réservés)

Montréal

Pour un système vraiment parlementaire

Une analyse de Marcel ADAM

En quelques dizaines de minutes, le conseil municipal de Montréal a adopté mardi, la série d'amendements que le comité exécutif désire faire apporter à la charte de Montréal, lors d'une prochaine comparution devant le comité des bills privés, au Parlement de Québec.

Ces modifications à la constitution de Montréal concernent principalement la loi et la carte électorales de Montréal, une démarche importante puisqu'elle intervient au coeur même du processus démocratique.

Comment pourrait-on, en effet, se désintéresser de la constitution de la quatrième entité politique en importance (par le budget) de tout le Canada (à égalité avec la Colombie-Britannique)?

Je sais bien que la modification de la charte de Montréal ne met pas en cause l'avenir de la race, mais elle fournit peut-être l'occasion de stimuler certains réflexes démocratiques dans la population montréalaise. Des réflexes qui, s'ils réagissaient bien au niveau local, réagiraient en conséquence mieux aux niveaux supérieurs de gouvernement, notamment quand est en cause le salut de la race. Mais cela est une autre histoire.

Mécanismes rudimentaires d'un gouvernement important

A dix-huit mois des prochaines élections municipales, et à la veille de la présentation à Québec du bill modifiant la charte de Montréal, il convient d'attirer l'attention du législateur sur les lacunes du système politique et électoral qui ont permis d'établir à Montréal un pouvoir personnel incomparable et plus perfectionné que celui de Duplessis en son temps.

Un gouvernement aussi important que celui de Montréal, chargé de veiller sur les intérêts d'une population de près de deux millions d'habitants, assisté d'un personnel de quelque vingt mille personnes réparties dans une vingtaine de services administratifs, responsable d'un budget annuel qui dépasse aujourd'hui le demi-milliard de dollars, ne doit-il pas être aussi sophistiqué que le gouvernement de provinces pourtant beaucoup moins peuplées et chargées de beaucoup moins de responsabilités?

Le système politique d'une telle entité politique doit-il être rudimentaire au point d'être dépourvu de presque tous les mécanismes de contrôle nécessaires aux gouvernements représentatifs et responsables? Est-il normal qu'un tel gouvernement soit constitué et dirigé comme le conseil d'administration d'une société privée et secrète?

Le législateur a manqué de réalisme

A moins que le gouvernement Drapeau ne commette des erreurs spectaculaires qui lui aliéneront la faveur populaire et permettront à un parti de la dernière heure d'en profiter, le système actuel ne permet pas la formation éventuelle d'un parti d'opposition sérieux et capable de jouer un rôle valable à l'hôtel de ville.

Puisque le système des partis a été introduit à Montréal dès 1954 avec la Ligue d'action civique, en ignorant ce phénomène nouveau dans ses réformes de 1960 et de 1962 le législateur a manqué de réalisme et pavé la voie au système de parti unique, lequel conduit au pouvoir personnel, comme le démontre aujourd'hui Montréal.

Comme d'ailleurs en France, où le système politique de la Cinquième République — qui paraît avoir inspiré celui de Montréal — a été voulu par de Gaulle qui méprisait les partis et le parlement,

et a conduit au pouvoir personnel, celui d'un président-chef de gouvernement élu au suffrage universel.

Aussi est-il nécessaire et urgent que le législateur modifie le système politique de Montréal afin d'y apporter un prolongement logique au système des partis: un système véritablement parlementaire.

Pour cela il faudra introduire le poste de chef de l'opposition (avec salaire et privilèges ad hoc). Autrement c'est nier le principe même d'une opposition organisée: ce qui est illogique dans un système de partis. Sans cela, quel homme de valeur et de prestige voudra prendre la tête d'une formation politique et risquer de tomber dans le vide politique s'il est défait à la mairie (puisqu'il n'aura même pas droit à un siège de conseiller)? Et si ce leader se résigne à se présenter comme conseiller d'un district et qu'il est élu, de quel poids pourra-t-il être devant un maire-chef-de-gouvernement-président-du-conseil élu au suffrage universel et intouchable du fait qu'il n'existe pas de procédure de défiance et de renversement du gouvernement?

D'ailleurs, quel leader voudra, dans ces conditions, consacrer tout son temps à un parti pour se retrouver impuissant comme conseiller à \$5,000 par année — somme qu'il aura déjà dépensée en frais électoraux?

Repenser le statut du maire

C'est dire que parallèlement à l'introduction du poste de chef de l'opposition, il faudra logiquement déterminer un statut nouveau au maire de Montréal. S'il est élu au suffrage universel, il ne peut en régime parlementaire être en même temps, chef de parti, chef de gouvernement et président des débats au conseil. Il faudra ou en faire un chef de gouvernement, alors il faudra un préposé à la présidence du conseil et peut-être repenser son mode d'élection ou en faire un maire-président aux pouvoirs réduits, et il faudra encore repenser son mode d'élection.

Car si le maire continue d'être élu au suffrage universel, il demeure investi d'un pouvoir politique immense qui fausse la mécanique dans un système où l'exécutif est responsable devant un conseil muni de tous les pouvoirs de contrôle de défiance et de renversement.

Poursuivant dans cette logique, il faudra que le système soit doté de tous les mécanismes de contrôle de l'exécutif par les élus, avec période de questions, comptes publics, vérificateur responsable aux élus, commissions investigatrices avec droit de faire comparaître les directeurs de services, journal des débats, conseillers à plein temps qui pourront jouer un véritable rôle de représentation de leur district et de législateurs au cours de vraies sessions.

N'est-il pas dans l'ordre normal des choses qu'un gouvernement d'une telle importance fonctionne comme un vrai gouvernement, avec des élus désaisonnalisés, plutôt que comme un conseil d'administration où les administrateurs-conseillers ne sont appelés que quatre fois l'an à prendre brièvement connaissance du déroulement général de l'entreprise?

Si le législateur ne modifie pas le système politique de Montréal de manière à permettre à la démocratie parlementaire de s'exercer, il est illusoire de penser pouvoir rétablir l'équilibre politique en 1974.

Car le système actuel a été taillé à la mesure de l'homme qui le fait fonctionner depuis treize ans; et il l'a rendu à ce point étanche qu'il est à peu près impossible pour une opposition de s'y insérer si le législateur n'intervient pas.

NEGLIGENCE

SUITE DE LA PAGE A 1

Nous croyons, de notre devoir, note le coroner, qu'il serait à propos que les cas de l'avocat Smiley et du notaire Fish soient étudiés à la lumière des articles 21 et 22 du Code criminel, comme partie aux infractions commises par Spinner à l'encontre de la Loi des faillites.

Il recommande que leur conduite soit soumise respectivement au Barreau et à la Chambre des notaires.

Le chef inspecteur Maurice Lessard

Relativement au service de la prévention des incendies de la Ville de Montréal, le coroner mentionne des manquements à un règlement municipal, lors de visites effectuées à la fin de 1971, avaient été notés.

Ce n'est que le 8 septembre 1972 que des procédures furent intentées en Cour municipale. L'agent de liaison du Service de la prévention a déclaré à l'enquête que devant l'impossibilité de retracer le propriétaire réel de l'immeuble, il avait, à l'automne 1972, fait une demande pour retirer les plaintes. Le coroner écrit que le chef inspecteur Lessard avait omis de faire part au directeur du Service d'incendie des infractions au règlement de la prévention.

Il n'a pas demandé d'appliquer l'article no 6 du règlement 2572 qui stipule qu'un chef de service peut faire évacuer un édifice s'il le juge nécessaire.

Lors de son témoignage, il avait reconnu qu'il savait que le danger en cas d'incendie au 5249, avenue du Parc était sérieux.

"Nous ne croyons point, Indique Me l'Ecuyer, pouvoir qualifier sa conduite de criminelle, mais nous croyons que son retard à porter les plaintes, son défaut de prendre les mesures appropriées pour faire appliquer sans délai le règlement concernant la prévention des incendies, peuvent au moins être qualifiés d'inconscients."

Les Courtiers d'Assurances

"Ses inspecteurs avaient fait leur devoir, mais nous croyons qu'il n'a pas fait le sien adéquatement pour la protection du public et nous recommandons que son cas devrait être soumis aux autorités concernées pour prendre les mesures qui s'imposent pour qu'à l'avenir ce

service ait à sa tête une personne plus désireuse de résultats."

Me l'Ecuyer recommande aussi au ministre de la Justice de porter à l'attention du ministre des Institutions financières, le danger à peine dissimulé, que comporte le fait de pouvoir souscrire des assurances pour des montants déterminés sans égard à la valeur réelle des biens.

Me l'Ecuyer se demande si la loi des Courtiers d'Assurances ne devrait pas être révisée de façon à attacher une responsabilité pénale à tout courtier ou agent, qui pour une prime supérieure consent des contrats d'assurances pour un montant supérieur à la valeur réelle des biens assurés.

Quant au témoignage de Mlle Mary Nadon qui avait déclaré qu'on lui avait demandé si elle était prête à allumer un incendie au 5249, avenue du Parc, Me l'Ecuyer indique qu'il ne peut retenir son témoignage pour incriminer qui que ce soit.

Lors de la dernière journée de l'enquête du coroner, le 17 mai, Mlle Nadon avait précisé qu'il était possible que M. Berlin lui ait posé une telle question pour faire une plaisanterie.

Bourassa cherche à enterrer le dossier des finances politiques

— René Lévesque

par Georges LAMON

"Il est vital, si l'on veut éviter des scandales comme l'affaire Watergate et des révélations comme celles faites par O'Bront à la Commission sur le crime organisé, qu'on adopte une loi pour assainir les finances politiques avant les vacances d'été."

C'est en fait l'appel qu'a lancé, hier midi, au cours d'une conférence de presse à Montréal, M. René Lévesque, président du Parti québécois, au gouvernement Bourassa, lequel gouvernement, à son avis, "cherche de toute évidence à enterrer, cette année encore, le dossier extrêmement important des finances politiques".

Pour le président du PQ, cette loi permettrait "une sorte de garantie fondamentale dans l'intégrité des partis politiques".

Noyer le poisson

M. Lévesque, qui était accompagné de Robert Burns, leader parlementaire, et Pierre Renaud, trésorier du PQ, a d'ailleurs reproché au même gouvernement qui s'était engagé à mettre fin aux caisses électorales traditionnelles, de vouloir "enterrer le poisson" en reportant constamment les séances de la sous-commission des finances publiques.

Le Parti québécois, qui se dit prêt à

commencer l'étude du financement des partis, a d'ailleurs présenté une série de propositions destinées à établir "l'égalité des chances entre les partis politiques" comme l'a, au reste, précisé le rapport Barbeau remis au gouvernement fédéral, il y a sept ans.

Au niveau de l'égalité des chances pour les candidats et les partis politiques, le PQ propose:

- l'assouplissement de l'actuelle formule de remboursement des dépenses électorales aux candidats ayant obtenu 20 p. cent des voix (selon la proportion des voix recueillies de moins de ce seuil de 20 p. cent);
 - le remboursement aux partis d'une certaine partie de leurs dépenses électorales;
 - l'accès gratuit aux principaux moyens de communication (télévision, radio et journaux) sur une base égalitaire pour tous les partis présentant des candidats dans au moins la moitié des comités;
 - une subvention des services essentiels de recherche et d'information.
- Pour ce qui est de la participation des citoyens au financement des partis politiques, le PQ préconise:
- un dégrèvement d'impôt pour les contributions faites par un citoyen à un parti politique, selon un barème in-

versement proportionnel au montant de la contribution;

Enfin, pour restaurer l'intégrité politique, le PQ propose:

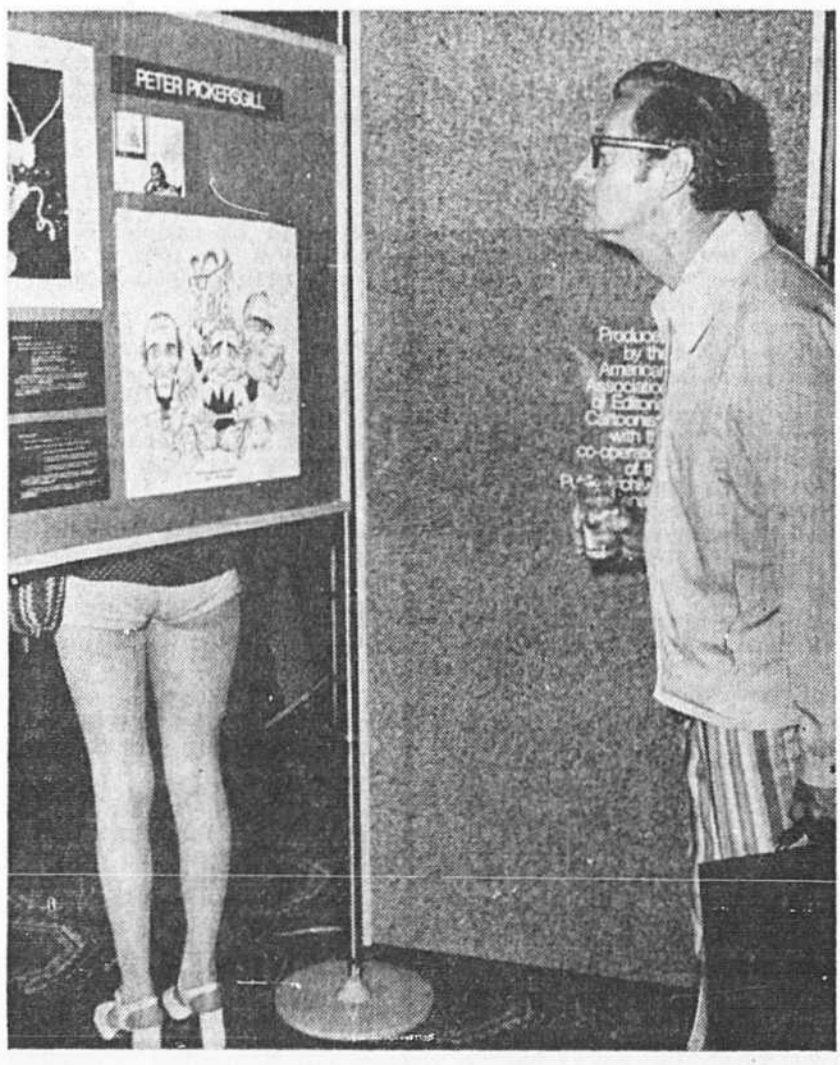
- le plafonnement des souscriptions annuelles à \$1,000 par donateur, à partir du moment où un parti serait reconnu au sens de la loi de la Législature; cette limite pourrait être doublée pendant les années d'élections;
 - l'obligation par tous les partis de publier annuellement leurs états financiers certifiés par un comptable agréé;
 - l'établissement d'une commission indépendante de contrôle des finances politiques.
- Selon le leader parlementaire Robert Burns, cet organisme de contrôle

empêcherait toute contribution secrète.

Pour M. Lévesque, ces propositions ne sont ni plus ni moins qu'un "cadeau qu'on fait à Bourassa s'il est capable de s'en servir" tout en remplissant sa promesse électorale.

Il faut, ajoute-t-il, qu'on sorte des "couillises hypocrites". "Jusqu'ici, précise-t-il, on a toujours laissé les partis politiques se conduire comme des clubs privés de gentlemen, il faut qu'ils deviennent des organismes publics."

Enfin, M. Robert Burns a signalé que ces propositions étaient faites en vue de l'avenir et que le PQ ne tenait nullement à remuer le passé. Au contraire, il voulait même en faire abstraction dans ses propositions.



Long cou, longues jambes...

Une preuve de plus que les hommes ne pensent pas qu'à ça... Médusé, fasciné, hypnotisé par une caricature sans relief, notre homme ne daigne même pas jeter un coup d'oeil sur les harmonieuses rondeurs qui s'offrent pourtant à sa vue. La scène a été prise à l'exposition de l'Association nord-américaine des caricaturistes politiques, qui se tient à Ottawa.

La vérité sur Rampa

Interviews, photographies, documents inédits par ALAIN STANKÉ

En vente partout

les éditions la presse

Recevez "Rampa, imposteur ou initié?" en postant ce bon de commande à votre fournisseur habituel ou, si vous préférez, en le retournant à

Les Éditions La Presse
7, rue Saint-Jacques,
Montréal 126, Québec.

Veuillez m'expédier

Rampa, imposteur ou initié?

Nom _____

Adresse _____

Ville _____

Ci-joint la somme de \$3.95 plus frais de poste 15¢

par chèque par mandat postal

Enquête de LA PRESSE à Lachine

Le maire Chartier avait déposé vingt-et-une accusations contre le directeur des finances

par Florian BERNARD

Dans une lutte acharnée en vue d'obtenir le congédiement du directeur des Finances de Lachine, M. Donat Beauchamp, ex-maire de Lachine, une série de 21 accusations accompagnées de volumineux dossiers avaient été déposées à la Commission des affaires municipales du Québec, le 10 août 1971, par le maire Jean-Guy Chartier.

Au nombre des griefs reprochés au directeur, on notait particulièrement les circonstances qui avaient entouré sa nomination à ce poste, à l'automne 1966, circonstances que LA PRESSE a relatées hier.

Les autres griefs concernaient des allégués de mauvaise administration, d'absence de surveillance des divers services, de retards au travail, de pratiques commerciales privées durant les heures de travail, de falsification de documents, de négligence administrative, etc.

D'autres allégués concernaient des paiements à l'avance de certaines factures, des manques d'autorité dans la surveillance des piscines, des moyens draconiens en vue de paralyser la construction d'un centre commercial, le boycottage du bureau des évaluateurs, une "mauvaise

expropriation" d'une cour à rebuts, une mauvaise surveillance du service des achats, etc.

Réponses du directeur

Le directeur des finances, M. Beauchamp, avait catégoriquement nié toutes les accusations, depuis la première jusqu'à la dernière. Sa négation est contenue dans un volumineux dossier de 108 pages, dont LA PRESSE a obtenu copie, et qui fut envoyé au maire Chartier de même qu'aux commissaires de la Commission des affaires municipales du Québec.

Dans ce document, M. Beauchamp réfute, point par

point, tous les allégués présentés par le maire Jean-Guy Chartier.

La Commission des affaires municipales devait finalement donner raison au directeur des finances. Dans une ordonnance, elle enjoignait au conseil de reprendre immédiatement à son service M. Beauchamp, avec salaire rétroactif à sa suspension. Mais les ennuis du directeur des finances n'étaient pas terminés pour autant. A peine réinstallé, le conseil préparait une nouvelle ronde d'accusations.

68 pages de griefs

Le 23 octobre 1972, un do-

document de 68 pages préparé par les avocats Lemay, Paquin & Gilbert était déposé au conseil et une action en cour Provinciale était soumise aux conseillers. Cette fois, on ne se contentait pas de 21 accusations, mais de 206 faits et motifs invoqués à l'appui des procédures. Ces 206 faits et motifs reprenaient, globalement, les 21 accusations originales, plus une quantité de nouvelles affaires. De plus, la procédure ne visait plus à une simple suspension, mais à la destitution pure et simple du directeur.

Coup de théâtre, cependant, car le conseil refusa, de

façon majoritaire, d'accéder à la demande de poursuite. La résolution adoptée à ce sujet précisait, textuellement: "Considérant que les avocats de la cité ont jugé inopportun de recevoir les explications qu'aurait pu fournir le directeur des finances relativement aux accusations".

Bref, cette procédure sollicitée par le maire Chartier n'eut jamais lieu.

En appel

Le directeur des finances n'était pas encore à l'abri des difficultés. Le conseil décidait d'en appeler de la décision de la Commission des affaires municipales, du Qué-

bec de réinstaller M. Beauchamp.

Le 27 juin 1972, trois juges de la cour d'Appel décidaient de maintenir le jugement initial de la Commission des affaires municipales et ordonnaient que M. Beauchamp soit réinstallé dans ses fonctions. Ce dernier aurait pu enfin croire que ses difficultés étaient terminées, une fois pour toutes, mais c'était sans compter sur l'opiniâtreté du maire Jean-Guy Chartier. A la suite d'une assemblée tumultueuse, le maire parvenait à convaincre ses collègues de référer tout le dossier à la cour Suprême du Canada.

En cour Suprême

Le 4 octobre 1972, la cour Suprême rendait un jugement favorable au directeur des finances et maintenait les jugements antérieurs de la Commission des affaires municipales du Québec et de la cour d'Appel.

Enfin, le 12 février 1973, le conseil adoptait une résolution majoritaire décrétant que le directeur des finances, suite à sa réinstallation — définitive — toucherait tous

les salaires et bénéfices perdus lors de ses multiples suspensions. Le maire Jean-Guy Chartier enregistrait sa dissidence.

Le nouveau massacre de Lachine...

L'affaire en est actuellement là. Même si le directeur des finances a été officiellement réinstallé dans ses fonctions, la tension est plus vive que jamais entre lui-même et le maire Chartier. Cette tension a par ailleurs des répercussions sur tous les autres directeurs des services municipaux et sur les conseillers eux-mêmes. Les séances du conseil sont devenues, ces derniers temps, de véritables foires d'empoigne où les élus se sont même invités à sortir dehors afin de régler, au poing, certaines discussions trop vives.

Lachine a connu un premier massacre par les Iroquois. Le maire Chartier a eu cette répartie, à l'endroit de LA PRESSE, au tout début de cette série: "C'est le nouveau massacre de Lachine".

FIN DE LA SERIE

Enquête sur le crime organisé

Ziggy Wiseman avoue de nouveau qu'il passait à tabac ses clients qui refusaient de rembourser leurs dûs

par Bernard MORRIER

S'il y a une évaluation à faire dans les audiences publiques de la Commission d'enquête sur le crime organisé, la journée d'hier pourrait être considérée comme la plus fertile en événements de toutes sortes, allant du co-casse au suspense. Les faits se résument à peu près comme suit:

— Nouvelles révélations sur la manière forte de récupérer des dettes par l'audition d'enregistrements téléphoniques.

— Un témoin sur le point d'être entendu pris en flagrant délit de mémorisation des notes sténographiques d'un témoignage à huis clos autre que le sien.

— Levée d'un autre coin du voile sur les dessous du Festival "pop" de Manseau.

Si le suspense a atteint son paroxysme lors de l'audition des conversations téléphoniques enregistrées, une compréhension intelligente de celles-ci, en les reproduisant intégralement, serait fort difficile, à cause d'une interjection — temporaire, espéranto — du président-commissaire, le juge Rhéal Brunet, de publier les noms des personnes impliquées. Cette ordonnance vise surtout à protéger la victime, bien qu'elle couvre également une autre personne accusée d'extorsion à Toronto, et dont la cause est toujours pendante.

En bref, il s'agit de cinq conversations téléphoniques, dont trois ont eu lieu à Toronto même et les deux autres, entre cette ville et Montréal, toutes le 29 mars dernier.

On y apprend qu'un homme d'affaires torontois (la victime) refuse d'honorer un contrat de \$10,000 que ses avocats ont jugé frauduleux et, par le fait même, nul et

non avenue, bien qu'il soit prêt à rembourser une autre dette personnelle de \$19,000 à son créancier, dès le 27 mai de cette année.

Appels anonymes

Les trois appels à Toronto même sont anonymes et leurs auteurs font savoir que leurs "patrons", à Montréal, attendent toute la somme dans 24 heures, en utilisant une phrase célèbre dans le monde interlope: "Ils vous font une offre que vous ne pouvez refuser".

Si l'homme d'affaires persiste dans son refus, il s'entend dire que des individus se rendront à son bureau le lendemain et briseront tout ce qui leur tombe sous la main.

Avec inquiétude, le Torontois rappelle à Montréal, où il se fait dire par Réal Filiatreault, associé de Ziggy Wiseman dans le Festival de Manseau, qu'il doit sans faute envoyer \$5,000 au moins avant quatre heures le même après-midi. Quant au reste, il devrait être remboursé avant cinq heures le lendemain après-midi.

Avant de faire entendre ces conversations, le sergent-déTECTIVE François Fortin, policier de la CUM versé à l'USÉCO, a déposé des écrits assermentés de l'homme d'affaires et de sa téléphoniste, qui affirment tous deux que deux individus, décrits comme des fiers-à-bras, ont rendu visite aux bureaux du Torontois le 29 mars dernier.

Celui-ci explique également qu'il a été l'objet de menaces le même jour.

Filiatreault nie tout

S'en référant à des notes sténographiques prises mardi dernier, lors d'une audience à huis clos de Ziggy Wiseman, le procureur de la Commission, Me Robert Cooper, s'est adressé à Réal Filiatreault pour lui demander s'il était exact qu'il ait pro-

fééré des menaces par téléphone à quelqu'un de Toronto, comme le prétendait Wiseman?

"Je sais que X a reçu des menaces, de dire le témoin, mais Wiseman n'a pas dit la vérité ou il s'est trompé en affirmant que c'était moi. Si vous parlez de menaces par les recours aux tribunaux, là c'est différent. J'ai répliqué par le même langage."

Incidentement, Filiatreault qui se faisait attendre dans la salle d'audience, a été surpris dans une salle de toilette où il tentait de mémoriser les notes sténographiques de la déposition à huis clos de Wiseman.

Il avait obtenu ce document confidentiel des mains mêmes de l'avocat de Wiseman, Me Leonard Liverman, en lui réclamant une copie pour suivre le témoignage de son client.

Qualifiant l'incident de regrettable, le juge Brunet a quelque peu semoncé Me Liverman, en lui soulignant, qu'à titre d'avocat, il devait savoir ce qu'était le huis clos. "Nous aurions très bien pu ne pas vous prêter cette copie. Rien ne nous y obligeait", a-t-il souligné.

En réponse, Me Liverman a expliqué qu'il avait cru comprendre par huis clos que le témoignage de Wiseman ne pouvait pas être publié, mais qu'il pouvait être vu.

Quant à Filiatreault, âgé de 32 ans, et promoteur de "junkets" comme Wiseman, il a par ailleurs déclaré que Frank Cotroni, en plus de l'aider personnellement, a à peu près financé tous les voyages de jeu qui portaient de Montréal, tout comme il a investi de \$10,000 à \$15,000 dans le Festival "pop" de Manseau.

Interrogé sur ses intérêts dans ce festival, Filiatreault dit qu'il était partenaire à 50-50 avec Wiseman. Tous deux se sont même disputés après la "fête", ne s'entendant pas sur les chiffres.

Confirmant que William Obront, déjà identifié comme un des gros du crime organisé à Montréal, a investi pour sa part \$7,500 dans l'organisation, Filiatreault a par ailleurs été invité à identifier ceux qui étaient responsables de la sécurité à Manseau. Il s'agit de Claude Leduc et André Lefty.

Déposant leurs dossiers, Mme Cooper a noté que Leduc

avait déjà été condamné pour menaces, en plus de certaines offenses mineures, tandis que Lefty, un ex-bo-xeur, avait "à son crédit" des condamnations pour vols, attentat et assaut.

S'en remettant à un témoignage de Wiseman qui avait identifié Lefty comme un homme de Frank Cotroni, Me Cooper n'a pu faire confirmer cette définition par Filiatreault.

Le dossier du Festival de Manseau étant loin d'être entièrement révélé, Me Cooper a promis d'y revenir plus profondément dans le courant de la semaine prochaine.

La chaise musicale

Quant à Ziggy Wiseman, promoteur de "junkets", il a été de nouveau sur la sellette hier, mais c'est à un véritable jeu de chaise musicale qu'il a dû se soumettre, devant à maintes reprises céder son siège à d'autres témoins, de qui Me Cooper voulait obtenir des précisions sur les déclarations faites à huis clos par Wiseman.

Ce dernier, âgé de 38 ans, a encore reconnu hier qu'il avait administré des raclées à ceux qui lui devaient de

l'argent et refusaient de le payer. Comme il s'agit encore ici de victimes, le tribunal a interdit de révéler leurs noms.

Souvent dans ses visites, Wiseman se faisait accompagner de Marcel Martel, un individu déjà condamné pour vol, effraction de la loi de l'immigration, comme en fait foi son dossier déposé par Me Cooper.

Wiseman a été invité à revenir devant la Commission mardi. Au moment où le sergent Fortin allait entreprendre en français de déposer certains documents, Wiseman a réclamé que le tout se fasse en anglais, en insistant très fortement du fond de la salle. C'était sa deuxième intervention du genre, mais comme cette fois il ne s'agissait pas d'un témoignage, mais de la production pure et simple de documents, le juge Brunet, visiblement irrité, a ordonné à Wiseman de s'asseoir, en lui disant qu'il en avait assez du spectacle ("Will you sit down, that's enough show!").

Aujourd'hui, les commissaires doivent poursuivre l'étude du réseau de jeu opéré par Gary et Gordon Ball.

Le village olympique Le cas échéant, la SHQ participera à la décision du choix du lieu et des plans

de notre bureau de Québec

QUEBEC — Si la Société d'habitation du Québec est invitée à contribuer au financement des installations olympiques, elle aura droit de regard sur le choix du lieu et des plans du village olympique, a révélé hier le ministre des Affaires municipales, M. Victor Goldbloom.

La SHQ pourrait devenir en fait le principal moyen de contrôle du gouvernement québécois sur la construction du village, évaluée à \$120 millions.

Le ministre a expliqué que les contacts entre la Société et les autorités municipales se poursuivaient, ajoutant qu'aucune décision n'avait été prise au sujet d'une éventuelle participation de la SHQ au financement de la construction du village.

M. Goldbloom s'est toutefois dit as-

suré qu'une collaboration devra s'établir entre Montréal, le Comité d'organisation des Jeux olympiques et la SHQ pour la préparation de cette partie du site.

La Société d'habitation du Québec ne peut, par contre, prendre l'initiative de présenter des projets, mais si les autorités municipales demandent l'aide de la SHQ, celle-ci pourra se prononcer sur toutes les questions touchant le choix du terrain, des plans retenus et sur la nature du financement des Jeux.

Des inconnus

Le budget des Jeux ne prévoit pas les coûts de construction du village olympique, les autorités municipales espérant que son financement proviendra de l'extérieur.

Il est toutefois peu probable, à cause du coût élevé, qu'une entreprise

privée s'offre pour construire et administrer à son compte les logements qui recevront les athlètes pendant les Jeux et qui doivent être loués par la suite aux citoyens.

Si, d'autre part, une société publique était chargée de construire et gérer le village, les autorités municipales devraient probablement faire appel à la Société d'habitation du Québec, qui pourrait alors influencer les décisions quant au terrain et aux plans des logements pour s'assurer de leur utilisation après les Jeux de 1976.

"On n'a pas besoin d'être maître-d'oeuvre pour influencer les travaux", a souligné le ministre.

M. Goldbloom a rappelé qu'il a l'intention, quoiqu'il arrive, d'amener les autorités municipales à justifier tout projet sur le choix du site du village olympique et à indiquer pourquoi les autres choix n'ont pas été retenus.



EN VENTE DANS LES QUINCAILLERIES PRO, LES BONS CENTRES DE JARDINAGE ET LES MAGASINS CANADIAN TIRE

La mère de la mariée trouve chez nous un homme qui pense à tout!

Si vous êtes la mère de la mariée et que vous devez organiser la noce, faites appel à l'expérience et aux services de notre directeur des réceptions. Il s'occupera de tous les détails à votre place. Chambres, nourriture, services... autant de détails dont vous n'avez pas à vous soucier et qui feront quand même de vous "la perle des belles-mères".

Laissez-nous préparer la réception de mariage qui vous préoccupe tant, composez 631-2411. Nous avons l'homme doué pour en faire une réussite mémorable.



ALLEGRO ROUGE et ALLEGRO SEC, présentés en belles bouteilles d'un litre (33 oz), sont tous deux délicieux. ALLEGRO ROUGE (554-D \$2.20) se boit tel quel ou sur glace; ALLEGRO SEC (554-B \$2.20) est pour les martinis, les gibsons et autres cocktails. Adoptez la nouvelle génération de vermouths sans tarder!

Vins Brights VINS CANADIENS DE QUALITÉ DEPUIS 1874



MONTREAL AÉROPORT HILTON 631-2411

À l'entrée de l'Aéroport International de Montréal Administré par Hilton Canada. Banquets pour 400 personnes; réceptions, jusqu'à 650. Stationnement gratuit. Autres hôtels administrés par Hilton au Canada: l'Hôtel Vancouver et le Reine Elizabeth, à Montréal, deux hôtels du CN, le Toronto Airport Hilton et le Québec Hilton (ouverture cette année). Réservations: consultez votre agent de voyage, tout hôtel Hilton ou du CN, ou le service de réservation Hilton.

Liquidation d'OEUVRES D'ART

SAMEDI 26 mai — 10 h à 22 h
DIMANCHE 27 MAI — 10 h à 18 h
devant avoir lieu au

GRAND MOTOR HOTEL
770, Côte-de-Liesse

STATIONNEMENT GRATUIT

À DES PRIX POUR VENTE DIRECTE
AUCUN ENCAN - PAS D'ENCHÈRES
La plus vaste gamme de sujets et styles pouvant répondre à vos goûts.

PLUS DE 1000 PEINTURES
ORIGINALES À L'HUILE
en de beaux cadres sculptés à la main
Dimensions: 8 x 10" jusqu'à 24 x 48" \$20 à \$80

LE PLUS GRAND CHOIX DE
LITHOGRAPHIES JAMAIS RÉUNIES
Des lithographies encadrées d'artistes tels que:
Dali, Chagall, Picasso, Renoir, Toulouse-Lautrec, Reuven Rubin, Moïsha Jankov et bien d'autres artistes de renom \$25 à \$100

BIENVENUE AUX MARCHANDS

DES VACANCES IDÉALES POUR LES JEUNES
LE CENTRE DE PLEIN AIR DU LAC DES ÎLES

Situé à Saint-Émile-de-Suffolk à 25 milles au nord de Montebello, Qué.

COLONIE DE VACANCES

- Pour garçons et filles de 8 à 14 ans
- Séjours d'une durée de deux à dix semaines
- Moniteurs expérimentés
- Installations modernes, chalets renoués
- Équipement de loisirs d'excellente qualité
- Menu diététique

Pour de plus amples informations, s'adresser à:
L'Office du tourisme de l'Outaouais
C.P. 666, Hull, Qué.
J8X 3Y8

819 770-1500

Société d'aménagement de l'Outaouais
Organisme du Gouvernement du Québec.

Université du Québec à Montréal

INSCRIPTION COURS D'ÉTÉ 1973
1er CYCLE

Les inscriptions aux cours offerts durant l'été 1973 auront lieu aux dates et lieux suivants. Pour plus de détails, communiquer avec les familles aux numéros indiqués:

— Famille des lettres (876-3310)	Pavillon Read	le 1er juin 73
— Famille de la formation des maîtres (876-5446)	Pavillon Lafontaine	les 30-31 mai
— Famille des sciences économiques et administratives (876-5451)	Pavillon Louis-Joliet	les 30-31 mai 73
— Famille des sciences humaines (876-5591)	Pavillon Read	le 31 mai 73
— Famille des sciences (876-5460)	Pavillon Louis-Joliet	les 30-31 mai 73
— Service du perfectionnement des maîtres (876-5421)	Pavillon Lafontaine	les 30-31 mai et le 1er juin 73
— Baccalauréat es arts (876-5464)	Pavillon Sainte-Marie	les 30-31 mai 73

Les étudiants admis à titre d'étudiants "libres" pour une ou plusieurs activités offertes durant l'été 1973 devront se présenter, les 30-31 mai et le 1er juin 1973, au pavillon Sainte-Marie, local 3110 (876-5464).

UNE FAMILLE DE



COROLLA S/5

Une transmission à 5 rapports dans une voiture économique ? Bien plus encore : la nouvelle Corolla S/5 est dotée de pneus radiaux, d'un tachymètre et d'un tableau de bord de classe. Tout cela compris dans le prix. Ce qui représente beaucoup moins que ce à quoi vous pourriez vous attendre à l'achat d'une 5 vitesses. En fait, il n'y a pas une seule 5 vitesses qui ne coûte au moins \$1,000 de plus que la nôtre.

COROLLA 1200

Des freins à disque à l'avant, des sièges-baquets à dossier entièrement inclinable et un dégivreur électrique de glace arrière font partie des accessoires standards qui sont compris dans le bas prix de la Corolla. Elle est bien représentative de la famille des "J'en r'viens pas !".



COROLLA FAMILIALE

C'est beaucoup pour aussi peu. Quand la portière arrière bascule, vous découvrez un espace de rangement de 18.7 pi. cu. Une fois le dossier arrière replié, l'espace dégagé totalise 35.6 pi. cu. Ce n'est pas si mal pour une voiture qui n'a besoin que de la moitié de l'espace nécessaire à une grosse familiale pour se garer.

CORONA SEDAN, HARDTOP ET FAMILIALE

Plus grosse et plus spacieuse que la Corolla, la Corona est une voiture solide et robuste, dotée d'un moteur 2 litres à arbre à cames en tête. (C'est quelque chose que vous apprécierez quand vous constaterez les charges que la Corona familiale peut transporter.) Le dossier arrière du hardtop aux lignes profilées se replie pour offrir presque le double d'espace de rangement, et le sedan dispose largement d'espace pour les genoux et les coudes.



"J'EN R'VIENS PAS!"



CELICA ST

La plus sportive de toutes. Basse et longue, sa ligne est complétée par des bouches d'air et des bandes de rallye. Elle est dotée d'un moteur 2 litres à arbre à cames en tête.

De plus, elle comporte le genre d'accessoires qu'il faut payer en supplément chez les autres : pneus radiaux, tachymètre, radio AM/FM et bien d'autres.



DEMI-TONNE TOYOTA HI-LUX

Le demi-tonne de Toyota est équipé du moteur le plus puissant que vous puissiez trouver dans un camion de sa catégorie. Vous pouvez aussi vous le procurer avec une transmission automatique et des sièges-baquets.

TOYOTA LAND CRUISER

Le même moteur de 6 cylindres (155 ch. bruts) qui fait gravir une pente de 45° avec facilité à notre Land Cruiser à quatre roues motrices peut tout aussi facilement vous faire atteindre 70 m.p.h. sur la route. Il ne s'essouffera donc pas avant de commencer son vrai travail.



LA CATÉGORIE DES MARK II

C'est la Toyota la plus grosse et la plus luxueuse que vous puissiez acheter. Vous pouvez vous procurer une Mark II sedan, familiale ou hardtop aux lignes profilées. Et elles sont toutes dotées d'un nombre impressionnant d'accessoires standards, comme la servodirection, la radio AM/FM et un moteur 6 cylindres de 140 ch bruts à arbre à cames en tête.



LA PLUS GRANDE VARIÉTÉ DE PETITES VOITURES

TOYOTA

une famille de "J'en r'viens pas!"

Au procès de Jacques Rose Le juge rejette les trois requêtes de Me Lemieux

par Conrad BERNIER

Ajourné à mercredi prochain, le procès de Jacques Rose a franchi, hier, l'étape des traditionnelles requêtes présentées et plaidées par Me Robert Lemieux. "Battu 3 à 0", ce dernier s'est contenté de déclarer: "Je m'y attendais, voyons!"

Sa première requête visait à récuser le juge Guy Mathieu; la deuxième à décliner la juridiction de la cour; la troisième à casser le tableau des jurés.

A l'appui de sa première requête, Me Lemieux alléguait que le juge Guy Mathieu avait affiché, lors du procès du présumé felquiste Claude Morency (que les jurés ont acquitté), "une très grande partialité en faveur de la Couronne, refusant systématiquement toutes les demandes de la défense, expulsant fréquemment les jurés afin de tenter de leur cacher des éléments qui pourraient être favorables à la défense, et allant jusqu'à refuser à cette dernière le droit de

présenter des témoins au moment de la réplique." "Bien plus, poursuivait Me Lemieux, le juge Guy Mathieu a condamné un des principaux témoins de la défense, en l'occurrence Paul Rose, frère de Jacques Rose, à trente huit mois de prison pour de prétendus outrages au tribunal."

Le juge ne serait pas impartial

Puis, le procureur de Jacques Rose affirmait que le juge Mathieu avait déjà fait montre dans le présent procès d'un net parti pris contre la défense, et concluait que le président du tribunal n'était pas impartial entre la Couronne et la défense.

Me Lemieux basait sa deuxième requête sur "l'inconstitutionnalité du régime fédéral canadien". A son avis, tout le système canadien est illégal.

Enfin, pour sa troisième requête, qui visait à récuser le tableau des jurés, Me Lemieux voulait, à toutes fins utiles, vérifier de quelle

façon le shérif et ses adjoints avaient préparé le tableau des jurés. Me Lemieux se souvient de la désormais fameuse "affaire Biron". "Si la couronne a pu mobiliser des policiers pour vérifier le travail de Ronald Biron, dit-il, je ne vois pas pourquoi je ne pourrais pas mener une enquête complète sur les méthodes qui ont été employées pour confectionner le tableau des jurés pour le présent procès de Jacques Rose."

Me Lemieux déclare qu'il est inquiet. Il ne peut pas prouver tout de suite que des irrégularités ont été commises par le shérif. C'est la raison pour laquelle il veut pouvoir examiner de près tout ce qui a servi à la confection du tableau des jurés. Il a finalement demandé un mandat de perquisition qui lui aurait permis de dissiper tout doute. Le juge Mathieu a refusé l'émission d'un tel mandat.

Visiblement épuisé et convaincu qu'il n'obtiendrait jamais gain de cause, Me Le-

mieux a décidé brusquement de ne plus plaider sa requête.

L'examen des candidats-jurés débutera mercredi prochain. D'ici là, la poursuite, ou la défense, pourra toujours demander une remise du procès au terme de septembre des Assises criminelles. La couronne a pour sa part déclaré devant la cour qu'elle ne s'opposerait pas à cette remise si la défense en faisait la demande...

"Coco" Mercier

La cour Suprême entendra l'appel de la couronne

Même si le jugement ordonnant un nouveau procès dans le cas de Jacques "Coco" Mercier et de son épouse, condamnés tous les deux pour viol, il y a quelques années, avait été rendu de façon unanime par la cour d'Appel, la cour Suprême du Canada a décidé, hier après-midi, d'entendre l'appel interjeté par la couronne, depuis.

Devant le plus haut tribunal du pays, Me Fernand Côté a soutenu principalement que le ministère public

avait été pour ainsi dire "pris par surprise", dans cette affaire, lorsque permission de faire entendre des témoins avait été refusée.

"La couronne, expliqua-t-il, ne croyait aucunement que la cour se ferait uniquement sur un affidavit donné par un juré au procès pour rendre sa décision". Ce qui, selon elle, serait tout simplement illégal.

On sait que ce juré avait notamment déclaré que le procureur de la poursuite, lors du procès de première

instance, avait déclaré avoir effacé pour les enterrer dans leur salle de délibérations, l'un des verdicts possibles.

Lors de la décision rendue par la cour d'Appel, toutefois, Me Gérard Girouard devait soutenir que tel n'était pas le cas, et qu'il se faisait fort de démontrer qu'il n'avait commis aucun geste dérogatoire, si la cour Suprême lui donnait la chance de témoigner et de s'expliquer, ce qu'il pourra maintenant faire, mais à une date qui n'a pas encore été décidée.

Un Landru allemand dépeçait ses victimes et gardait les morceaux au congélateur

LUBECK, Allemagne fédérale (Reuter) — Un Landru des temps modernes, l'astrologue Arwed Imiela, âgé de 43 ans, a été condamné à l'emprisonnement à vie, hier, à Lubeck, en Allemagne fédérale, à l'issue d'un procès d'une durée de huit mois au cours duquel il a été trouvé coupable d'avoir assassiné quatre femmes.

L'astrologue, qui ne songeait qu'à assurer son avenir, avait réussi à extorquer 340,000 marks à ses victimes avant de les assassiner.

Sa technique était simple: il faisait des avances aux femmes dans l'espoir de ga-

gner leur coeur et de s'emparer de leurs fortunes.

Celles qui sont tombées dans le piège sont: Mme Ilse Ewels, 47 ans, et sa fille Urte, 19 ans, ainsi que Mme Mariane Kieferle, 75 ans, et sa fille, Mme Marie Schroeder, une veuve de 47 ans.

Les âmes sensibles qui ont assisté au procès ont été par les récits des témoins: le barbe-bleu aux lunettes cerclées d'or, comme l'appellent les journaux ouest-allemands, avait, après les avoir tuées, dépecé en petits morceaux les corps de Mme Ewels et de sa fille. Les restes étaient ensuite placés dans un congé-

lateur avant le moment propice pour les enterrer dans une île déserte de la mer Baltique.

Selon l'acte d'accusation, Imiela administrait des drogues à ses victimes pour les réduire à sa merci. Il faisait ainsi participer Mme Schroeder à des orgies sauvages et indiscriptibles.

Ses deux ex-femmes sont venues témoigner et ont affirmé que le meurtrier avait eu avec elles des relations sexuelles anormales.

Imiela a été condamné par un juge féminin et, durant le procès, il a été interrogé par une avocate représentant la partie civile.

Deux gardiens accusés de voies de fait sur des malades mentaux

QUEBEC (PC) — Deux employés préposés à la surveillance des malades de l'hôpital psychiatrique Saint-Michel-Archange de Québec ont été accusés, hier, de voies de fait sur des patients de cette institution.

Il s'agit de René Ville-neuve, 44 ans, de Courville, qui aura à répondre de 37 chefs d'accusation, et de Paul-Albert Tremblay, 40 ans, de Giffard, contre qui pesent 39 chefs d'accusation.

Les deux hommes ont été

arrêtés jeudi matin et ont comparu dans l'après-midi en cour des Sessions de la paix, à Québec. Ils ont nié leur culpabilité et ont choisi de subir leur procès devant un juge et 12 jurés. Leur enquête préliminaire a été fixée à jeudi prochain.

L'arrestation de ces deux employés survient à la suite d'une enquête entreprise la semaine dernière par la Sûreté du Québec et demandée par les autorités de l'institution "dans le but de recréer un climat de quiétude et de

sécurité autour des patients, tout en sensibilisant le personnel sur le respect à apporter aux malades généralement sans défense".

Rappelons que neuf gardiens de l'hôpital Baie-Saint-Paul ont été accusés de voies de fait sur des patients de cette institution, le 24 avril dernier, au palais de justice de La Malbaie. Ces derniers avaient également nié leur culpabilité et subiront leur enquête préliminaire à la fin du mois de juin.

Baie James: l'enquête prend fin avec le 170e témoin

L'enquête sur la demande d'injonction présentée par les Indiens et les Inuits pour faire arrêter les travaux de la Baie James, s'est finalement terminée hier après-midi, après l'audition d'un 170e témoin, devant le juge Albert Malouf.

Mais ce n'est pas tout à fait fini. On reviendra en cour le 15 juin prochain pour présenter, d'un côté comme de l'autre, les plaidoiries qui résumeront les témoignages entendus, les

arguments invoqués, la jurisprudence citée dans d'innombrables cas.

Le tribunal a cependant souligné aux avocats en présence, Mes James O'Reilly et Max Bernard pour les requérants, et Mes Jacques Lebel, Georges Emery et Jean Boulanger pour la Société de développement de la Baie James et l'Hydro-Québec, qu'il faudrait restreindre la durée de ces plaidoiries à trois jours. C'est d'ailleurs pour cette

raison que l'on a ajourné au 15 juin, afin que l'on ait le temps de dépouiller les quelque soixante-dix volumes de dépositions qui ont été colligées depuis le 5 décembre dernier, date de la première séance.

Parmi les témoins entendus, il y a évidemment un grand nombre d'experts de toutes sortes qui ont exposé, très souvent, des théories contradictoires, et fourni des chiffres qui étaient tout au-

Venez admirez la gamme complète des

TOYOTA*

Pour livraison immédiate

*Le modèle CELICA n'est pas disponible présentement POUR LIVRAISON IMMEDIATE.

SPÉCIAL POUR MAI
Renseignez-vous sur
notre spécial
2 premières inspections
ENTIÈREMENT GRATUITES

MONTREAL CMI
TOYOTA

FAIT LA DIFFÉRENCE

2955 Côte-de-Liesse

7144 Côte-des-Neiges

747-9811

342-1080

SAUVÉ

**VENTE 2 pour 1
JEANS**

pour
GARÇONS

Sauvé vous offre un choix extraordinaire de plus de 2,000 jeans dans les tailles pour garçons 8 à 18.

**CHOISISSEZ
DANS UN LOT
DE 2000 PAIRES DE JEANS
2 MODÈLES À VOTRE CHOIX
POUR LE PRIX D'UN SEUL**

SAUVÉ FRÈRES

• 6554 PLAZA SAINT-HUBERT
(métro Beaubien)
273-6392

• LES GALERIES D'ANJOU
351-6810

• CENTRE LAVAL
332-4641

1923-1973 NOTRE CINQUANTENAIRE - UNE ANNÉE EN OR POUR VOUS

Les élections SCOLAIRES

Dans le Nord de Montréal
la lutte se dessine entre
deux blocs de candidats

par Jules LeBlanc

Deux blocs de candidats semblent devoir s'affronter dans l'une des cinq grandes régions administratives de la CECM lors de l'élection scolaire du 18 juin. Bien que les allégeances politiques des deux blocs ne soient pas claires, il paraît évident que les organisateurs des partis politiques provinciaux sont de la mêlée dans la région no 5.

L'un des blocs est de tendance plutôt libérale. L'autre pencherait plutôt du côté péquiste, mais l'aile droite du PQ : il est de tendance "parents catholiques" mitigée et adopte plusieurs éléments du Mouvement pour la démocratisation scolaire.

La région administrative no 5 comprend tout le nord du territoire de la Commission des écoles catholiques de Montréal, — tout ce qui est au nord du boulevard Métropolitain, — soit le quartier Rivière-des-Prairies, la ville de Montréal-Nord et le quartier Ahuntsic.

Dans cette partie de l'île, les péquistes ont mené une lutte serrée aux libéraux aux élections provinciales de 1970.

Pour les fins de l'élection scolaire du 18 juin, il s'agit des quartiers électoraux 16 à 19.

Quatre des 19 postes de commissaires à la CECM pourraient ainsi être contrôlés par l'un de ces deux groupes et, de ce fait, exercer une influence très importante sur les décisions.

Du MSC mitigé

Trois candidats appuyés par le Mouvement scolaire confessionnel ont annoncé leur candidature hier au cours d'une conférence de presse. Cette conférence de presse ressemblait à maints égards à celle de l'Association des parents catholiques du Québec. Mais, elle en différait d'au moins deux façons: l'atmosphère relativement détendue et le fait qu'elle se déroule dans le local retenu par le groupe comme comité d'organisation — dans une petite rue commerciale de Montréal-Nord.

Du Mouvement scolaire confessionnel, dont il a l'appui, le groupe retient dans son programme commun le maintien et la consolidation des écoles confessionnelles.

Sur l'autre élément du programme du MSC, le groupe se dissocie carrément: il ne réclame pas le maintien des commissions scolaires confessionnelles et il reconnaît qu'une école catholique peut fort bien exister sans être régie nécessairement par une commission scolaire confessionnelle. Ce dernier point constitue pourtant le trait caractéristique du MSC.

A ce sujet, le groupe préfère des commissions confessionnelles, sans plus. Il s'engage à consulter les comités d'écoles, les directions d'éducation et les enseignants sur la future restructuration scolaire des enseignants.

Du MDS dilué

D'autre part, le groupe emprunte plusieurs éléments du programme du Mouvement pour la démocratisation scolaire, sans être toutefois aussi précis: l'abolition de la taxe foncière pour financer l'éducation, le retrait de la loi 63, une relation étroite entre le commissaire d'école et les électeurs de son quartier, le rôle accru des comités d'écoles, le rattrapage des milieux défavorisés, tout cela fait partie du programme du mouvement des groupes populaires (MDS).

C'est cependant du MDS pas mal dilué: pas question de préconiser des commissions scolaires unifiées, aucune précision quant aux moyens préconisés pour atteindre les objectifs indiqués, etc.

Le porte-parole du groupe est M. Patrice Laplante, un commerçant de 44 ans, qui préside le comité d'école de la polyvalente Calixa-Lavallée, la plus grosse école du quartier no 18 (Montréal-Nord et le nord-est d'Ahuntsic) où il est candidat.

Espèce de portrait-robot du politicien traditionnel en Amérique du Nord, — physique impressionnant, parler simple, sûr de son charme, — il attire facilement la sympathie. Il dit avoir l'appui des présidents des 15 comités d'écoles de son quartier — pas des membres mais des présidents des comités.

Il fait équipe avec M. Gilles Saint-Onge, dans le quartier 19 (Rivière-des-Prairies), ainsi qu'avec M. André Steenhaut, dans le quartier 17 (le nord-ouest d'Ahuntsic), deux membres de comités d'écoles qui seraient d'allégeance péquiste.

Le quartier 17 est borné par la rivière-des-Prairies (nord), les limites ouest de ville Saint-Laurent (ouest), les voies du Canadien National à la hauteur de la rue Sauvé (sud) et la rue Olympia (est). Le quartier 18 dans le même axe nord-sud, via de Olympia (ouest) jusqu'à Pigeon (est).

Une anglophone sollicitée...

Le trio affirme également que le Mouvement scolaire confessionnel appuie un candidat dans le quatrième quartier de leur grande région, le quartier 16. Celui-ci est compris entre les limites de Saint-Léonard (est) et de Saint-Laurent (ouest), ainsi qu'entre le boulevard Métropolitain (sud) et les voies du Canadien national à la hauteur de Sauvé (nord).

Il s'agit de Mme Thérèse Killens, qui est présidente de l'une des deux régions administratives anglophones que compte la CECM.

On doute cependant que Mme Killens approuve le retrait de la loi 63 (sur la liberté de choix des parents concernant la langue d'enseignement). De plus, Mme Killens aurait certaines sympathies libérales.

L'autre groupe, qui serait de tendance libérale, revendique également la candidature de Mme Killens qui, jusqu'ici n'aurait aucun adversaire connu dans son quartier dont le tiers des membres est anglophone (surtout d'origine italienne).

La fondation "libérale"

L'autre groupe est également constitué de membres de comités de parents. M. Guy Messier, candidat dans le quartier 18 (contre M. Laplante), est connu comme un militant libéral: il aurait été un des organisateurs politiques du ministre de l'Éducation, M. François Cloutier, dans le comté d'Ahuntsic en 1970.

Même s'ils n'ont pas un programme en tous points identiques, les membres de ce groupe auraient beaucoup d'affinités communes. Mme Colette Bich en serait le candidat dans le quartier 17 (contre M. Steenhaut); elle serait une sympathisante ou militante libérale.

Le troisième membre est M. Marcel Parent, directeur-adjoint du service des Parcs de la Ville de Montréal, candidat dans le quartier 19. Ses affinités politiques ne sont pas clairement connues: il semblerait plus près de l'Union nationale que du Parti libéral.

Alors qu'un bloc de tendance "catholico-péquiste" et un bloc de tendance "libérale" s'affrontent et revendiquent tous deux un quatrième candidat, le Mouvement pour la démocratisation scolaire est absent du tableau dans cette région nord de la CECM: au mieux, il présentera probablement un candidat dans Rivière-des-Prairies (quartier 19).

D'ici le 4 juin, d'autres candidats indépendants les uns des autres viendront sans doute mêler un peu les cartes dans cette région.

Réduction de la taxe scolaire dans le Sud-Ouest de Laval

par Pierre VENNAT

Environ 29,600 contribuables de la partie sud-ouest de Laval, desservis par la Commission scolaire Chomedey de Laval, (la deuxième commission scolaire en importance dans la province) bénéficieront d'une diminution de taxe de 10 cents le \$100 d'évaluation lors de l'exercice financier 73-74.

Il s'agira de la deuxième baisse de taxes consécutive de 10 cents pour ces contribuables.

Le président de la Commission scolaire Chomedey, M. Bernard Lafortune, a même déclaré que cette diminution sera possible même si on effacera dans sa totalité la dette de \$350,000 des six anciennes commissions scolaires maintenant fusionnées, "dette" qui fait suite à la mise à jour des états financiers par le ministère de l'Éducation.

Rappelons que la Commission scolaire Chomedey a été formée à l'été 1972 par la fu-

sion de six commissions de l'ouest de l'île Jésus.

Augmentation du budget

M. Lafortune, à la veille de l'élection scolaire du mois prochain à laquelle il est candidat, était tout fier d'annoncer hier qu'après la prochaine année fiscale, il n'y aura plus de dette "ex-commissions scolaires", alors que la ville de Laval, formée en novembre 1965 de la fusion de 14 municipalités, impose annuellement une taxe "ex-villes".

Environ 30,800 étudiants fréquentent les écoles de la commission.

Par ailleurs, M. Lafortune a déclaré que le budget sera augmenté pour passer de \$27 millions à \$29,752,000 tout en respectant les normes du ministère de l'Éducation dans sa "presque totalité", ne précisant pas les points où les normes ne seraient pas totalement celles du ministère.

Il a également déclaré que les rapports financiers mensuels démontrent que dans le présent exercice, les dépenses de la Commission sco-

laire Chomedey de Laval rencontent les estimés budgétaires.

Administration contestée

Selon lui, les livres de la commission ne présenteront "aucun déficit" à la fin de l'année, contrairement aux prétentions de ses adversaires qui, depuis quelques semaines, notamment dans le journal local, affirment que la commission est mal administrée pour ne pas dire au seuil de la faillite.

Rappelons que l'administra-

tion de M. Lafortune, qui dernièrement était délogé par Québec de son poste d'administrateur du Cégep Montmorency dont il avait pourtant été le promoteur, est fortement contestée en certains milieux et l'on affirme qu'il éprouvera peut-être même certaines difficultés à se faire réélire.

M. Lafortune est ancien président de la Commission scolaire de Laval-des-Rapides et de la Régionale Maison-neuve et milite dans les milieux scolaires depuis des années.

Il n'y a pas plus brise-fer que nous pour nos appareils.



CUISINIÈRE AUTONETTOYANTE "MEDALLION 70" DE 30 PO. SIGNÉE CGE.

de nombreuses années sans vous donner d'ennui.

Quand nous découvrons une faille, nous renvoyons l'appareil afin que nos ingénieurs corrigent le défaut ou le procédé de fabrication.

Le premier four autonettoyant

CGE a inventé un four qui se nettoie de lui-même, électriquement, à la simple commande d'un bouton. Pour quelques cents seulement par nettoyage, ce four élimine la corvée du nettoyage à la main.

Grâce à nos procédés de fabrication et à nos méthodes de vérification,

vous pouvez vous fier à cet appareil dont la qualité est indéniable.

Par exemple, nous faisons subir une vérification complète à tous les éléments chauffants importants du four, avant de les installer.

Avant que nos cuisinières à four autonettoyant quittent l'usine, nous en choisissons quelques-unes au hasard et nous soumettons le cycle spécial autonettoyant à un test thermique de plus de 850° pour vérifier si le four donne entière satisfaction.

En outre, nous munissons les supports des grilles de glissières spéciales autolubrifiantes. Les surfaces du four sont enduites d'un émail vitrifié qui résiste aux acides. Quant à notre système spécial de nettoyage thermique, il agit progressivement pour durer plus longtemps.

Qualité et durabilité

Ce sont des buts que nous ne cessons de poursuivre. Chez CGE, nous cherchons toujours, dans toutes les facettes de notre activité, à vous être de plus en plus utiles. Des produits meilleurs et plus durables, rien de moins!



COMPAGNIE GÉNÉRALE ÉLECTRIQUE DU CANADA
LIMITÉE

À produit de qualité,
service impeccable.

M. ROBERT ST-LOUIS,
INGÉNIEUR CHEZ CGE
À MONTREAL.



CINEMA/LA SEMAINE

Le génie et la provocation

par Luc PERREAULT
envoyé spécial de LA PRESSE

CANNES — La dernière semaine du Festival a été placée à l'enseigne du génie et de la provocation, deux manières de se faire remarquer qui ne ratent jamais et qui ne sont pas, inutile de le dire, à la portée de tout le monde.

Le génie, tout monde l'a deviné, c'est Ingmar Bergman dont le dernier film, "Cris et chuchotements", avait été inscrit hors compétition. Heureusement pour les autres films, car il aurait sans doute rafié les prix les plus importants. "Cris et chuchotements" se situe tellement en-dehors des modes et des préoccupations du cinéma contemporain que ce film a fait l'effet d'une bombe parmi les habitués blasés de Cannes.

L'action se déroule vers le début du siècle dans une grande maison bourgeoise de la Suède. Dans une chambre, une femme encore jeune (Harriet Andersson) se meurt d'un mal dont on ignore la nature. Ses deux sœurs (Ingrid Thulin et Liz Ullmann) la veillent en compagnie d'une bonne (Kari Sylwan). Bergman a déclaré qu'il avait voulu par ce film rendre hommage à sa mère tout à tour présente à travers les quatre femmes de son récit. Mais c'est surtout son évocation de la mort qui a le plus touché. Jamais on avait vu ce thème traité avec autant de simplicité et de réalisme. A la limite du supportable, "Cris et chuchotements" évoque toutes les frayeurs qui entourent le moment de la mort. C'est un film atroce mais dont l'authenticité ne peut être contestée. S'il n'y avait eu que ce film à Cannes cette année, il m'aurait suffi. J'aurais d'ailleurs l'occasion d'en reparler, car il doit prendre l'affiche incessamment à Montréal. Mais d'ores et déjà, je n'hésite pas à le qualifier de chef-d'oeuvre.

Film à scandale

Tournons la page pour aborder un autre film qui a fait couler beaucoup d'encre cette semaine. Il s'agit de "La grande bouffe" de Marco Ferreri. Ce cinéaste italien défendait cette année les couleurs de la France. Les quatre personnages principaux sont cette fois des hommes. Ils se sont réunis eux aussi dans une grande maison, cette fois pour s'empiffrer à mort. Parmi eux se trouvent un juge, un pilote, un animateur de radio et un chef cuisinier. Pendant trois jours, ils consommeront une quantité incroyable de nourriture, négligent les quatre femmes qui leur tiennent compagnie, n'ayant qu'une seule idée en tête: manger jusqu'à en crever.

L'allégorie saute aux yeux: pendant que les trois quarts de l'humanité creève de faim, quelques nantis s'approprient toutes les richesses représentées ici par des mets en abondance et de toute première qualité.

Jusqu'à, on ne peut qu'approuver la démarche de Ferreri. Là où j'ai presque de la difficulté à le suivre, c'est lorsqu'il fait appel à la vulgarité pour dépeindre les appétits de ses personnages. On a droit alors à un concert de faits scatologiques plus ou moins stylisés, pas suffisamment du moins pour ne pas faire lever le cœur. Ferreri transgresse avec "La grande bouffe" un des derniers tabous, celui de la vulgarité. C'est une étape qu'on aurait pu sauter. Il n'en reste pas moins que ce film à scandale est promis à une brillante carrière et son plus grand mérite est d'être allé jusqu'au bout d'une idée, même si cette idée a de quoi dégoûter bien des spectateurs.

"La montagne sacrée" d'Alexandro Jodorowsky appartient elle aussi à la catégorie des oeuvres provocatrices. Tourné au Mexique, ce film aux décors flamboyants

n'offre qu'un intérêt limité mais il a cette particularité d'exploiter à un paroxysme rarement égalé ces grands thèmes à la mode que sont l'érotisme et la violence. On aura l'occasion de voir à Montréal le deuxième film de ce réalisateur assez unique, car les droits de distribution d'"El Topo" viennent d'être achetés.

Si "La montagne sacrée" (présenté dans la section "Etudes et documents") surprend par ses effets visuels, "Amleto Carmelo Bene", quoique inégal, se montre d'une originalité tout aussi grande au chapitre du style. Adaptation libre d'"Hamlet", cette oeuvre se perd parfois dans le délire visuel, mais le dialogue atteint à certains moments le sommet du sublime. Mais la contestation dont a fait montre Bene au cours de sa conférence de presse ne va pas au-delà d'un certain formalisme.

Le mérite de la qualité

Quelques oeuvres moins importantes ont eu le mérite sous une forme ou sous une autre d'assurer à la compétition officielle cette qualité qui faisait souvent défaut l'an dernier.

"Anne et les loups" de Carlos Saura est du nombre. On y décrit l'existence d'une bonne dans une vieille famille espagnole. Le film vaut surtout par ses critiques de ces trois valeurs franquistes qui sont incarnées par trois personnages masculins, le militaire, l'obscure et le mystique. Geraldine Chaplin évolue dans ce milieu comme une étrangère qui cherche à faire éclater les situations et qui appelle, par ses gestes, la tragédie.

L'autre film espagnol en compétition. "L'autre image" d'Antonio Ribas, est loin de l'égaliser.

"Film d'amour et d'anarchie", de Lina Wertmüller, raconte le drame d'un paysan anarchiste parti assassiner Mussolini, pendant la guerre, et qui s'en trouve empêché par une prostituée dont il s'est amouraché. Cette description saisissante d'un bordel romain par une femme cinéaste remet en question le rôle de la femme dans la révolution.

"Scarecrow Jerry Schatzberg" s'inspire d'un excellent scénario et

fait appel à deux comédiens remarquables, Gene Hackman et Al Pacino. Récit bien mené par un jeune réalisateur qui ne cesse de s'affirmer. On peut en dire autant du film de Paul Newman, "L'effet des rayons gamma sur le comportement des marguerites", présenté récemment à Montréal et qui risque de valoir le prix d'interprétation féminine à Joanne Woodward, la femme de Newman.

Pour le reste, rien de bien exceptionnel. "Belle" d'André Delvaux, en dépit d'une excellente photographie de Ghislain Cloquet, a déçu. "Oh Lucky Man", de Lindsay Anderson, décroît en intérêt à mesure que la projection avance. Quant aux films hongrois, soviétique et polonais, ils ne dépassent, au mieux, une honnête moyenne. Mais le record du ratage est détenu cette année par Jacques Brel avec son "Far West", un film infantile et sans poésie.

Sommet du renouveau

Si la semaine de la critique s'est soldée par un échec cette année, il n'en est pas de même de la Quinzaine des réalisateurs qui a connu un franc succès. Malheureusement, faute de temps, j'ai raté un bon nombre de ses séances. La série "Etudes et documents" a charrié de son côté le pire et le passable. On pourrait classer dans cette dernière catégorie "Huit visions", documentaire sur les Jeux olympiques de Munich réalisé par huit réalisateurs plus ou moins bien cotés. Seul des huit, Forman s'en est tiré honorablement, grâce à son humour grinçant qu'il utilise à tourner en ridicule cette manifestation vénérable.

Ainsi donc s'achève ce 26e Festival de Cannes qui n'aura pas été cette année trop inutile puisqu'il aura permis de vérifier la santé du cinéma mondial. Les noms qui dominent sont ceux de Bergman, Truffaut, Ferreri, Arcand, Saura, Eustache, Goretti et Wertmüller. Sans apporter de révélations sans précédent, ce Festival aura marqué un sommet de renouveau. Hommage soit rendu aux cinéastes plus âgés qui, cette année, se sont effacés derrière leurs cadets. On assiste enfin à un déblocage qu'on n'osait plus espérer.

Lévi-Strauss élu à l'Académie française

PARIS (AFP) — L'anthropologue Claude Lévi-Strauss a été élu hier après-midi à l'Académie française.

M. Lévi-Strauss, qui est professeur au Collège de France, est le père d'une méthode scientifique, le "structuralisme", et ses contributions aussi bien à la philosophie qu'à l'anthropologie sont, pour beaucoup de savants, comparables à celles apportées par Darwin avec "l'origine des espèces".

Né le 28 novembre 1908 à Bruxelles de parents français, Claude Lévi-Strauss, qui est agrégé de philosophie et docteur ès lettres, a occupé une chaire de sociologie à l'Université de Sao Paulo au Brésil en 1935. Révoqué par Vichy en 1940, il s'est réfugié aux Etats-Unis où il a enseigné dans divers instituts d'études supérieures. A partir de 1950, il occupe la chaire des religions comparées à l'École des Hautes Etudes, et, depuis 1959, celle d'anthropologie sociale au Collège de France.

Ses principaux livres sont "Les Structures élémentaires de la Parenté", "Tristes Tropiques", "La Pensée sauvage", et les quatre volumes des "Mythologiques".

Dans son "Anthropologie structurale", Lévi-Strauss préconise l'analyse

des faits sociaux au moyen de modèles qui, une fois traités en laboratoires, sont soumis à certaines règles de transformation permettant de formuler une explication globale. Cette méthode se propose de rapprocher les sciences humaines des sciences physiques en considérant les faits dans leurs rapports plutôt que dans leur contenu.

Dans "La Pensée sauvage", Lévi-Strauss a été le premier à démontrer que l'apparent chaos des mythes et des rituels primitifs obéit en réalité à un ordre et à des principes jusque-là insoupçonnés.

Lauréat du Prix Viking, titulaire de la médaille d'or du Centre national de la Recherche scientifique, lauréat du Prix Erasmus décerné par la Fondation européenne de la Culture, M. Claude Lévi-Strauss est membre de plusieurs académies étrangères: aux Pays-Bas, aux Etats-Unis, en Grande-Bretagne, en Norvège, et docteur honoris causa des Universités de Bruxelles, Oxford, Yale, Chicago et Columbia. Il est officier de la Légion d'Honneur, commandeur de l'Ordre national du Mérite et des Palmes académiques.

Trois peintres mexicains exposeront au Canada

MEXICO (AFP) — Trois artistes peintres mexicains, qui comptent parmi les plus importants de l'époque, exposeront prochainement au Canada.

Il s'agit de Jose Luis Cuevas, Xavier Esqueda et Pedro Friedeberg, dont les oeuvres seront présentées, à l'occasion du festival de Stratford (Ontario), du début juin à la mi-septembre, dans le cadre d'une exposition coordonnée par M. Larry Urrutia, sous-directeur du Musée d'art contemporain La Jolla, et Mlle Bertha Tara-

cena, présidente de l'Association des critiques d'art du Mexique.

L'exposition sera inaugurée par M. Rafael Urdaneta de la Tour, ambassadeur du Mexique au Canada. Les trois artistes seront présents.

A l'issue du Festival de Stratford, les oeuvres de Cuevas, Esqueda et Friedeberg seront présentées dans les villes suivantes: Calgary, Vancouver, Regina, Montréal, Québec, Hamilton, Kingston, Halifax, St-Jean de Terre-Neuve et Charlottetown.

tnm
PREMIERE CE SOIR
JULIEN - JULIEN
de MARCEL GODIN
avec JEAN BESRÉ
Louise Portal
Gisèle Schmidt
Jean-Pierre Masson
Mise en scène Jacques Létourneau
Décors et costumes Mark Negin
Chorégraphie Michel Conte
Musique originale Ginette Bellavance
T.N.M.: 84 ouest, rue SAINTE-CATHERINE, 861-0563

THÉÂTRE INTERNATIONAL DE MONTRÉAL
La Poudrière
par Metro et Ste Helene
À L'AFFICHE JUSQU'AU 26 MAI
"TOUT EST SOUS CONTRÔLE"
de Joyce Rayburn
Traduction de Jeanine Beaubien
Mise en scène de Septimiu Sever avec
• Janine Mignolet
• Pierre Thériault
• Danielle Ouimet
• Roger Garand
• Robert Lalonde
Billets en vente: Sheraton
Mikroyal, suite G-20
Montréal Trust, P.V.M.
Réservations: 576-0821

la butte
SAMEDI le 26 MAI
à 9 h et 11 h p.m.
LES JEROLAS
LA BUTTE à MATHIEU
VAL-DAVID - Tel: 819-322-2248

Valerie Lauron
Heidi Sohier Sarah Warren
CASTING CALL
EN COULEURS
en plus
MARIA STREETER
LARRY TAYLOR
Gabrielle
EN COULEURS
une jeune pucelle
SCREEN TEST
POUSSYCAT
CALL 12 00 2 35 5 05 7 35 et 10 15
GABRIELLE 1 20 3 50 6 30 9 00
4015 ST-LAURENT ANGLE DULUTH 845-5215

Son amour à lui.
Son décembre à elle.
Leur histoire.
De bien beaux souvenirs!
FIRST ARTISTS PRESENTS
SIDNEY POITIER
dans
A WARM DECEMBER
TECHNICOLOR
Co-starring ESTHER ANDERSON YVETTE CURTIS
DÈS AUJOURD'HUI!
PALACE
698 STE-CATHERINE O. 866-6991
HORAIRE 1.05, 3.05, 5.10, 7.15, 9.20 p.m.
Dernier spectacle complet 9.00 p.m.

MICHEL GELINAS présente
SUPERBECAUD
16 MUSICIENS 20 ANS DE CHANSONS
COMPLET
17 • 18 • 19 • 22 • 23 • 24 • 25 • 26 MAI
Billets en vente chez Bouché & Frères rue St-Hubert, Galerie d'Art, et au Centre Laval, Montréal Trust, P.V.M.
SALLE WILFRID-PELLETIER
PLACE DES ARTS, Montréal 129 (Québec) Tél: 842-2112

MAINTENANT
CIRQUE DES SHINERS
JUSQU'À DIMANCHE
PATOF EN PERSONNE
mercredi à vendredi, 2 h. 30 et 8 h. p.m.
samedi le 26 mai, 10 h. a.m. 2 h. 30 et 8 h. p.m.
dimanche, le 27 mai, 1 h. 30 et 4 h. 30 p.m.
TOUS LES SIÈGES SONT RÉSERVÉS
\$2 — \$3 — \$4
EN VENTE AU FORUM, MTL TRUST (P.V.M) ET SAUVÉ FRÈRES
FORUM — AIR CLIMATISÉ

Le Patriote
DEUX SPECTACLES SEULEMENT
PELO & KINCHAMALI
28 et 29 MAI
8 h.
1474 Ste-Catherine est
INFORMATION: 521-6666

UNE HISTOIRE D'AMOUR QUI RÉVOLUTIONNA LE MONDE
Nicolas et Alexandra
Ven 8 00 h
Sam. Dim 1.30, 4.45, 8.15 h
VERDUN
3641 WELLINGTON 768-2092

SOCIÉTÉ NOUVELLE DE CINÉMATOGRAPHIE
CARESSES INTIMES...
AUSSEI
SEXY BABY
en couleur
CANADIEN 2e SEM. 523-5180-274-6155
PLAZA

LES CHARLOTS FONT L'ESPAGNE
le dernier
SISSI
FACE À SON DESTIN
4255 Jean-Talon 725-7000
CENTRE D'ACHATS BOULEVARD
3001 est Sherbrooke 525-2174
CENTRE D'ACHATS MAISONNEUVE
JEAN-TALON MAISONNEUVE

MOI Y'EN A VOULOIR DES SOUS
4e SEM. POUR TOUS
CINEMA DE PARIS FLEUR DE LYS
858 ouest Ste Catherine 861-2956
858 est Ste Catherine 288-3303

DERNIERE FOIS A MONTRÉAL
Oh! Calcutta!
(Version anglaise) 525-8400
1206 EST, STE-CATHERINE
FESTIVAL

EN PRIMEUR
"LE CHEF-D'OEUVRE d'Ingmar Bergman!"
14 ANS
★★★★ Une oeuvre dense et forte... "Un beau film sur l'amour passion"..... Le Monde
"Le lien est un film mature et mystérieux"..... Life Mag.
"Quel tact! Quel brio, quelle griffe!" Le Figaro
"Le lien est sublime"..... Playboy Mag.
Le bouleversement d'une femme rangée entraînée dans un amour illicite.
Elliott Gould, Bibi Andersson, Max von Sydow
dans
Le lien
Version française de "The touch" en couleur
ÉTUDIANTS \$1.25
7 art
HORAIRE: 7:15 - 9:30
3180, rue BÉLANGER
722-0302

théâtre du rideau vert
MADELEINE ROBINSON
dans
d'amour et de théâtre
avec hubert noël
MISE EN SCÈNE daniel roussel
DÉCOR marcel dauphinais
COSTUMES francois barbeau
du 23 mai au 3 juin '73
MATINEES SPECIALES \$2.00
ÉTUDIANTS: SAMEDIS 26 MAI, 2 JUIN À 14 H.
Réservations 844 1793
Métro Laurier, sortie Gilford - 4664, rue St-Denis

LA PLUS GRANDE SALLE DE DANSE À MONTRÉAL
Capacité de 2.000 personnes.
Ouverte ven., sam. et dim. soirs.
2 orchestres ven. et dim. soirs.
3 orchestres sam. soir.
Tenue de ville obligatoire sam. et dim.
SALLE DO-RÉ-MI
505 est, rue BÉLANGER — 274-5456

THÉÂTRE

Un "monstre sacré" avec un sacré métier!

"D'amour et de théâtre", collage dramatique de Gabriel Arout. Mise en scène de Daniel Rousset. Décor de Marcel Dauphinais. Costumes de François Barbeau. Avec Madeleine Robinson, Hubert Noël et Denise Morelle. Production du Rideau Vert, présentée sous les auspices de l'Association française d'action artistique. A l'affiche jusqu'au 3 juin.

par Martial DASSYLVA

A la suite de Jean Cocteau, on désigne souvent les grands comédiens sous l'appellation de "monstres sacrés" afin de souligner non seulement leurs excentricités mais surtout le caractère souvent étrange et inexplicable de leur jeu et de la fascination qu'ils exercent sur un auditoire.

Mais en constatant avec quelle maestria Madeleine Robinson s'est tirée, hier soir, d'une première partie de spectacle difficile, pour ne pas dire infecte, il faut bien reconnaître que n'est pas "monstre sacré" qui veut et qu'il faut beaucoup de patience et un sacré métier pour affronter certaines salles et en venir à bout.

Des toux et des flashes

En passant, il faudrait peut-être que le Rideau Vert songe (et sérieusement) à mettre des pastilles contre la toux à la disposition de toutes les personnes qui, malgré une grippe ou un asthme chroniques persistent à vouloir assister à ses spectacles. A moins que le système de climatisation de la salle soit mal réglé ou réglé comme si le théâtre de la rue Saint-Denis voulait "cryoniser" toute sa clientèle...

Quant aux maniaques de la photographie qui insistent pour jouer du flash et du déclin pendant une représentation théâtrale, il n'y a qu'une seule solution possible: les prendre par les deux oreilles et les bouter dehors à la première offense, dût-on pour cela arrêter momentanément la représentation.

En tout cas, hier soir, Madeleine Robinson a eu droit pendant les adieux de Bérénice et de Titus, adieux où les silences et les nuances ont une importance capitale, aux commentaires sonores

d'une spectatrice aux prises avec une quinte de toux qui a duré plusieurs minutes, et une éternité pour les spectateurs qui en étaient incommodés et gênés.

Des commentaires du même genre, mais moins prolongés, ont d'ailleurs perduré pendant tout le spectacle.

Pour sa part, le méchant drôle (ou la méchante drôlesse) qui a cru bon de mitrailler la comédienne de son flash pendant tout près d'une demi-heure, il (elle) aurait mérité qu'on lui fasse subir sur-le-champ le supplice chinois le plus sadique qu'on puisse imaginer.

Nerveuse et virtuose

Il va sans dire que ces accidents de parcours et ces impondérables ont énervé Madeleine Robinson, que l'on a sentie "traquée" à plusieurs moments de la représentation, tout en n'empêchant toutefois pas la comédienne-orchestre qu'elle est de donner un excellent échantillon de son art et de sa virtuosité.

C'est, de toute évidence, dans le but de fournir à Madeleine Robinson une occasion de montrer l'immense variété de son talent que Gabriel Arout a préparé "D'amour et de théâtre" dont, incidemment, les textes d'enchaînement sont extrêmement habiles.

Une comédienne attend son amant, un comédien plus jeune qu'elle, et qu'elle a pris sous sa protection. Et l'attente étant par définition un bouillon de culture idéal, elle ronge son frein, s'inquiète, se désespère, cependant que des situations et des personnages de théâtre qu'elle a déjà joués remontent à la surface, situations et personnages qui ont tous

une relation avec les émois de la passion amoureuse.

Après les adieux d'Elvire à Don Juan, on passe à ceux de Titus et de Bérénice, puis à la déclaration d'amour de Dorante à Araminte ("Les Fausses Confidences" de Marivaux) et à deux scènes de "Marie Tudor" de Victor Hugo: une première dans laquelle la reine d'Angleterre reçoit les protestations d'amour de son page Fabiani et la seconde dans laquelle, devant les grands de son royaume, elle démasque l'infidèle, le promet au bourreau et exhale sa haine.

La deuxième partie commence par la scène de jalousie de la femme d'Emile ("Le Bel Indifférent" de Cocteau), suivie par un court extrait de "La Parisienne" de Becque (où Lafont veut à tout prix lire un billet fraîchement reçu par sa maîtresse Clotilde) et de la scène de rupture entre Blanche et de Maurice extraite du "Plaisir de rompre" de Jules Renard. Le spectacle prend fin avec le monologue déchantant de "La Voix humaine" de Cocteau dans lequel une femme trompée, qui a tenté de se suicider, se racroche littéralement à la voix de son mari.

La foule de détails

Du côté de Madeleine Robinson, aucune déception n'attend le spectateur. Elle sait s'y prendre. On se dit de temps à autre que l'interprétation est parfois artificielle ou plutôt pleine d'artifices, mais, au premier détour, tout est oublié et, la plupart du temps on est abasourdi et, à plusieurs reprises, tout simplement conquis.

Dans "Bérénice", par exemple, le premier "adieu" est coupé juste après le "d" et le reste est murmuré, avant d'être repris une seconde fois mais en plus clair et en plus ferme trois ou quatre secondes plus tard. De même, dans le premier extrait de "Marie Tudor", Madeleine Robinson, tout



Madeleine Robinson portant le petit bibi de Clotilde, le principal personnage féminin de "La Parisienne" de Becque.

simplement en changeant le ton et la couleur de sa voix, marque très bien l'ambiguïté fondamentale des sentiments et des propos de Fabiani. Et lorsque Marie Tudor, dans l'autre extrait, après avoir forcé Fabiani à s'agenouiller déclare qu'en condamnant son amant elle veut montrer que c'est une femme qui a été offensée mais que c'est une reine qui se venge, la prose un peu ronflante de Hugo acquiert une sonorité imprévue, la rage de la femme perceptible dans la voix étant amplifiée par la hauteur et la majesté de la reine qui se drape dans son manteau.

Il y aurait, comme ça, mille et un petits détails tantôt subtils tantôt plus évidents à relever qui montreraient que Robinson est non seulement une comédienne-orchestre mais un orchestre tout court. Et la meilleure suggestion que l'on puisse faire c'est d'aller surveiller de près comment, avant d'être un "monstre sacré",

Madeleine Robinson est un superbe animal de théâtre.

Production impeccable

D'autant plus que si la musique choisie pour accompagner le spectacle est parfois trop connue ou trop forte, le reste de la production est, dans son ensemble à peu près impeccable. Hubert Noël et Denise Morelle s'acquittent à merveille de leurs rôles de faire-valoir, les costumes de François Barbeau étant, comme d'habitude, magnifiques, et le décor de Marcel Dauphinais, avec ses dominantes rouges et or possédant toute la chaleur et le luxe que l'on attend de la loge d'une comédienne célèbre.

Enfin, la mise en scène de Daniel Rousset, tout en étant centrée comme il se doit sur Madeleine Robinson, sait à l'occasion être très originale. Des scènes comme celle du lever du rideau et de l'éclat de Marie Tudor devant ses courtisans réunis possèdent la touche person-

nelle et pertinente qu'il faut. D'autre part, la manière d'agencer les diverses scènes entre elles est, en soi, très bien imaginée et maîtrisée.

CHANGEMENTS

La liste ci-dessous ne comprend que les changements à l'horaire décidés par les stations émettrices depuis la parution du dernier Télé-Press.

tele presse au jour le jour TV

P.M.
6:00 (4) Bob Newhart Show "I Want To Be Alone".
7 (10) Madame est servie

Invités: les dessinateurs et les cartoonistes Giraud, Goscinny, Charrier et Gillain, expliqueront les différences et les similitudes de ces deux expressions de l'art. Michel Perron parlera de l'aide aux handicapés. Henri Norbert parlera de comédie et Paul Berval jouera un sketch.
11:00 (2) (9) (11) Appelez-moi Lise
Invité: Jean-Pierre Ferland.

(4) (10) Altitude 755
Invités: René Homier-Roy, Gérard Poirier, Gilles Latulippe et Gérard Routhier.

SAMEDI A.M.
8:30 (4) La Route des Rodéos P.M.

1:00 (2) (9) (11) Sportheque Tennis.
1:30 (10) L'Eglise sur place
Invité: Mgr Grégoire, archevêque de Montréal. Sujet: L'Eglise de Montréal, aujourd'hui et demain.

4:00 (10) Le Ranch "L" "Le Buffle affectueux".
5:30 (10) Le Conflit de la construction (Emission spéciale)

CHANGEMENTS

18 ANS

UNE PRODUCTION ALBERTO GRIMALDI

Le Dernier Tango à Paris

UN FILM DE BERNARDO BERTOLUCCI

PRIX RAOUL LEVY 1972

LES ARTISTES ASSOCIÉS (Aucune commande téléphonique)

LUNDI - MARDI MERCREDI - JEUDI 2^h p.m. 8^h p.m.

VENDREDI - SAMEDI 2^h p.m. 5^h p.m. 8^h p.m.

JOURS FÉRIES DIMANCHE 2^h p.m. 5^h p.m. 8^h p.m.

CREMAZIE
8610 ST-DENIS 388-1567

18 ANS adultes

LES FILMS PRIMÉS DU festival de films érotiques de new york

"THE APPOINTMENT"
"UNFOLDING"
"STRIPPER"
"FOOT FETISH"
"SPORT"
"BOBINALLI"
"EYE TOON"
"BOB KIS"
"ELECTRICITY"

"Un programme ambitieux où l'érotisme devient un instrument de vulgarisation de la culture" Playboy

Finale à Montréal: DEUX JOURS SEULEMENT!!
Vendredi et samedi les 25 et 26 mai à 6:30, 8:30 et 10:30 — Admission \$2.00
UNIVERSITÉ MCGILL, EDIFICE LEACOCK, 805 ouest, rue Sherbrooke

UNIQUE CINE-PARC à PRÉSENTER DES FILMS FRANÇAIS ADULTES!

CURRY HILL

OUVERT AU CRÉPUSCULE Adm. rée. \$1.50
CE SOIR • SAM • DIM. 18 ANS

MARLON BRANDO
MEILLEUR FILM
MEILLEUR ACTEUR
LE PARRAIN

EN PLUS SAM. JOHN WAYNE *Cent dollars POUR LA SHERIFF EN COULEURS

AUTOROUTE 401, MONTRÉAL-TORONTO — SORTIE 128

LE DOCTEUR JIVAGO

SCOPE-COULEURS AU CRÉPUSCULE

OUVERT TOUS LES SOIRS 6 P.M.

CINE PARC 691-1310 CHATEAUGUAY

VEN. - SAM. - DIM. LA PROJECTION DÉBUTE AU CRÉPUSCULE 25-26-27 mai

Yvon Deschamps denise Filiatrault

le p'tit vient rotte

UN FILM DE Louis-Georges Carrier SCÉNARIO ET DIALOGUES YVON DESCHAMPS

2e FILM ICI LONDRES: LA COLOMBE NE DOIT PAS VOLER

CINÉ-PARC VAUDREUIL 455-5154

NORTHWAY DRIVE-IN EXIT 42, CHAMPLAIN, N.Y.

CE SOIR A MARDI — 2 SUCCES "POSEIDON ADVENTURE" 2. ROBERT REDFORD "HOT ROCK"

Vous voulez faire une sortie amusante? Vous avez le goût de quelque chose de différent? Un de ces soirs, rendez-vous à l'un des nombreux ciné-parcs annexés dans cette page.

CINÉMA 1 OUVERT TOUS LES SOIRS CINÉMA 2

RETENUE EN 2e SEMAINE GERALDINE CHAPLIN JULIE CHRISTIE ROD STEIGER OMAR SHARIF

LE DOCTEUR JIVAGO

QUELQUES ARPENTS DE NEIGE - DANIEL PLOU -

La PART des LIONS

CINÉMA 3 en anglais

Travels with Aunt my MAGGIE SMITH

THEY ONLY KILL THEIR MASTERS James Garner

CINÉ-PARC ST-EUSTACHE 625-1432 627-4747 861-6565

OUVERT TOUS LES SOIRS 6h.30

La projection débute au crépuscule TOUS

WALT DISNEY présente JULES VERNE'S

KIRK DOUGLAS

20,000 lieues sous les mers

LE ROI DES DISTRAITS

2 FILMS MURRAY OLSON WYNN KIRK EN COULEUR

CINÉ-PARC ST-MATHIEU 643-8730 366-7602

ROUTE 9 - SORTIE 24

ENFANTS GRATIS \$2.50, par personne ou \$5.00 par auto

FOU de RIRE 3 grands films

1 Tony Curtis - Bourvil GONFLE à BLOC MIREILLE DARC / ERIC SYKES / TERRY THOMAS / JACK HAWKINS V.F. THOSE DARING YOUNG MEN IN THEIR JAUNTY JALOPIES

2 JERRY LEWIS DR. JERRY & MISTER LOVE V.F. THE NUTTY PROFESSOR

3 LAUREL et HARDY LES 2 LÉGIONNAIRES

4 DESSINS ANIMÉS

CINÉ-PARC BOUCHERVILLE 655-5515

Tous les soirs, au crépuscule! VEN. A JEU. POUR TOUS

2 films de Walt Disney 25-31 mai

MURRAY OLSON WYNN du FOU RIRE!

"LE ROI DES DISTRAITS"

20,000 LIEUES SOUS LES MERS

EN PLUS KIRK DOUGLAS JAMES HANCOCK

OUVERTURE: 6.30 p.m. 14 ANS

CINÉ-PARC MONT-ST-HILAIRE 467-3209

AUTOROUTE 20 SORTIE 70

DECOUPEZ ET PRÉSENTEZ AU CINÉ-PARC MONT-ST-HILAIRE

LAISSEZ-PASSER une personne! GRATIS! BON pour VEN., LUN., MAR., MER., JEU. les 25, 28, 29, 30, 31 mai Nul les SAM. et DIM.

UN SEUL LAISSEZ-PASSER ACCEPTE PAR VOITURE

Vendredi soir seulement!

2 POUR LE 1 Pour chaque admission payée, deux personnes admises

DÈS CE SOIR! Guichet ouvre à 7 p.m.: la projection débute au crépuscule TEL. 684-8442

Cinéparc Dollard

CINÉMA 1 VERSION FRANÇAISE

BARBRA STREISAND OMAR SHARIF dans

FUNNY GIRL

UN DUO EXPLOSIF!...

BUCK ON COMPLEXE SIDNEY POTTER HARRY BELAFONTE

CINÉMA 2 TRANSCANADIENNE SORTIE 35 nord sur Montée-des-Sources jusqu'au boul. Brunswick vers Forest jusqu'au cinéparc

CHARLEY AND THE ANGEL

PLUS CINDERELLA

ENFANTS MOINS DE 14 ANS ADMISSION GRATUITE

REVELEATEUR!
VERSION ADULTE DE **JEKYLL & HIDE**
And You'll See Plenty of Hide
EN COULEUR
RIDE HARD RIDE WILD
Bright Kyrpfer
2e semaine
EVE
1229 Blvd. St-Laurent 861-1515
Heure: 10:00, 12:30, 3:45, 6:35, 9:30, 11:30, 1:30, 3:30, 5:25, 8:15

CINEMAS UNIS
VOTRE GUIDE DES MEILLEURS FILMS

CLINT EASTWOOD 14 ANS
PERSONNE NE PEUT DUBITER LE JOUR DU IL ARRIVE EN VILLE!
HIGH PLAINS DRIFTER
L'OWE'S
354 STE CATHERINE O. 866-5851
Heure: 11:30, 1:35, 7:45 p.m.

5 FINGERS OF DEATH 14 ANS
Apprenez les secrets du karaté!
CAPITOL EN COULEURS
890 STE CATHERINE O. 866-6828
Heure: 12:50, 3:00, 5:10, 7:25, 9:40 p.m.

Ils ont bien changé depuis "Un été '42"
Class of '44 POUR TOUS
Studio A: 12:35, 2:20, 4:05, 5:50, 7:45, 9:40 p.m.
PLACE VILLE-MARIE 866-2644

THE SOUND OF MUSIC POUR TOUS
ROCKERS... HANNEBURN...
SEVILLE
2155 STE CATHERINE O. 932-1139
Heure: Lun. 8 p.m. à 2 et 8 p.m. à 3. Dim. à 10 h. 30. Mercredi à 8:30 p.m.

Il les rendait toutes folles... 18 ANS Adultes
EN FRANÇAIS
DE SUÈDE
DEVIATION
ALOUETTE
318 STE CATHERINE O. 861-2807
Représentation complète à: 1:00, 4:15, 7:30 p.m.

TOUTES VEULENT LE SÉDUIRE... laquelle y parviendra? 18 ANS Adultes
COULEURS
NON... JE SUIS VIERGE
aussi les désaxées EN COULEURS
4e SEMAINE!
RIVOLI: 11:10, 4:30 et 7:45 p.m.
VERSAILLES (saison bleu): continué depuis 1:00 p.m.
ST-DENIS & BELANGER, 277-4129 7265 SHEPPROOKE E. 352-4020

Pour \$30.000- 14 ANS
fouillez New-York et Paris. TROUVEZ ET TUEZ
LA SAIGNÉE
2e FILM
"LA LOI DES GANGSTERS"
4e SEMAINE!
PAPINEAU
PAPINEAU & MT-ROYAL, 521-6853
Représentation complète à: 1:15, 4:40, 8:05 p.m.

FOUR DIMENSIONS OF GRETA EN 3D
WORLD SEX REPORT
UNE INCURSION INTIME DANS LES PRATIQUES DE CIVILISATION BIEN DIFFÉRENTES!
EROS
59, STE CATHERINE E. 288-5513 ST-LAURENT

THE LAST PICTURE SHOW 18 ANS
un film de PETER BOGDANOVICH
LUCERNE
855 DECARIE — 744-7134
Sur semaine des 3:50 p.m. Dimanche des 1:00 p.m.

BRIGITTE BARDOT CLAUDIA CARDINALE
LES PETROLEUSES POUR TOUS
Sur semaine des 8:05 p.m. Sam. des 4:25 p.m. Dim. des 1:00 p.m.
GRANADA
4353 STE CATHERINE E. 255-2428
"ROUBLE A DEUX FACES" en couleur

UN EXPOSE TROUBLANT! 18 ANS
JE SUIS UNE NYMPHOMANE
en couleur
GREENFIELD PARK
PLACE GREENFIELD PARK 671-6128
2e FILM
"TROP MIGNON POUR L'ARME"
Sur semaine des 4:30 p.m. Dim. des 1:00 p.m.

HORAIRES

CiNéma
ALOUETTE: "Dévotions": 14:35, 17:50, 21:10. "Nuit après nuit": 13:00, 16:15, 19:30.
ANJOU: "Cabaret": 18:00, 21:40. "Les Intrus": 20:00.
ARLEQUIN: "Les démons de la mort": 14:45, 18:05, 21:25. "Commando du sergent Byron": 13:15, 16:35, 19:55.
ATWATER (cinéma 1): "Sleuth": 13:30, 16:00, 19:00, 21:30.
ATWATER: (cinéma 2): "César et Rosalie": 19:30, 21:30.
Avenue: "Neilson Affair": 12:50, 14:50, 16:55, 19:00, 21:05, 23:10.
BEAVER: "Wendy's Pleasure Palace": midi, 13:30, 15:15, 17:00, 18:45, 20:30, 22:15.
BERRI: "Le flegmeur": 14:45, 18:15, 21:45. "Le chevalier des sept mercenaires": 13:00, 16:30, 20:00.
BIJOU: "Les hôtesses de l'air": 12:20, 15:36, 21:48. "Camp spécial no 7": 13:46, 17:02, 20:18.
BONAVENTURE: "Is there sex after death?": 12:15, 15:00, 17:10, 19:25, 21:40.
CANADIEN: "Caresse intimes": 13:00, 16:00, 19:00, 21:05. "Sexy Baby": 14:25, 17:25, 20:30.
CAPITOL: "Five Fingers of Death": 12:15, 15:00, 17:10, 19:25, 21:40.
CHAMPLAIN: "On s'fait la valise, Docteur...": 12:05, 15:20, 18:40, 22:00. "28 secondes pour un hold-up": 13:40, 17:00, 20:15.
CHATEAU: "Les monstres du château": 14:25, 17:50, 21:20. "Le chapeau des chiens hurlants": 12:50, 16:10, 19:40.
CHEVALIER: "4 hommes aux poings nus": 13:10, 16:41, 20:12. "Le fils": 14:41, 18:12, 21:43.
CINEMA CINE: "Heart": 19:30, 21:30.
CINEMA DE MONTREAL: "Comment réussir en amour": "Les insatiables", "Alexandra aime ma femme, aime-moi".
CINEMA DE PARIS: "Moi j'en a vouloir des sous": 12:00, 14:00, 16:00, 18:00, 20:00, 22:00.
CINEMAS DU VIEUX MONTREAL: Studio A: "La Valérie": 19:00, 21:00. Studio B: "Bef": 19:00, 21:00.
CINE-PARC CHATEAUGUAY: "Dr Zhivago".
CINEMA 7e ART: "Le lien": 19:15, 21:30.
CLAREMONT: "Hitler, last ten days": 12:10, 14:00, 15:50, 17:40, 19:30, 21:20.
COMMODORE: "La sexualité dans le bonheur conjugal": "Bob, Carole, Ted et Alice", "Zéla un".
COTE-DES-NEIGES (Cinéma 1): "Images": 13:00, 15:00, 17:00, 19:00, 21:00.
COTE-DES-NEIGES (Cinéma 2): "Cabaret": 13:35, 16:00, 18:25, 20:50.
CREMAY: "Le dernier tango à Paris".
DAUPHIN: Salle Renoir: "Une belle fille comme moi": 19:30, 21:30. Salle McLaren: "Il était une fois dans l'Ouest": 20:00.
DOLLARD (cinéma 1): "Funny Girl", "Buck et son complice": à compter de 19:00.
DOLLARD (cinéma 2): "Charly et l'ange": "Cinderella": à compter de 19:00.
ELECTRA: "Le château des chiens hurlants": 13:00, 16:15, 19:40. "Le monstre du château": 14:35, 17:55, 21:20.
ELYSEE: Salle Resnais: "Le grand blond avec une chaussure noire": 19:30, 21:30.
EMERSON: "Le charme discret de la bourgeoisie": 19:30, 21:30.
EROS: "Four dimensions de Greta": 13:15, 16:00, 18:45, 21:30. "World sex report": 14:40, 17:30, 20:15.
EVE: "1000, 1200, 1545, 18:35, 21:30. "Ride Hard, Ride Wild": 11:35, 14:30, 17:25, 20:15.
FESTIVAL: "Où! Calculai!": 19:30, 21:30.
FLEUR DE LYS: "Moi j'en a vouloir des sous": 12:00, 14:00, 16:00, 18:00, 20:00, 22:00.
GRANADA: "Les pétroleuses", "Rouble à deux faces": 18:05.
GREENFIELD PARK (cinéma 2): "Je suis une nymphomane": "Trop mignon pour l'armée": 18:15.
IMPERIAL: "Le rempart des béguines": 12:30, 14:40, 16:50, 19:00, 21:10.
JEAN-TALON: "Les Chartots font l'Espagne": 20:05. "Sissi face à son destin": 18:10, 21:45.
KENT: "Charly et l'ange": 12:50, 15:35, 18:20, 21:25. "Cinderella": 14:10, 17:10, 20:15.
LA SCALA: "Mayerling": 13:00, 17:15, 21:15. "Maison sous les arbres": 15:25, 19:20, 23:15.
LAVAL (cinéma 1): "What's up doc?", "The Candidate": à compter de 18:20.
LAVAL (cinéma 2): "Le despote cruel", "Le maquereau": à compter de 18:15.
LOEWS: "High Plains drifter": 11:00, 13:00, 15:00, 17:00, 19:00, 21:00.
LONGUEUIL: "Le despote cruel", "La peur aux tripes": 19:30.
LUCERNE: "Last Picture show", "Cindy & Donna": 17:50.
MAISONNEUVE: "Les Chartots font l'Espagne": 20:05. "Sissi face à son destin": 18:10, 21:45.
MERCER: "Orange mécanique": 19:00, 21:30.
MIDI-MINUIT: "Salon de massage": 12:45, 15:40, 18:35, 21:30. "Le jeu d'amour chez les jeunes filles": 14:10, 17:10, 20:00.
MONKLAND: "Vatichi Papers": 14:10, 17:15, 20:10. "Black Gum": 12:30, 16:15, 20:10.
MONTREAL: "The Hospital": 19:00. "Harold and Maude": 21:30. "Cisco Pike": minuit.
PALACE: "Warm December": 13:05, 15:05, 17:10, 19:15, 21:20.
PAPINEAU: "La saignée": 15:00, 18:25, 21:50. "La loi des gangsters": 13:15, 16:40, 20:10.
PARC: "Plus vite mes chattes tuez, tuez": 18:30, 21:30. "Je suis un groupe": 19:50.
PARISIEN: "Le despote cruel": 12:00, 15:15, 18:25, 21:50. "Trois filles nues sur l'île Robinson": 13:45, 17:00, 20:20.
PIERROT: "Le droit de naître": 17:10, 19:25, 21:40.
PLACE DU CANADA: "Godspell": 19:30, 21:30.
PLACE VILLE-MARIE: "Class of '44": 12:35, 14:20, 16:05, 17:50, 19:45, 21:40.
PLACE VILLE-MARIE (petit cinéma): "Two People": 12:15, 13:55, 15:40, 17:20, 19:15, 21:10.
PIGALLE: "Salon de massage": 10:00, 12:50, 15:45, 18:40, 21:40. "Les jeux d'amour": 11:25, 14:20, 17:15, 20:10.
PLAZA: "Caresse intimes": 13:00, 16:00, 19:00, 22:05. "Sexy Baby": 14:25, 17:05, 19:45, 22:15.
PUSSYCAT: "Casting Call": midi, 14:35, 17:05, 19:25, 22:15. "Gabriel": 13:20, 15:50, 18:30, 21:00.
REGAL: "La sexualité dans le bonheur conjugal": "Bob, Carole, Ted et Alice", "Zéla un".

TROUVEZ
votre occasion dans les PETITES ANNONCES de la presse plus de UN MILLION d'AUBAINES par année
PU-1-AC-50-1-1-20

AUJOURD'HUI
KENNY PRODUCTIONS présente ses lèvres humides invitant aux joies de la vie...
wendy's pleasure palace EN COULEURS
le nouveau film des producteurs de "ANIMAL LOVE"
WENDY'S PLEASURE à 12:00, 1:30, 3:15, 5:00, 6:45, 8:30 & 10:15
LE BEAVER 517 RUE DU PARC 844-1932

Nous vous défions de supporter SANS FREMIR ce double programme d'HORREUR!
14 ANS
LE CHATEAU DES CHIENS HURLANTS **LE MONSTRE DU CHATEAU**
KARIN BAAL HEINZ BRACHE HORST TAPPERT ERNA SCHURER
CHATEAU: Représentation à 12:50, 4:10, 7:40 p.m. Samedi, dernier spectacle à 9:20 p.m.
ELECTRA: Représentation à 1:00, 4:15, 7:40 p.m.
VERSAILLES (Salle rouge): Le soir des 8:10, dimanche des 1:00 p.m.
2e SEMAINE!
CHATEAU ELECTRA VERSAILLES
ST-DENIS & BELANGER 271-4400 STE-CATHERINE-AMHERST 522-9177 7265 SHEPPROOKE E. 352-4020

je veux mon enfant! 14 ANS
la maison sous les arbres
Mayerling
COULEUR
HORAIRE: MAYERLING 1h-5:15 - 8:15 MAISON SOUS LES ARBRES 3:25 - 7:30
LA SCALA
PAPINEAU & BIABUEN 723-1101

6e SEMAINE POUR TOUS
le grand blond avec une chaussure noire
PIERRE RICHARD MIREILLE DARC
UN FILM DE YVES ROBERT
5e mois un film de Luis Bunuel
LE CHARME DISCRET DE LA BOURGEOISIE
35 MILTON / 842-6053 SALLE EISENSTEIN POUR TOUS

IMPERIAL 1430 Bleury 288-7102 12.30 2.40 4.50 7.00 9.10
DERNIERE REPRESENTATION COMPLET 9.05
Un thème audacieux 18 ANS Adultes
-INTERNATIONAL HERALD TRIBUNE-
"Pas une fausse note." - LE FIGARO
"Une merveilleuse interprétation." - COMBAT
"Anicée Alvina campe avec beaucoup de grâce un personnage innocent et dépravé." - L'AUREOLE
"Une des plus belles réussites." - LE FILM FRANÇAIS
L'extraordinaire roman de moeurs de FRANCOISE MALLET-JORIS est devenu un film exceptionnel!

LE REMPART DES BEGUINES
NICOLE COURCEL - ANICEE ALVINA - VENANTINO VENANTINI en COULEUR

MIDI-MINUIT 4462 St-Denis 842-8264 PIGALLE 9120 Ste Cath 866-2774
DENY VEN SALON 14:45 16:15 17:45 19:15 20:45 22:15
JULY 11:25 13:00 14:30 16:00 17:30 19:00 20:30
Samedi: 11:00 12:30 14:00 15:30 17:00 18:30
Dim: 11:00 12:30 14:00 15:30 17:00 18:30
Aussi: IMPERIAL ST-JEAN CAPITOL BEAUBARNOIS
Le plus nouveau métier au monde! 18 ANS Adultes
SALONS de MASSAGE
LISA BLOURE Couleur
LES JEUX DE L'AMOUR CHEZ LES JEUNES FILLES
Toute la joie de vivre et toute la séduction de l'adolescence
COULEUR

le PARISIEN 480 Ste Cath. 861-2697 PI. LONGUEUIL 1 Pl. Longueuil 679-2610 LAVAL Centre d'Achats LAVAL 688-8200
2e FILM PEUR AUX TRIPES 2e FILM le MAQUEREAU
DESPOTE: 12:00, 1:35, 3:15, 5:00, 6:45, 8:30, 10:15
Trois Filles: 14:50, 00:20, Des Rep Comp 8:20
Dim Continué à partir de 1:00h
Sam à partir de 7:30 Sem à partir de 7:30
DESPOTE 3:00 6:15 9:40
MAQUE 1:30 4:50 8:10 Sem à partir de 6:15
14 ANS
VOYEZ.. le poing de la furie... 4 SEM
(Seulement au PARISIEN)
3 Filles Nues sur l'île ROBINSON
COULEUR
2e FILM
VOYEZ... les cinq doigts d'acier! dans le **DESPOTE CRUEL** COULEUR

EATON VENTE POUR LE FOYER

Cette grande vente se termine demain. Profitez-en!



Mobilier de chambre
Style espagnol

Prix spécial **419⁹⁵** 3 pièces

Rehaussez tout le décor de votre chambre avec cet ensemble de style espagnol. Attrayantes moulures de chêne, poignées massives au fini laiton antique et très élégant fini de chêne; assemblage des tiroirs à queue d'aronde avec fonds en contre-plaqué d'acajou; cloisons inférieures étanches à la poussière. L'ensemble comprend: commode triple de 72" avec miroir en verre laminé; chiffonnier à portes de 47" de hauteur; tête de lit de 39" ou 54" - 60".

Table de chevet assortie. Prix spécial **54.95**
Eaton Centre-ville (septième étage), Anjou et Pointe-Claire. Rayon 270



Chaîne stéréophonique
RCA avec support

Prix spécial **199⁹⁵**

Cet ensemble complet comprend:

- Récepteur-amplificateur AM-FM stéréo
- Changeur automatique Garrard avec réglage anti-patinage du bras
- 2 haut-parleurs à très grande gamme de fréquences
- Support sur roulettes très pratique
- Casque d'écoute stéréo
- Modèle SSB1108



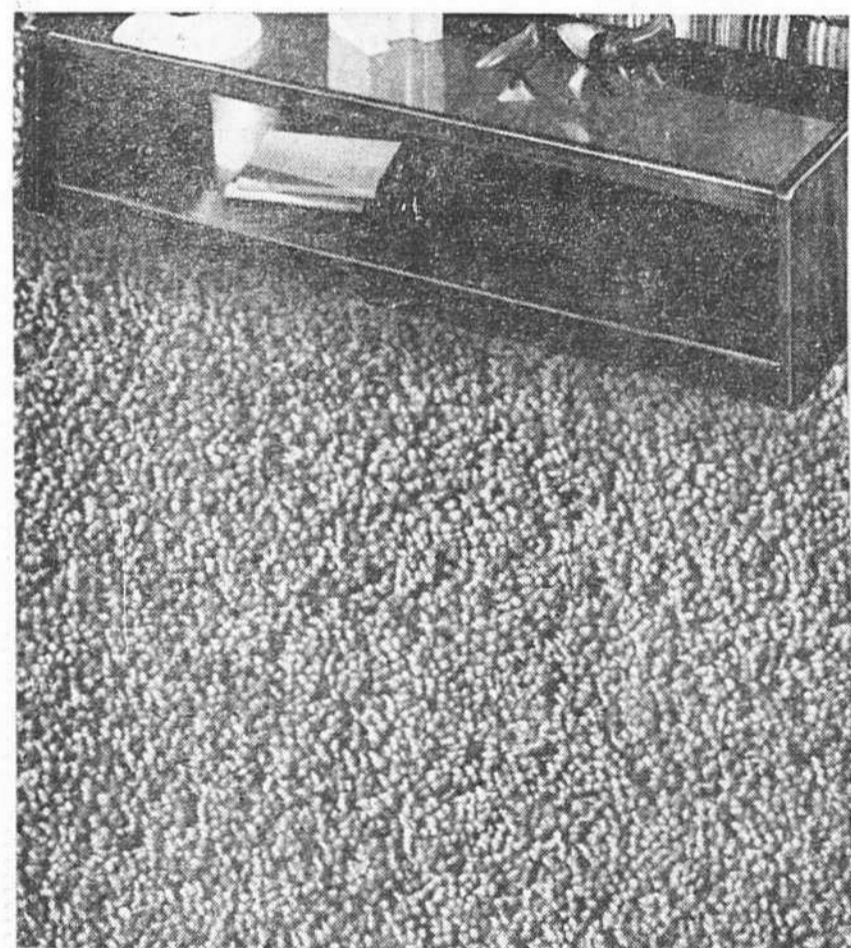
Système 34424-NT124
de Noresco

Prix spécial **399⁹⁵**

Cette chaîne stéréophonique comprend:

- Amplificateur stéréo 40 watts
- Commutateur "Quadrasound" vous permettant d'utiliser votre système en quadraphonie en y ajoutant 2 haut-parleurs en option. Prix spécial la paire **79.95**
- Tourne-disque automatique "Dual 1214"
- Syntonisateur AM-FM stéréo
- 2 haut-parleurs NEC 524

Eaton Centre-ville (cinquième étage), Anjou et Pointe-Claire. Rayon 260



Moquette torsadée en laine
Prix courant 18⁹⁵ vge ca.

Prix spécial **15⁹⁹** vge ca., pose comprise

(Installation sur thibaude de caoutchouc; léger supplément pour escaliers et seuils en métal)

- Chaude toison en laine au tissage serré
- Excellente résistance à l'usure ainsi qu'aux marques de pas
- 12 pieds de largeur
- Aqua, rouge, vert sauge, ton or Cellini, vert pré, vert mousse, ton or florentin, bleu espagnol, cuivre de Valence et ton marbré.

Achats en personne seulement.

Eaton Centre-ville (sixième étage), Anjou et Pointe-Claire. Rayon 272



Lit continental "Chalet"
de Supreme

Prix spécial

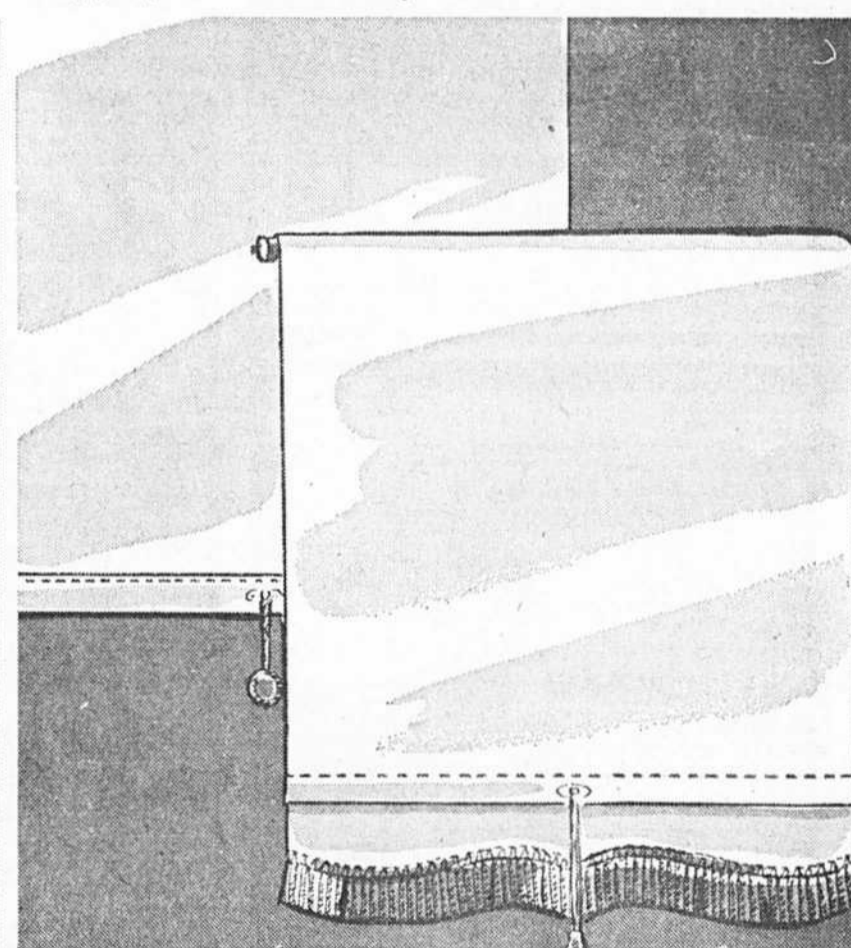
2'6", 3'0", 3'3"	4'0", 4'6"
69⁹⁹	89⁹⁹

- Support ferme grâce à 252 ressorts hélicoïdaux dans le matelas de 4'6"
- Isolation par couches de coton piquées sous pression
- Feutre mélangé (gris et blanc)
- Revêtement en rayonne profondément piqué en volutes
- Oeillets d'aération, poignées, bords préformés.

Eaton centre-ville (septième étage), Anjou et Pointe-Claire. Rayon 271

Venez ou téléphonez **842-9211**

Vos rêves se réalisent avec votre compte Eaton. LA VRAIE CARTE



Stores Exlite 4 épaisseurs

Vinyle/coton/tissu opaque/coton; des stores vraiment opaques, à l'épreuve du feu, robustes et lavables. Blanc seulement.

Grandeur	Prix courant		Prix spécial	
	Sans frange	Avec frange	Sans frange	Avec frange
27" x 58"	6.98	9.75	5.59	7.79
30" x 70"	7.98	10.75	6.39	8.59
37" x 70"	7.98	10.75	6.39	8.59
42" x 70"	9.25	12.75	7.39	10.19
48" x 70"	11.25	15.25	8.99	12.19
54" x 70"	12.98	17.50	10.39	13.99
63" x 58"	21.25	24.98	16.99	19.99
63" x 70"	24.50	29.75	19.49	24.19
72" x 58"	24.50	30.25	19.49	24.19
72" x 70"	27.98	33.75	22.39	26.99

Pour .50 vous pouvez faire couper ces stores aux dimensions de vos fenêtres jusqu'à une largeur de 72". (sans frange).

Eaton centre-ville (sixième étage), Anjou et Pointe-Claire. Rayon 267